



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2009**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2009
Supplément n° 15

Conseil économique et social
Documents officiels, 2009
Supplément n° 15

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2009**



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2009	
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
Déclaration de l'Administrateur	2
II. Questions financières, budgétaires et administratives	4
III. Programmes de pays et questions connexes	6
IV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	8
V. Fonds d'équipement des Nations Unies	10
VI. Égalité des sexes au PNUD	11
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	13
VIII. Rapport au Conseil économique et social	15
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Déclaration liminaire du Président du Conseil d'administration	16
Déclaration de la Directrice exécutive	17
Réunion d'information sur l'élaboration de la politique du FNUAP en matière d'évaluation	20
IX. Programmes de pays et questions connexes	21
X. Questions diverses	21
Annexe	
Réunion conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial	23
Deuxième partie. Session annuelle de 2009	
I. Questions d'organisation	31
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration et rapport annuel de l'Administrateur	31
III. Engagements de financement	35

IV. Évaluation	36
V. Rapport sur le développement humain	37
VI. Programmes de pays et questions connexes	38
VII. Fonds d'équipement des Nations Unies	39
VIII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	40
IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	41
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAD</i>	
X. Audit et contrôle internes	42
XI. Missions de visite	46
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XII. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive	48
XIII. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP	53
XIV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	54
XV. Évaluation	55
XVI. Questions diverses	57
Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2009	
I. Questions d'organisation	60
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
II. Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives	61
III. Programmes de pays et questions connexes	65
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
IV. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives	66
V. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	71
VI. Évaluation	72
VII. Programmes de pays et questions connexes	73
VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies	74
IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	74
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
X. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	75
XI. Audit et contrôle internes	77
XII. Questions diverses	78

Annexe

Déclaration faite par une délégation concernant l'adoption de la décision 2009/22 – Point 2 c) : Questions financières, budgétaires et administratives (PNUD)	80
Annexes au rapport du Conseil d'administration sur ses travaux en 2009	
I. Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2009	81
II. Composition du Conseil d'administration en 2009	122

Première partie

Première session ordinaire de 2009

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 19 au 22 janvier 2009**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2009 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 19 au 22 janvier.

2. Le Conseil, conformément à l'article 49 du règlement intérieur du Conseil économique et social, a élu pour 2009 le Bureau suivant :

Président :

S. E. M. Mohammad Khazaei (République islamique d'Iran)

Vice-Présidents :

M. William Exantus (Haïti)

M. Jeroen Steeghs (Pays-Bas)

M. Dragan Micić (Serbie)

M. Omary Mjenga (République-Unie de Tanzanie)

3. Après avoir été élu, le nouveau Président du Conseil a fait une déclaration liminaire. Il a également annoncé que l'Administrateur du PNUD avait décidé de ne pas briguer un second mandat, ce qui signifiait que la présente session serait la dernière à laquelle il assisterait.

4. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2009 (DP/2009/L.1). Il a également adopté le rapport sur les travaux de sa seconde session ordinaire de 2008 (DP/2009/1) et son rectificatif (DP/2009/1/Corr.1). Enfin, il a adopté le plan de travail annuel pour 2009 (DP/2009/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2009.

5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2008 figurent dans le document DP/2009/2, et celles adoptés à sa première session ordinaire de 2009, dans le document DP/2008/8, qui peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat du Conseil, à l'adresse www.undp.org/execbrd.

6. Le Conseil, dans sa décision 2009/8, a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2009 :

Session annuelle :	26 mai-5 juin 2009 (New York)
Deuxième session ordinaire :	8-11 septembre 2009

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur

7. L'Administrateur a remercié les délégations de l'appui qu'elles ont accordé au PNUD depuis qu'il a pris ses fonctions auprès du Programme. Le Conseil avait été amené à prendre un certain nombre de décisions difficiles. La crise économique mondiale risquait d'avoir des répercussions sur la croissance, du fait de la mondialisation et de l'interdépendance croissantes du système financier. Poursuivre sur la voie du développement constituait la seule manière d'atténuer les effets que la crise risquait d'avoir sur les plus pauvres partout dans le monde.

8. L'Administrateur a notamment évoqué les sujets suivants :

a) *Rendre l'ONU plus cohérente, efficace et efficiente*, et, pour ce faire, poursuivre l'harmonisation du système des Nations Unies;

b) *Le PNUD et l'interdépendance mondiale*, ainsi que la nécessité de relier davantage l'action menée au niveau des pays à celle entreprise au niveau mondial;

c) *Les enjeux de la sécurité et l'action menée par le PNUD* pour améliorer et consolider la sécurité de ses locaux dans les lieux d'affectation les plus névralgiques;

d) *La mobilisation et la gestion des ressources*, les contributions au titre des ressources de base pour 2008 ayant atteint près de 1,1 milliard de dollars;

e) *La responsabilité et la transparence*, y compris les mesures prises pour améliorer la communication de l'information relative aux programmes, aux questions financières, aux opérations d'achat, aux ressources humaines et aux questions juridiques, sur 90 des sites Web des bureaux de pays du PNUD;

f) *Les opérations réussies du PNUD dans le monde*, parmi lesquelles l'appui aux processus électoraux, l'action en matière de développement humain, le renforcement des capacités en vue de lutter contre les changements climatiques et l'aide prêtée aux pays soucieux de tirer parti du Mécanisme de financement de la lutte contre les émissions de carbone dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

9. L'Administrateur a souligné qu'il importait de toujours continuer à trouver un terrain d'entente afin que le Conseil d'administration et le PNUD puissent trouver des solutions en temps de crise. Il était aussi indispensable que les personnels du PNUD poursuivent leur action dans le monde entier.

10. Les délégations ont remercié l'Administrateur et lui ont exprimé leur admiration pour son action à la tête du Programme en ces temps difficiles. Plusieurs d'entre elles ont demandé que les moyens financiers et l'aide au développement soient maintenus, voire augmentés, pour faire face à la tourmente économique. À leurs yeux, le PNUD devait disposer d'un financement stable et sur le long terme afin d'exécuter ses activités en matière de développement. Les pays industrialisés devaient s'efforcer d'atteindre l'objectif fixé pour leur aide publique au développement, à savoir 0,7 % de leur produit intérieur brut. Certaines délégations ont prié le PNUD de commencer à adapter et à réorienter ses plans compte tenu de la crise économique mondiale. D'autres lui ont demandé de continuer à dresser le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Des délégations ont prié le PNUD de continuer à axer son action sur la crise et la relance, l'efficacité de l'aide, le renforcement des capacités et l'amélioration de la cohérence et de l'harmonisation afin que le système des Nations Unies soit plus que la somme de ses parties. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait saisir l'occasion d'harmoniser le plan stratégique et l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, et elles ont prié le PNUD de s'employer à améliorer la coordination entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les programmes de pays et les plans nationaux de développement.

12. Les délégations ont constaté que le cadre de responsabilisation du PNUD avait permis d'améliorer la transparence et d'obtenir des gains d'efficacité, et elles ont

demandé que l'on progresse encore sur cette voie. Une délégation a pris note des progrès faits par le PNUD pour ce qui était de donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, tout en soulignant qu'il fallait aller de l'avant. Plusieurs délégations ont prié le PNUD de s'employer plus systématiquement à assurer une meilleure représentation des femmes au sein du Programme et d'accorder une priorité plus élevée à l'équilibrage des effectifs masculins et féminins. Nombre de délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait éviter d'instrumentaliser l'action du PNUD, mais au contraire l'aider à demeurer neutre et impartial s'agissant de l'assistance au développement. Ces mêmes délégations ont demandé que le choix d'un nouvel administrateur soit équitable et transparent et qu'il tienne compte des vues et opinions tant des pays en développement que des pays bailleurs de fonds.

II. Questions financières, budgétaires et administratives

Classification des coûts

13. L'Administrateur associé du PNUD, présentant le rapport sur la classification des coûts, a rappelé que cette étude faisait suite aux décisions 2007/33 et 2008/1 et qu'elle proposait un cadre conceptuel préliminaire et un schéma directeur en vue de la mise en place au PNUD d'un système de classification des coûts plus transparent et davantage axé sur les résultats.

14. Exposant ce cadre conceptuel, l'Administrateur associé a rappelé la contribution du PNUD aux programmes de pays afin que les stratégies nationales de développement puissent être mises en œuvre. La classification actuelle des coûts ne permettait pas au PNUD de s'adapter à l'évolution de la demande des pays en matière d'activités opérationnelles, de transfert des connaissances et de services consultatifs.

15. L'Administrateur associé a ensuite présenté le schéma directeur, qui repose sur :

a) *Trois principes directeurs* : Identification et attribution transparentes des coûts, rationalisation et simplification des catégories de coûts et alignement de la classification des coûts sur le modèle d'activité, le plan stratégique et le plan de financement;

b) *Trois grandes catégories de coûts* : Développement, gestion et activités à des fins spéciales. La catégorie développement comportera trois catégories subsidiaires, à savoir programmes, activités visant à l'efficacité des programmes et coordination des activités de développement des Nations Unies;

c) *Absence d'incidences financières* : Le montant total des coûts classés selon le système retenu pour le présent exercice biennal diminuerait, tandis que celui des coûts classés selon le système retenu pour les arrangements actuels en matière de programmation augmenterait, du fait de l'introduction de la catégorie subsidiaire activités visant à l'efficacité des programmes.

16. L'Administrateur associé a réaffirmé que le PNUD entamerait des consultations à ce sujet lors de la session annuelle de 2009, de manière à ce que la nouvelle classification des coûts puisse être examinée dans le cadre de l'adoption du projet de budget d'appui biennal pour 2010-2011 et de l'examen à mi-parcours des

arrangements en matière de programmation pour 2008-2011, à la deuxième session ordinaire de 2009. Il a rappelé les directives que le Conseil d'administration avait données, ainsi que ses observations sur la nécessité d'harmoniser les fonds et programmes, particulièrement le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP, en tenant compte de la mission et des modèles d'activité qui leur étaient propres.

17. L'Administrateur associé a prié le Conseil de prendre note du rapport sur la classification des coûts et de noter qu'il importait de classer ces derniers de manière plus transparente, stratégique et harmonisée. Il a indiqué que certains cas spéciaux s'étaient posés, à savoir :

a) *Autorisation spéciale de la banque centrale du Zimbabwe* en vue d'utiliser des dollars des États-Unis pour faciliter la poursuite de l'action humanitaire menée par l'équipe de pays des Nations Unies;

b) *Échelonnement sur une période de trois ans* de la fourniture au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), à titre exceptionnel, d'un montant de 6 millions de dollars, conformément à la décision 2007/34 du Conseil; *et, en conséquence,*

c) *Décision prise par l'Administration de fournir au FENU des ressources* à hauteur de 5 millions de dollars en 2009, 3 millions de dollars en 2010 et 1 million de dollars en 2011, comme suite à la décision 2007/34 du Conseil – au titre de laquelle le PNUD doit fournir au Fonds, à titre exceptionnel, un montant de 6 millions de dollars pour 2008 –, l'objet étant d'éviter des variations abruptes d'une année à l'autre au cours de cette période.

18. De nombreuses délégations ont demandé la tenue de nouvelles réunions d'information sur les incidences de la nouvelle classification des coûts sur les arrangements en matière de programmation et sur les budgets, car c'était à ce stade que se poseraient des questions plus pointues et plus précises. Elles ont noté que l'adoption des trois sous-catégories proposées – programmes, activités visant à l'efficacité des programmes et coordination des activités de développement des Nations Unies – aurait des incidences sur l'imputation des coûts aux programmes relatifs au développement.

19. Plusieurs délégations ont réclamé davantage de logique et de transparence dans la budgétisation afin qu'elle soit représentative de l'évolution du modèle d'activité. Certaines ont noté que les pratiques antérieures de budgétisation pourraient servir de modèle logique et ont dégagé six aspects fondamentaux que le PNUD devrait examiner, à savoir : les critères présidant à l'établissement des coûts relatifs à l'efficacité des programmes et à la coordination des activités; l'adoption d'une démarche parallèle concernant le budget d'appui biennal et les arrangements en matière de programmation, afin que le Conseil d'administration puisse comparer les deux systèmes de classification; l'harmonisation des systèmes du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF; une présentation claire des gains d'efficacité; la poursuite de la méthode consistant à utiliser les coûts indirects variables pour déterminer le taux de recouvrement des coûts; et l'adhésion au nouveau cadre conceptuel proposé.

20. Plusieurs délégations ont souligné que l'élaboration du nouveau système devait tenir compte du plan stratégique afin que les membres du Conseil puissent se prononcer sur les résultats en connaissance de cause. Une délégation s'est demandé si la marge de manœuvre exigée par le plan stratégique pouvait être prise en compte

pour le calcul des ressources au titre du budget ordinaire et des programmes. Une autre a demandé que la fourniture de services d'appui soit prise en compte dans la méthode de calcul de recouvrement des coûts. Nombre de délégations ont réaffirmé qu'il fallait que les prévisions de dépenses soient établies de manière transparente, qu'elles soient axées sur les résultats et qu'elles soient cohérentes; il fallait en outre simplifier et harmoniser l'agencement du budget. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la classification des coûts au PNUD (DP/2009/3).

III. Programmes de pays et questions connexes

21. L'Administrateur associé a rappelé que, comme le veulent les décisions 2001/11 et 2006/36, les programmes de pays sont approuvés selon la procédure d'accord tacite. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays pour l'Angola, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Kenya, la Mauritanie, le Niger, la République bolivarienne du Venezuela, la République du Congo et le Timor-Leste.

22. L'Administrateur associé a rendu compte de manière circonstanciée de la mission qu'il a effectuée en Haïti, en faisant une large place à l'action du PNUD en matière de création d'emplois et d'aide humanitaire, ainsi qu'au concours apporté aux organismes publics relevant de la justice et de la police. Il a indiqué que la coopération Sud-Sud et la coopération trilatérale aux fins du développement prenaient de l'ampleur, notamment dans l'agriculture, la gestion des déchets solides et la formation des magistrats. Il a informé le Conseil de la révision à la hausse de l'allocation de crédits destinée à Haïti au titre des ressources de base (qui est passée à 22 290 000 dollars) et des autres ressources (116,2 millions de dollars), comme le Conseil l'avait préconisé.

23. Deux délégations se sont déclarées satisfaites de l'approbation du programme pour leur pays et ont indiqué dans quels grands domaines d'activité l'assistance et les conseils prêtés par le PNUD devaient aider à préserver les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les délégations ont également remercié le PNUD pour l'esprit de coopération et la symbiose qu'il a su créer, et ont déclaré compter sur de nouveaux progrès vers la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau national. Une délégation a annoncé qu'elle verserait une contribution volontaire au PNUD en 2009.

République populaire démocratique de Corée

24. À la deuxième session ordinaire de 2008, le PNUD avait présenté un document d'orientation en vue de la reprise éventuelle de ses activités en République populaire démocratique de Corée (DP/2009/8), auquel le Conseil avait donné son assentiment. À la première session ordinaire de 2009, l'Administrateur associé et l'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique ont présenté des informations actualisées sur les résultats de la mission technique et des discussions tenues avec les autorités, à Pyongyang, en octobre 2008. Ces discussions se fondaient entièrement sur la décision 2007/12, ainsi que sur la décision prise oralement, que l'Administrateur associé a exposée, et sur le rapport confidentiel sur les activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée pour la période 1999-2007 (rapport Nemeth).

25. Outre les mesures exposées dans la proposition formulée par l'Administration en vue de la reprise des opérations, le Directeur régional a fourni un complément

d'information sur les principales modalités d'exécution des activités liées à cette reprise auxquelles la République populaire démocratique de Corée avait donné son accord. Il a donné son assurance que le PNUD s'employait à donner suite à toutes les recommandations concernant l'amélioration de la gestion des programmes formulées dans le rapport Nemeth, notamment en ce qui concernait :

a) *La gestion des ressources humaines*, et en particulier l'abandon du recrutement, par le Gouvernement, des personnels nationaux, la mise en place de procédures de recrutement plus concurrentielles, l'évaluation et la sélection des candidats exclusivement par le PNUD, la conclusion, sans intermédiaires, d'un accord avec le candidat sélectionné en vue de son recrutement, et le versement des traitements et indemnités directement aux personnes recrutées;

b) *Les questions financières et les transactions bancaires*, y compris pour ce qui est des versements effectués localement en monnaie locale et l'acceptation, par les autorités nationales, des normes bancaires fixées par le PNUD pour ses opérations partout dans le monde;

c) *Le renforcement du contrôle de l'exécution et de l'évaluation*, au moyen du recrutement, auprès du bureau de pays, d'un spécialiste international en la matière, de la visite périodique des sites de projets et de la communication d'information en vue de rendre périodiquement et largement compte de l'application des mesures décidées et de l'état d'avancement de l'ensemble du programme. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a accepté que le PNUD puisse sans restriction aucune se rendre sur les sites de projets et il a donné l'assurance que le PNUD pourrait directement vérifier si l'emploi qui est fait de tous les matériels et moyens mis à la disposition des projets est approprié. Toutes ces mesures seront intégrées à l'application d'un plan circonstancié de contrôle de l'exécution et d'évaluation;

d) *La transparence dans la communication des résultats*, selon les normes qui s'appliquent aux autres programmes du PNUD de par le monde, y compris la présentation, sur le site Web accessible à tous que le PNUD mettra sur pied, d'informations circonstanciées sur les objectifs généraux du programme de pays, les projets, les activités opérationnelles et les opérations d'approvisionnement.

26. Le Directeur régional a prié le Conseil d'administration d'autoriser l'ensemble de mesures proposé pour que le PNUD puisse reprendre ses activités en République populaire démocratique de Corée.

27. De nombreuses délégations se sont déclarées en faveur des activités exposées dans l'ensemble de mesures proposé, faisant valoir l'importance de la reprise des opérations du PNUD en République populaire démocratique de Corée, dès lors que la responsabilisation, le contrôle de l'exécution et l'évaluation étaient renforcés. Deux délégations ont rappelé que l'analyse du programme pour ce pays et les investigations menées à ce sujet avaient mobilisé d'énormes ressources en temps et en argent, et une délégation s'est félicitée que, du fait de ces initiatives, les activités du PNUD en faveur du développement soient devenues plus transparentes. Une autre délégation, jugeant que la suspension des activités du PNUD avait été motivée par des considérations d'ordre politique, s'est félicitée que les investigations n'aient pas révélé d'irrégularités. De nombreuses délégations ont estimé que la suspension des opérations du PNUD, comme cela avait été le cas en République populaire démocratique de Corée, porterait atteinte à la neutralité et à l'impartialité du PNUD

en matière d'assistance au développement humain et compromettrait la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international.

28. Plusieurs délégations ont prié le PNUD de tenir le Conseil d'administration informé de l'évolution de la situation en République populaire démocratique de Corée. Une délégation, se félicitant que le PNUD ait fait preuve de pragmatisme pour cerner les éléments susceptibles de régler les problèmes rencontrés, a demandé des précisions quant au recrutement de personnel sur le plan local. Une autre a souligné que les activités du PNUD en République populaire démocratique de Corée devaient contribuer uniquement à la réalisation des objectifs viables de développement humain, comme énoncé dans la décision 2007/12, ainsi que dans la décision prise oralement exposée par l'Administrateur associé, et a prié le Programme d'en contrôler de près l'exécution.

29. Certaines délégations ont noté que deux des projets du PNUD en matière d'énergie pourraient fusionner pour n'en faire qu'un, et elles ont estimé qu'il y avait des lacunes au niveau du renforcement des capacités, de la formation et de la pérennisation des résultats. Elles ont souhaité savoir s'il existait un montant plafond pour l'adoption de projets supplémentaires. Une délégation a fait valoir que l'interruption de l'aide au développement risquait de mettre en danger la réalisation, en République populaire démocratique de Corée, des objectifs de développement nationaux et de ceux convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Une autre a demandé que des fonds supplémentaires soient consacrés à ce programme de pays.

30. De nombreuses délégations ont souscrit à l'idée d'aligner le programme de pays du PNUD sur ceux des autres organismes des Nations Unies une fois achevée, en 2010, la mise en œuvre de l'ensemble de mesures. Elles ont jugé que la reprise des opérations du PNUD permettrait aux autres organismes de se consacrer pleinement à leurs tâches, le PNUD reprenant sa mission fondamentale, à savoir la coordination de l'aide.

31. Le Conseil d'administration, se fondant sur les propositions présentées par l'Administration (DP/2009/8) ainsi que sur les assurances données par le Directeur régional lors des débats, a adopté la décision 2009/1, relative aux mesures proposées pour la reprise des activités de programme du PNUD en République populaire démocratique de Corée. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a remercié le Président du Conseil, l'Administrateur du Programme et ses collaborateurs, ainsi que le Groupe des 77 et la Chine. Il s'est félicité de la reprise des activités du PNUD et l'a assuré de la volonté de la République populaire démocratique de Corée de collaborer avec le Programme.

IV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Règlement financier et règles de gestion financière; rapport sur la révision complète du classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et propositions d'application des recommandations y figurant

32. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a donné un aperçu des propositions relatives au règlement

financier et aux règles de gestion financière ainsi que des travaux en matière de classement des postes. Soulignant qu'il s'agissait de codifier et consolider la gestion du risque et le contrôle financier en se fondant sur les Normes comptables internationales pour le secteur public, il a assuré le Conseil que les propositions dont il était saisi tenaient compte des dispositions du cadre de responsabilisation et des nouveaux arrangements en matière de gouvernance que ce dernier avait approuvés.

33. Il a réaffirmé qu'il était nécessaire de reclasser les postes afin que le Bureau puisse attirer et retenir des personnes compétentes; en effet, le taux élevé de renouvellement des effectifs avait eu des incidences préjudiciables sur la productivité et le budget. Il a assuré le Conseil que les reclassements seraient échelonnés, et qu'ils n'interviendraient qu'après examen approfondi, par l'Administration, des incidences de cette opération sur le budget et le personnel. Il a indiqué que le Secrétaire général, suivant en cela les directives du Conseil sur les arrangements en matière de gouvernance, lui avait délégué ses pouvoirs en matière d'administration du personnel.

34. Le Directeur exécutif a donné, à titre préliminaire, des informations chiffrées sur le budget, et il a indiqué que le Bureau devrait atteindre l'excédent d'exploitation qui lui avait été assigné comme objectif pour l'exercice en cours, le montant des projets exécutés devant s'établir, pour la première fois, à plus d'un milliard de dollars et l'excédent d'exploitation à 6,3 millions de dollars. Il s'est de nouveau engagé à poursuivre les contacts avec les membres du Conseil pour ce qui était du plan stratégique de l'UNOPS jusqu'au moment où le Conseil l'examinerait, à sa deuxième session ordinaire de 2009. Enfin, il a informé le Conseil des résultats de l'investigation relative à un cas de présomption de fraude par un haut responsable du Bureau.

35. De nombreuses délégations ont souscrit aux reclassements proposés et souhaité qu'ils soient rapidement approuvés afin que les fonctionnaires de l'UNOPS soient traités selon les normes du régime commun des Nations Unies. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la portée de ces reclassements et, se demandant s'ils intervenaient au bon moment, a appelé à de nouvelles consultations officieuses au sein du Conseil, ainsi qu'avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). À ses yeux, il importait d'envisager les incidences que cette mesure, globale et coûteuse, risquait d'avoir sur la perception que l'on se faisait de l'ONU, au moment où les budgets nationaux étaient mis à rude épreuve et où des emplois étaient détruits dans le monde entier. Nombre de délégations ont noté avec satisfaction que la concertation avec le CCQAB et le rapport qui en était issu avaient servi de base aux propositions de reclassement. Certaines se sont félicitées que l'UNOPS ait avancé dans l'application des Normes comptables internationales du secteur public et qu'il ait donné suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment s'agissant du système de gestion du matériel, des mécanismes de contrôle interne et du rôle accru des représentants régionaux. Une délégation s'est déclarée préoccupée par l'état du solde interfonds et des produits différés de l'UNOPS, ce qui – indépendamment des sommes en jeu – risquait d'avoir des incidences sur la gestion de cet organisme autofinancé.

36. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/4 relative au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Bureau des Nations Unies pour les

services d'appui aux projets ainsi que la décision 2009/5 sur l'opération de classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'application des résultats de l'opération. Après l'adoption de la décision 2009/5, une délégation a noté qu'il était entendu que le reclassement des postes ne devait pas avoir d'incidences budgétaires, la hausse des traitements devant être compensée par des gains de productivité et une baisse des coûts associés au taux de renouvellement des effectifs, qui avaient jusque-là été plus élevés que la moyenne enregistrée pour les autres organismes. Une autre délégation a annoncé qu'elle suivrait de près la gestion de l'UNOPS.

V. Fonds d'équipement des Nations Unies

37. Le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a indiqué que, au cours des quatre dernières années, le nombre de pays pour lesquels des programmes étaient financés par le Fonds était passé de 23 à 40. Le Fonds avait entrepris de décentraliser ses opérations. Sa dotation, provenant de 24 donateurs, avait augmenté, pour s'établir à 50 millions de dollars en 2008. Presque tous les nouveaux programmes étaient désormais réalisés conjointement, conformément aux directives du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le mandat du Fonds en matière d'équipement présentait plusieurs avantages, du fait de la marge de manœuvre financière qu'il autorisait. Des résultats cruciaux avaient été obtenus en 2008, notamment en ce qui concernait :

a) *Le développement local*, particulièrement par des activités de renforcement des capacités et de soutien à l'investissement en faveur de 749 collectivités locales, dont près de 70 % en Afrique;

b) *Le financement accessible à tous*, un appui ayant été prêté à 40 établissements représentant 1,5 million de clients, dont 60 % de femmes. En 2008, des programmes de financement accessible à tous avaient été lancés dans 16 pays parmi les moins avancés;

c) *L'évaluation et la notation*, et spécialement la bonne note en matière d'efficacité de l'aide, accordée au Fonds par le Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres, organisme indépendant d'orientation et de recherche. Par ailleurs, la Banque mondiale, dans son rapport de 2008 sur l'autoévaluation du Fonds, a félicité ce dernier pour son action en matière de développement local.

38. Les délégations ont exprimé leur confiance au Secrétaire exécutif. Constatant avec satisfaction les bons résultats obtenus par le Fonds, elles ont confirmé l'importance de son action dans les pays les moins avancés pour ce qui était du microfinancement et du développement local. Une délégation a prié le Fonds de continuer à faire connaître ses avantages comparés par rapport au PNUD, à d'autres institutions de financement et à l'ensemble du système d'aide au développement, et de s'employer à augmenter le nombre des donateurs. Une autre a indiqué que le nouveau partenariat stratégique conclu avec le PNUD avait permis au Fonds de consolider sa présence aux niveaux des régions et des pays, ce qui s'était traduit par des gains d'efficacité, et elle a prié le Fonds de poursuivre ses travaux en matière de décentralisation, de développement local et de financement accessible à tous, d'élargir son offre au niveau des programmes et de continuer à pratiquer une gestion axée sur les résultats. Une délégation s'est déclarée satisfaite du programme MicroLead de microfinancement et a invité le Fonds à y recourir pour aider au

relèvement après un conflit, ainsi qu'à resserrer ses liens de coopération avec la Commission de consolidation de la paix.

39. Le Secrétaire exécutif a donné des précisions sur le comité d'examen des opérations récemment institué. Il a souligné la relative fragilité des ressources de base, malgré leur récente augmentation, et il a indiqué que, outre celui avec le PNUD, de nouveaux partenariats stratégiques avaient été conclus avec de nombreux organismes des Nations Unies. Il a expliqué le fonctionnement du Fonds MicroLead de microfinancement, doté de 26 millions de dollars, qui était une initiative Sud-Sud conçue pour inciter les grandes institutions de microfinancement des pays du Sud à élargir leurs opérations aux pays les moins avancés, et tout particulièrement à ceux qui étaient aux prises avec une crise ou qui se relevaient d'un conflit. Ce fonds recevait un appui substantiel de la Fondation Bill et Melinda Gates. Le Secrétaire exécutif a souligné que le FENU accordait une grande importance à l'action incitative, à l'obtention de résultats quantifiables et aux principes d'intégrité et de transparence. Il a prié le Conseil d'administration de continuer à allouer au Fonds des moyens financiers au titre du budget ordinaire et des autres ressources. Enfin, il a présenté aux membres du Conseil le nouveau Secrétaire exécutif adjoint.

VI. Égalité des sexes au PNUD

40. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement ainsi que la Directrice du Groupe de l'égalité des sexes ont donné un aperçu général des questions d'égalité des sexes au PNUD, récapitulant les avancées obtenues et les problèmes en suspens.

41. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a donné des chiffres illustrant l'ampleur des difficultés : 82 millions de femmes de par le monde étaient sans emploi, contre 70 millions 10 ans plus tôt. Celles qui travaillaient étaient employées dans des secteurs peu productifs, ce qui supposait un risque économique plus élevé. Il a exposé l'action que le PNUD menait en faveur des femmes et du développement humain face à la crise économique mondiale, au moyen du renforcement des capacités nationales aux fins de la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes de développement et dans les dépenses publiques. Une étude novatrice avait été réalisée, qui analysait l'impact de la crise sur l'égalité des sexes, et sur laquelle le PNUD se fondait pour élaborer des interventions adaptées aux réalités de chaque pays. La Directrice du Groupe de l'égalité des sexes a rappelé le plan d'action de 2007 en faveur de l'égalité des sexes et exposé les avancées obtenues pour ce qui était des capacités internes, de la responsabilisation et des dispositifs de suivi des activités menées en faveur des femmes.

42. La Directrice a en particulier donné des informations actualisées sur les points suivants :

a) *Renforcement des capacités aux fins de la prise en compte systématique de l'égalité des sexes*, notamment par le lancement, à l'échelle mondiale, par l'Administrateur du Programme, de la stratégie pour l'égalité des sexes pour 2008-2011;

b) *Consolidation des résultats obtenus en matière de parité des sexes dans les entreprises*, au moyen d'un meilleur suivi et d'une meilleure communication des résultats;

c) *Financement d'activités en faveur de l'égalité des sexes*, un montant de 12,8 millions de dollars ayant été imputé au budget ordinaire pour l'application de la stratégie pour l'égalité des sexes;

d) *Ressources humaines aux fins de la prise en compte systématique de l'égalité des sexes*, notamment en assurant des effectifs suffisants pour l'exécution des programmes régionaux visant à dynamiser et compléter l'action menée au niveau des pays;

e) *Consolidation de la gestion des connaissances aux fins de l'égalité des sexes*, une large place étant faite au remaniement du site Web du PNUD sur l'égalité des sexes et aux portails régionaux y relatifs;

f) *Accentuation de la programmation commune interinstitutions au niveau mondial comme national*, par le biais des groupes thématiques des équipes de pays des Nations Unies ainsi que de plusieurs équipes spéciales interinstitutions s'occupant des questions relatives aux femmes.

43. La Directrice a remercié le Conseil d'administration du soutien qu'il prête à la stratégie pour l'égalité des sexes, et elle l'a assuré qu'une attention toute particulière serait accordée à la préservation des avancées obtenues vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi qu'à la fourniture d'outils et de moyens aux parties prenantes afin de les aider à faire face à la crise que le monde traverse.

44. De nombreuses délégations ont invité le PNUD à continuer de prendre systématiquement en compte les questions relatives à l'égalité des sexes et les intégrer à ses domaines d'action privilégiés, ainsi qu'à accentuer la responsabilisation dans ce domaine en vue d'obtenir des résultats probants. Il convenait en particulier d'élaborer des indicateurs de succès liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. Des délégations ont souhaité savoir par quels moyens le PNUD contrôlait les ressources allouées aux fins de l'égalité des sexes et en faveur des femmes. Elles ont insisté sur le fait que des résultats tangibles ne seraient obtenus que si les personnels, notamment d'encadrement, étaient convaincus de l'importance de l'égalité des sexes. Elles ont demandé des précisions sur la coopération avec les autorités nationales en matière d'allocation de fonds en faveur de l'égalité des sexes; elles ont souhaité savoir si le PNUD disposait de ressources et de compétences suffisantes, dans ses différents domaines d'action privilégiés, en ce qui concernait l'égalité des sexes; et elles ont prié le PNUD d'indiquer quels étaient, à son avis, les grands problèmes liés à la prise en compte des sexes, compte tenu des réalités nationales des nombreux pays où il exerçait son action. Une délégation a annoncé que, grâce à l'aide de ses partenaires de développement, 18 % des sièges de parlementaires de son pays étaient réservés à des femmes.

45. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/6 relative à l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes au PNUD pour 2008-2011.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

46. L'Administrateur associé du PNUD, la Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont respectivement présenté les rapports sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/2009/5; DP/FPA/2009/1 et DP/2009/6). Un représentant du Comité a pris part au débat.

47. Les délégations se sont félicitées de la suite donnée par ces trois organismes aux recommandations des commissaires et ils ont accueilli avec satisfaction la participation du représentant du Comité au débat. Ils ont demandé un complément d'information sur les provisions constituées pour financer les charges afférentes à l'assurance maladie après la cessation de service. Ils ont souhaité que soient précisées, à l'occasion des débats du Conseil comme lors de réunions informelles, les incidences qu'aura, en 2009, l'application des Normes comptables internationales du secteur public. Des délégations ont sollicité l'opinion du représentant des commissaires sur la suite donnée aux recommandations et ont souhaité savoir si des lacunes avaient été constatées. Elles ont souhaité avoir l'avis du Comité sur les mesures que ces organismes pourraient prendre pour cerner les risques et les atténuer. Elles ont souhaité que le dialogue avec le Comité se poursuive, soit à la session annuelle de 2009, soit à la deuxième session ordinaire de cette même année.

48. S'agissant du PNUD, certaines délégations se sont étonnées du faible nombre d'audits des services du siège. Une délégation a sollicité des précisions sur l'approche harmonisée des transferts monétaires. Une autre a demandé que la gestion de la trésorerie soit plus rigoureuse; de plus, la base de données des indicateurs de gestion axée sur les résultats devait être actualisée, offrir des informations plus détaillées, plus réalistes et indiquant les échéances. Une délégation a prié le PNUD de préciser comment il entendait appliquer la gestion axée sur les résultats au contrôle des activités des bureaux de pays en vue de consolider la responsabilisation. Cette même délégation s'est inquiétée du faible taux d'application des recommandations d'audit et a demandé que cette question soit de nouveau examinée à la prochaine session annuelle. L'insuffisante rigueur des informations sur les fonds d'affectation spéciale approvisionnés de manière multilatérale ou bilatérale posait aussi problème. Des délégations ont souhaité savoir comment le PNUD entendait consolider ses opérations d'achats et avoir des précisions sur les risques que pourraient poser les marchés partagés entre plusieurs soumissionnaires qui ne feraient pas l'objet d'un examen.

49. Plusieurs délégations se sont félicitées des progrès accomplis par l'UNOPS et de la qualité du rapport que le Bureau avait présenté. Elles l'ont prié de poursuivre sur cette voie et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

50. De nombreuses délégations ont posé des questions au représentant des commissaires aux comptes. Elles ont sollicité son opinion sur la suite donnée aux recommandations et ont souhaité savoir si des lacunes avaient été constatées.

Elles ont souhaité avoir l'avis du Comité sur les mesures que ces trois organismes pourraient prendre pour cerner les risques, les gérer et les atténuer.

51. Le représentant du Comité des commissaires aux comptes a brièvement répondu à ces questions, soulignant les progrès accomplis depuis la publication du rapport des commissaires. Il a mis en relief l'importance de la concertation avec les Comités d'audit du PNUD et du FNUAP, le CCQAB et la Cinquième Commission. Il a exposé dans leurs grandes lignes les modalités par lesquelles les commissaires, au milieu de chaque exercice biennal, vérifiaient l'état d'avancement de l'application des recommandations. Évoquant les mesures relatives aux risques prioritaires prises par les hauts responsables du PNUD, il a estimé qu'il s'agissait là d'une pratique optimale. En réponse à une question précise, il a indiqué que les commissaires avaient traité de la question des marchés partagés dans deux de leurs précédents rapports; les risques que pourrait poser cette modalité pouvaient être atténués grâce au renforcement des contrôles internes du système Atlas et d'un dispositif d'examen permettant de détecter au plus tôt les opérations critiques.

52. L'Administrateur associé a indiqué que 13 opérations d'audit seraient menées au siège en 2009 et que cette pratique deviendrait courante. Il s'est étonné que la gestion de la trésorerie ait été jugée défailante, mais il avait pris l'initiative d'élaborer un plan global de réorganisation et de suivi des recommandations d'audit. S'agissant des opérations d'achat, le PNUD avait décidé d'auditer les processus et de cerner les points faibles, ce qui se traduisait d'ores et déjà par des résultats tangibles. En ce qui concernait l'application des Normes comptables internationales du secteur public, il a convenu qu'un échange de vues plus approfondi aiderait les membres du Conseil d'administration à appréhender ce que cela représentait sur le plan des ressources humaines et financières et leur permettrait d'en mieux comprendre les incidences dans divers domaines, par exemple l'assurance maladie après la cessation de service. Il a donné l'assurance au Conseil qu'une plus grande attention serait accordée aux fonds d'affectation spéciale.

53. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations et de leur appui, et elle a assuré le Conseil que le FNUAP avait mis en place tous les systèmes lui permettant de donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes. Elle a convenu qu'il serait opportun de donner de nouvelles informations sur l'application des Normes comptables internationales du secteur public, notant que la session annuelle de 2009 pouvait utilement être l'occasion d'y procéder. Le FNUAP avait commencé à appliquer ces normes en 2008 et le processus devrait s'achever en janvier 2010, en collaboration étroite avec d'autres partenaires.

54. S'agissant de l'assurance maladie après la cessation de service, la Directrice a indiqué que le FNUAP s'était préparé aux changements qui allaient intervenir et avait commencé à en financer les charges afférentes à 2007 et aux années précédentes. Le FNUAP avait commencé à imputer les montants estimatifs correspondants sur les coûts salariaux mensuels à compter de janvier 2008. Pour ce qui était de la gestion des vacances de poste, le FNUAP était résolument déterminé à réduire les délais d'attribution des postes. Des informations actualisées sur ce point seraient données bientôt, sans doute à la session annuelle. Enfin, la Directrice a rappelé que le FNUAP rendait compte deux fois par an des opérations d'audit :

la vérification externe faisait l'objet de débats à la première session ordinaire, tandis que les questions d'audit interne étaient examinées à la session annuelle.

55. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/2 relative à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2006-2007.

VIII. Rapport au Conseil économique et social

56. Au nom du PNUD et du FNUAP, la Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP a présenté le rapport commun de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2009/5).

57. Les délégations ont réaffirmé l'importance des liens entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil d'administration, tout comme de leurs responsabilités mutuelles. Elles ont appelé à améliorer l'efficacité et la productivité, à consolider la cohérence entre les organismes et à faire une plus large place aux missions de chacun d'eux ainsi qu'à l'harmonisation de leurs activités. Elles ont rappelé qu'à l'avenir les rapports au Conseil économique et social devraient s'articuler autour des sections de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, en suivant l'agencement. Il importait de rationaliser et de simplifier les modalités de communication de l'information, d'éviter les chevauchements et d'alléger la tâche que constitue l'établissement des rapports.

58. Tout en soulignant l'importance des principes de transparence et de responsabilisation au regard des activités opérationnelles et de gestion, une délégation a exprimé l'espoir que le PNUD et le FNUAP exécuteraient sur le terrain des activités axées sur l'obtention de résultats sans devoir s'épuiser à établir de plus en plus de rapports; elle respecterait les mesures que ces deux organismes prendraient pour répondre aux dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée.

59. Les délégations ont demandé que la qualité des rapports soit améliorée, que l'établissement des repères soit plus rigoureux afin de permettre la comparaison entre les résultats obtenus et ceux prévus dans les plans stratégiques, qu'il soit fait état des enseignements tirés de l'expérience et que les recommandations s'inscrivent dans une perspective d'avenir. Il importait de prendre en compte les besoins des pays à revenu intermédiaire, la coopération Sud-Sud et les enjeux du perfectionnement des capacités. Il fallait aussi augmenter l'appui technique et financier au système des coordonnateurs résidents, élargir le cercle des candidats aux postes de coordonnateur résident, et améliorer la transparence des processus de sélection destinés à pourvoir des postes de haut niveau.

60. Les délégations ont noté que le nouveau cycle d'examen complet des activités opérationnelles de développement s'accompagnait de tâches particulières pour le PNUD et le FNUAP et qu'il importait que le Conseil d'administration continue de faire une large place à leur exécution dans le cadre de son rapport au Conseil économique et social. Il serait en particulier utile de savoir comment ces organismes entendaient répondre aux problèmes que posait le perfectionnement des capacités. Six délégations ont exposé les données d'expérience tirées de l'application, dans des pays pilotes et autres, des principes de cohérence de l'action du système des Nations Unies et de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

61. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats a dit avoir pris note de ce que les délégations souhaitaient que les rapports soient davantage agencés en fonction de la structure de l'examen triennal complet des activités opérationnelles. Il serait cependant utile de débattre la question plus avant afin d'éviter des chevauchements avec le plan stratégique et les obligations de communication prescrites par le Département des affaires économiques et sociales, et de déterminer la meilleure façon d'agencer le rapport pour que le Conseil d'administration tire le meilleur parti de l'analyse. L'Administrateur assistant a par ailleurs évoqué les travaux du groupe consultatif des 13 chargé des questions se rapportant aux pratiques de fonctionnement, aux sessions communes, aux compétences des coordonnateurs résidents et à d'autres questions. Il a insisté sur l'importance de la prochaine reconstitution des ressources du FENU, et il a traité de l'évaluation des expériences pilotes menées dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, demandée par l'Assemblée générale. Il a réaffirmé que les pays à revenu intermédiaire avaient des besoins particuliers. Enfin, il a rappelé l'importance capitale de la coopération Sud-Sud.

62. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP a déclaré partager les vues exprimées par les délégations, selon lesquelles, si la communication de l'information était importante, il ne fallait pas pour autant alourdir la tâche que constituait, pour les organismes, l'établissement des rapports. Il importait en particulier de ne pas surcharger, par de nouvelles obligations dans ce domaine, les bureaux de pays qui devaient impérativement se consacrer à l'exécution des programmes. La question de l'appui au système des coordonnateurs résidents était à l'étude. Par ailleurs, le Groupe des Nations Unies pour le développement avait élaboré des principes devant régir l'action des organismes des Nations Unies en matière de perfectionnement des capacités et le FNUAP continuait de s'employer à régler les problèmes rencontrés. Il importait de rendre compte des questions liées à la coopération Sud-Sud et aux pays à revenu intermédiaire. En conclusion, la Directrice a remercié le Conseil d'administration de ses observations des plus utiles.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2000/3 relative au rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration liminaire du Président du Conseil d'administration

64. Le Président du Conseil d'administration a ouvert le débat consacré au FNUAP par une déclaration liminaire dans laquelle il a souligné le rôle capital du Fonds dans l'architecture internationale de l'aide au développement. Rappelant que l'année 2009 marquait le quarantième anniversaire du Fonds et le quinzième anniversaire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, il a déclaré qu'au cours des 40 dernières années, le FNUAP avait été à la tête de l'action menée par le système des Nations Unies concernant les questions relatives à la population et au développement. Le FNUAP avait joué un rôle capital dans l'aide accordée aux pays en matière d'évolution démographique, de santé procréative, notamment pour ce qui était de la planification familiale, et d'égalité des sexes. Le Fonds était le plus grand bailleur

d'aide multilatérale aux pays en développement concernant les questions touchant la population.

Déclaration de la Directrice exécutive

65. La Directrice exécutive a prononcé une déclaration (voir <http://www.unfpa.org/public/op/edit/News/pid/1536>) dans laquelle elle a tout d'abord félicité le Président ainsi que les autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection, et a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants de leur diligence. Elle a rendu hommage à l'Administrateur du Programme, qui avait annoncé qu'il ne solliciterait pas un second mandat. Elle s'est félicitée de l'entrée en fonctions du nouveau Président des États-Unis d'Amérique, et a indiqué qu'elle comptait œuvrer avec ce pays à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et plus particulièrement à celle de la cible visant à rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015. Elle a souligné que les Nations Unies représentaient l'espoir, même si elles devaient faire face à d'incommensurables défis. Faisant observer que, s'il était vrai que les crises étaient interconnectées, les êtres humains l'étaient aussi, elle a insisté sur le fait qu'il fallait tirer le meilleur parti de ces connexions, intensifier le dialogue entre les cultures, défendre les valeurs universelles et trouver des solutions aux nombreuses crises qui frappent la planète. Les plus démunis devaient être au cœur de l'action menée par les organismes des Nations Unies. Les buts énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement revêtaient une importance capitale au regard de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

66. La Directrice exécutive a rappelé combien il importait de mettre en place des réseaux à l'échelle nationale, régionale et mondiale afin de mieux diffuser l'information, les connaissances et les données d'expérience, notamment par la coopération Sud-Sud et les relations entre les pays du Nord et ceux du Sud. Donnant un aperçu de la Campagne pour éliminer les fistules, menée par le Fonds, elle a indiqué que ce dernier intensifiait l'action menée avec ses partenaires en vue de la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire (Améliorer la santé maternelle), ciblant tout particulièrement 60 pays où la mortalité liée à la maternité était élevée. Elle a remercié tous les pays qui avaient versé des contributions au fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle. Elle a souligné l'importance de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et a rappelé que le Fonds avait établi des partenariats avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et diverses organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec le milieu associatif, y compris des associations confessionnelles. Le FNUAP s'employait aussi à établir le contact avec les jeunes, constituant à cet effet des réseaux ou tirant parti de ceux qui existaient déjà, tels le Groupe consultatif de jeunes et la Coalition en faveur des adolescentes. Pour ce qui était des droits de l'homme – y compris le droit à la santé en matière de sexualité et de procréation et, d'une manière générale, le droit au développement – le Fonds a retenu une démarche respectueuse des valeurs culturelles. Par ailleurs, le Fonds s'employait, au sein de nombreux réseaux, à prévenir la violence contre les femmes.

67. Rappelant que le Fonds adhérait aux mesures de réforme de l'ONU, notamment s'agissant de la simplification, de l'harmonisation et de l'initiative Unité

d'action des Nations Unies, la Directrice exécutive a indiqué que, grâce aux mesures de régionalisation, les activités du FNUAP étaient davantage axées sur le terrain et sur l'obtention de résultats. Elle a informé le Conseil d'administration des derniers développements concernant la création de bureaux régionaux et a remercié les pays qui avaient largement contribué à la régionalisation. Le FNUAP accordait la priorité à la consolidation de la responsabilisation, du contrôle, du suivi et de l'évaluation. Par ailleurs, des mesures concrètes étaient prises pour renforcer la sécurité des personnels. En ce qui concernait la situation financière, la Directrice exécutive a indiqué qu'en 2008 le montant provisoire des contributions versées au titre des ressources de base se chiffrait à 430 millions de dollars, soit 10 millions de dollars de plus que l'année précédente. Toutefois, en raison de taux de change défavorables au moment du versement tardif de contributions provenant de certains grands bailleurs de fonds, ce montant était inférieur de 50 millions de dollars aux prévisions. Les contributions au titre des ressources autres que de base se montaient à quelque 300 millions de dollars, soit 50 millions de dollars de plus qu'en 2007. Aucune diminution des ressources n'était prévue pour 2009, plusieurs bailleurs de fonds ayant annoncé des contributions plus élevées. La Directrice exécutive a remercié les principaux bailleurs de fonds et les pays qui avaient annoncé des contributions pluriannuelles. Enfin, elle a remercié tous les pays pour la confiance qu'ils plaçaient dans le Fonds et pour leur contribution à ses travaux.

68. Les délégations, applaudissant au discours de la Directrice exécutive, se sont félicitées de cette déclaration éclairante et exemplaire. Elles l'ont remerciée pour son dynamisme et ont exprimé leur appui résolu aux travaux du FNUAP. Elles ont été sensibles à l'approche retenue, qui fait une part aux valeurs religieuses et culturelles dans la coopération au développement, et elles se sont félicitées des partenariats établis avec des associations confessionnelles. Elles ont félicité la Directrice exécutive à l'occasion de la prorogation de son mandat pour deux années et l'ont remerciée de la clairvoyance dont elle a fait preuve en sa qualité de présidente du Comité de haut niveau sur la gestion. Elles ont accueilli avec satisfaction les travaux relatifs à la réforme des pratiques de fonctionnement. Elles ont rappelé l'importance critique des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au regard de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la lutte contre la pauvreté. Elles se sont inquiétées du retard pris sur la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire et ont déclaré craindre que la crise financière mondiale entrave davantage la réalisation de l'ensemble de ces objectifs. Elles se sont également déclarées préoccupées par la régression du financement international de la planification familiale. La délégation des Pays-Bas a annoncé qu'elle organiserait, en coopération avec le FNUAP, une réunion de haut niveau sur l'objectif numéro 5. La délégation japonaise, soulignant l'importance qu'il y avait à appréhender de manière globale la santé publique dans le monde, y compris pour ce qui était de la santé procréative et de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, a annoncé qu'une réunion ministérielle de suivi de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) se tiendrait au Botswana en mars. Les délégations ont noté que la crise financière mondiale montrait combien il importait d'optimiser l'aide.

69. Les délégations ont pris note de la part que le Fonds prenait à la prévention de l'infection par le VIH. Elles ont souligné qu'il importait d'associer l'action en matière de santé de la sexualité et de la procréation à cette prévention. Elles se sont

félicitées des liens de coopération noués avec l'OMS, l'UNICEF et d'autres partenaires de développement. Une délégation a insisté sur l'importance du préservatif féminin au regard de l'autonomisation des femmes et a noté que le FNUAP était désormais membre du comité directeur de l'Initiative mondiale de distribution de préservatifs. Tout en soulignant que le FNUAP devait avoir un rôle central concernant les questions féminines, les délégations ont appelé les organismes des Nations Unies à mieux se répartir les tâches au niveau des pays et à axer leurs travaux sur leurs avantages comparatifs. Elles les ont engagées à désagréger les statistiques en fonction des sexes afin que l'on puisse mieux suivre l'effet des programmes sur les femmes et les filles. Une délégation a noté que la future secrétaire d'État de son pays s'intéressait activement et depuis longtemps aux questions qui relevaient du mandat du FNUAP et qu'elle avait récemment rappelé que le sort des femmes et des filles la préoccupait tout particulièrement.

70. Les délégations se sont félicitées de l'adhésion du Fonds aux principes d'harmonisation et d'unité d'action ainsi qu'à d'autres aspects de la réforme de l'ONU, et elles ont accueilli avec satisfaction les mesures prises dans ce sens. Il a été souligné que le FNUAP avait un rôle capital à jouer dans la promotion d'une approche respectueuse des valeurs culturelles dans le cadre de l'unité d'action, approche fondamentale pour lutter contre la discrimination et les pratiques dangereuses en fonction des réalités culturelles. Les délégations se sont félicitées de l'action menée par le FNUAP en faveur de la prise en main des programmes par les autorités des pays concernés. Il importait d'étendre la concertation sur l'action à mener en faveur du développement au niveau des pays et de mettre en œuvre le Programme d'action d'Accra. Les délégations se sont interrogées sur le perfectionnement des capacités. Elles comptaient que la régionalisation des opérations du FNUAP consoliderait l'exécution des activités d'assistance technique et d'aide au titre des programmes, notamment pour ce qui était de l'intégration des questions de santé en matière de sexualité et de procréation et des droits y relatifs dans l'action menée pour renforcer les systèmes nationaux de santé.

71. La délégation suédoise a annoncé que la contribution de la Suède aux ressources de base du FNUAP augmenterait de façon substantielle en 2009, et qu'une contribution serait versée pour financer l'action du FNUAP concernant la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire. La délégation britannique a annoncé que le Royaume-Uni verserait, entre 2008 et 2011, des contributions à hauteur de 132,5 millions de dollars (soit 89,5 millions de livres sterling) au titre des ressources de base. Avec la délégation danoise, elle a aussi annoncé la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie commune de coopération institutionnelle avec le FNUAP. La délégation néerlandaise a rappelé que les Pays-Bas, qui étaient le principal bailleurs de fonds de FNUAP, s'étaient engagés à verser 58 millions d'euros par an pour la période couverte par le plan stratégique; elle a annoncé de plus que la contribution annuelle que ce pays versait au titre de la Stratégie mondiale pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation augmenterait, pour s'établir à 30 millions d'euros chaque année jusqu'en 2011. La délégation norvégienne a annoncé, à titre indicatif, une contribution pluriannuelle de la Norvège et le maintien, au moins à hauteur du montant versé en 2008, de la contribution annuelle au titre des ressources de base; de plus, le Parlement norvégien avait décidé de porter à 1 % du produit national brut le montant de l'enveloppe budgétaire destinée à l'aide au développement. Les donateurs qui s'étaient engagés à verser des contributions pluriannuelles ont exhorté les autres

bailleurs à faire de même. La délégation de la République de Corée a indiqué qu'en sa qualité de bailleur émergent, ce pays s'engageait à faire pour d'autres ce que la communauté internationale avait fait pour lui.

72. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur soutien et s'est félicitée des annonces de contributions plus élevées, pluriannuelles ou supplémentaires. Remerciant le Danemark et le Royaume-Uni de la stratégie commune de coopération institutionnelle, elle a indiqué que celle-ci permettrait de réduire les coûts de transaction. Pour ce qui était des règles et procédures qui entravaient la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, elle a précisé que les fonds et programmes s'employaient à harmoniser leurs règles et règlements ainsi que leurs pratiques fonctionnelles. Elle a donné des précisions sur les diverses mesures que le FNUAP avait prises en vue d'étoffer les activités de perfectionnement des compétences dans les pays de programme. S'agissant de la santé en matière de sexualité et de procréation et de la prévention de l'infection par le VIH, elle a indiqué que les fiches de bilan et l'outil d'évaluation, ainsi que l'expansion du programme de distribution de préservatifs, tant masculins que féminins, et les liens noués avec le Fonds mondial avaient porté leurs fruits. L'action du FNUAP avait été concluante pour ce qui était de la santé procréative et de la prévention de l'infection par le VIH parmi les femmes, les filles et les groupes exposés, notamment les prostitué(e)s. La Directrice exécutive a indiqué avoir participé récemment, au Mexique, à une réunion au cours de laquelle les Ministres de la santé et de l'éducation s'étaient engagés à faire dispenser des cours d'éducation sexuelle adaptés en fonction de l'âge des élèves. Elle a décrit les modalités de l'assistance technique prêtée aux pays de programme; les activités y relatives avaient jusqu'à récemment été menées par les équipes de pays pour les services techniques, mais depuis que le FNUAP avait régionalisé ses opérations, on s'employait davantage à intégrer les aspects techniques et programmatiques de l'assistance et à recourir aux institutions et compétences régionales, notamment par le biais des réseaux de connaissance. Le FNUAP prêtait également une assistance technique en matière de chiffrage des dépenses, de contrôle et d'évaluation aux fins du renforcement des capacités tant des administrations publiques que des organisations non gouvernementales. La Directrice exécutive a rappelé que la Fédération internationale pour la planification familiale était l'un des partenaires stratégiques du Fonds. Par ailleurs, l'organisation intergouvernementale Partenaires dans le domaine de la population et du développement illustre l'importance du travail en réseau aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Réunion d'information sur l'élaboration de la politique du FNUAP en matière d'évaluation

73. Le Directeur de la Division des programmes a présenté oralement des informations sur l'élaboration de la politique du FNUAP en matière d'évaluation, conformément aux dispositions de la décision 2008/12 du Conseil d'administration. Une note d'information a été distribuée, qui peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.unfpa.org/exbrd/2009/2009_first.htm.

74. Le Directeur, après avoir indiqué que cette politique aurait pour objet l'amélioration de la productivité des programmes et le renforcement de la responsabilisation, comme l'exigeaient les dispositions de la résolution 62/208 de

l'Assemblée générale, en a exposé les principes directeurs et les principales caractéristiques. Il comptait que le Conseil lui ferait part de ses observations.

75. Plusieurs délégations ont indiqué attacher une grande importance à l'évaluation et à son caractère indépendant, notamment pour ce qui était du budget qui lui était alloué et du programme de travail. Elles se sont demandé si cette fonction pouvait être vraiment indépendante compte tenu du contrôle que le Comité exécutif du FNUAP se proposait d'exercer. Les délégations ont insisté sur l'importance de réaliser des évaluations communes, auxquelles participeraient notamment les personnels nationaux de contrepartie, et d'aider au perfectionnement des capacités nationales en matière d'évaluation.

76. Les délégations ont invité le FNUAP à harmoniser cette politique avec celles des autres organismes des Nations Unies qui lui étaient apparentés, notamment l'UNICEF et le PNUD, et de tirer parti de leurs données d'expérience dans ce domaine. Elles attendaient avec intérêt de débattre de nouveau de la question à l'occasion de réunions informelles avant que le Conseil soit saisi de cette politique d'évaluation à sa session annuelle de 2009.

77. Le Directeur de la Division des programmes a remercié le Conseil de ses observations et propositions. Il a indiqué que le principe d'indépendance faisait partie de l'avant-projet et qu'il serait maintenu.

IX. Programmes de pays et questions connexes

78. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a entériné, selon la procédure d'approbation tacite et sans qu'ils aient été examinés ou aient fait l'objet d'un débat, les programmes de pays concernant, pour l'Afrique, l'Angola, la Côte d'Ivoire, le Kenya et la Mauritanie, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Haïti et la République bolivarienne du Venezuela, et pour l'Asie et le Pacifique, le Timor-Leste.

79. Les délégations mauritanienne et kényane ont pris ensuite la parole pour remercier le Conseil d'administration d'avoir approuvé les programmes relatifs à leur pays et se sont félicitées du soutien accordé par le FNUAP et des liens de coopération étroits que le Fonds a noués avec les autorités nationales et les autres partenaires du développement. La délégation mauritanienne a annoncé l'augmentation de la contribution que la Mauritanie verserait au FNUAP en 2009.

X. Questions diverses

Hommage d'adieu à l'Administrateur du Programme

80. Les représentants de chaque groupe géographique ont rendu hommage à l'Administrateur du Programme. Ils ont évoqué la grande expérience qu'il avait acquise en sa qualité de Ministre et de conseiller international renommé en matière de développement. Sa conduite du PNUD en des temps difficiles avait été remarquable, et le Programme jouait un rôle de premier plan en sa qualité de partenaire fiable des pays en développement. Les intervenants ont loué sa conduite éclairée et son autorité intellectuelle, son esprit ouvert et l'approche novatrice qu'il avait mise en œuvre pour accroître les ressources du PNUD aux fins du

développement. L'Administrateur s'était fait le champion de la réforme et il s'était employé sans relâche à améliorer la transparence et l'efficacité du Programme, ainsi qu'à assurer une plus grande harmonisation et une meilleure cohérence de l'action du système des Nations Unies. Les délégations ont apprécié la rigueur dans l'analyse dont il a fait preuve tout au long de son mandat, et elles ont remarqué que le prochain administrateur aurait du mal à le faire oublier.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/7 intitulée « Hommage à Kemal Derviş, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 2005 à 2009 ».

Réunions officielles

82. Le Conseil d'administration a tenu les réunions officielles suivantes :

PNUD : Consultations officielles sur l'application de la décision 2008/37 relative à l'audit et aux contrôles internes;

UNOPS : Réunion d'information sur la stratégie de l'UNOPS.

Annexe**Réunion conjointe des Conseils d'administration
du Programme des Nations Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies pour la population,
du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
et du Programme alimentaire mondial****Accroissement démographique et urbanisation rapide :
aggravation de l'insécurité alimentaire en milieu urbain**

83. Le Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) a invité le Directeur exécutif adjoint du Programme à présenter le document d'information au nom du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du PAM. Ce dernier a appelé l'attention sur la rapidité de l'urbanisation et le « nouveau visage » de la pauvreté, de la faim et de l'insécurité alimentaire auxquelles étaient confrontés les habitants des villes. De plus en plus, la pauvreté urbaine allait devenir un sérieux obstacle au développement et à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a également appelé l'attention des membres des conseils sur certains facteurs de caractère plus général qui montraient que, du fait de la crise alimentaire et de la crise financière, il serait encore plus difficile de trouver une solution au problème posé par la rapidité de l'urbanisation. Sur le milliard d'êtres humains souffrant de la faim dans le monde, nombreux étaient ceux qui vivaient dans une grande agglomération, et il fallait sans attendre s'attacher à répondre à leurs besoins. Il importait certes d'intervenir pour lutter contre la pauvreté, la faim et la malnutrition en milieu urbain, mais il ne fallait pas oublier la crise silencieuse que vivaient les dizaines de millions de personnes résidant dans des endroits reculés et qui ne pouvaient pas faire entendre leur voix. L'aide alimentaire et l'appui nutritionnel pouvaient contribuer à satisfaire les besoins immédiats et donner une forte impulsion à la croissance, ce qui était fort nécessaire dans la conjoncture économique mondiale actuelle, et tout prouvait qu'assurer à la population une meilleure nutrition et un niveau d'instruction plus élevé contribuait de façon spectaculaire à la productivité et la croissance. Il était à noter, par ailleurs, que les catastrophes provoquées par des phénomènes liés au climat compromettaient la santé, la nutrition et l'éducation et que les populations affectées par les changements climatiques cherchaient fréquemment leur salut dans les villes, alors même que celles-ci risquaient, elles aussi, d'être exposées à des phénomènes climatiques extrêmes.

84. En conclusion, le Directeur exécutif adjoint du PAM a souligné que les interventions et les initiatives mises en œuvre par les autorités nationales devaient être soutenues par une action concertée des organismes des Nations Unies. Il importait également de mobiliser une large coalition d'acteurs, en obtenant notamment le concours des autorités nationales et municipales, et de créer des partenariats avec les organisations non gouvernementales et les associations citoyennes qui luttait contre la pauvreté urbaine. Il fallait par ailleurs centrer davantage l'attention sur l'urbanisation et les problèmes spécifiques auxquels étaient confrontés les urbains qui souffraient de la faim et de la pauvreté. Il fallait

notamment tenir compte des difficultés découlant de l'apparition de taudis non déclarés, ainsi que de la mobilité extrême des pauvres en milieu urbain et de leur accès limité aux services sociaux. L'appui de l'État était indispensable à tous les niveaux si l'on voulait pouvoir mettre sur pied des interventions appropriées visant à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ces personnes.

85. Le Représentant permanent du Tadjikistan a indiqué comment les autorités nationales de son pays s'étaient attaquées aux problèmes provoqués par la crise alimentaire et énergétique. Dans ce pays, 72 % de la population vivaient en milieu urbain et 7 % seulement des terres étaient cultivables. La hausse des prix des produits alimentaires enregistrée en 2007 avait eu des répercussions sur les couches les plus pauvres; la facture des importations de denrées alimentaires avait triplé et l'accès à l'alimentation était précaire. La sécurité alimentaire constituait une priorité pour le Gouvernement tadjik, qui avait réagi non seulement en incitant à l'augmentation de la production vivrière mais aussi en soutenant le pouvoir d'achat des couches les plus pauvres.

86. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement le document présenté et ont approuvé l'intention manifestée par les organismes des Nations Unies d'intensifier leurs efforts dans les zones urbaines. Ils ont néanmoins fait valoir qu'il ne fallait pas négliger les campagnes, soulignant à cet égard la nécessité d'associer à cette action tous les autres acteurs compétents, comme ONU-Habitat. La planification des programmes et les interventions devaient être fondées sur des évaluations de la vulnérabilité et faire intervenir toutes les catégories de citoyens pauvres, et surtout les femmes. Par ailleurs, quelques délégations ont déclaré que la réussite des programmes dépendait en grande partie des partenariats avec le secteur privé. Quelques délégations ont insisté sur le fait qu'il importait de soutenir les interventions et les initiatives mises en œuvre par les autorités nationales tout en veillant à ce que les politiques soient bien préparées aux échelons national et infranational et en investissant dans le renforcement des capacités aux niveaux national et municipal.

87. Les intervenants ont fait valoir qu'il était bien plus difficile d'aider les pauvres vivant en milieu urbain car les liens communautaires et les liens de parenté n'étaient pas aussi solides qu'en milieu rural. En outre, différents facteurs, comme la mobilité, l'absence de représentation et la difficulté qu'il y avait à organiser les communautés, faisaient obstacle aux efforts entrepris par les pauvres pour participer avec succès à des activités et programmes structurés. Les participants ont reconnu le rôle joué par le secteur privé dans les domaines de la production et de la distribution des produits alimentaires, et ont évoqué en particulier l'action entreprise conjointement par l'ONU, la Fondation Bill et Melinda Gates et la Fondation Rockefeller pour faciliter l'accès aux marchés des petits exploitants agricoles, se référant en particulier aux achats de produits alimentaires réalisés dans les pays en développement, dont la valeur avait atteint 1 milliard de dollars en 2008.

Instabilité des prix des produits alimentaires et impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

88. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité la Directrice générale de l'UNICEF à présenter le document d'information sur l'instabilité des prix des produits alimentaires et son impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à animer le débat au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du

PAM. La Directrice générale a appelé l'attention sur les difficultés persistantes que suscitait l'instabilité des prix des produits alimentaires, laquelle avait notamment aggravé la vulnérabilité des populations des pays en développement, et a rappelé qu'elle venait s'ajouter à la crise économique mondiale, qui avait aggravé l'état nutritionnel des pauvres. Elle a également souligné qu'il importait de travailler main dans la main pour atténuer les répercussions de l'instabilité des prix des produits alimentaires et de la crise économique mondiale et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

89. Le Coordonnateur de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire a exposé les mécanismes de coordination mis en place par les organismes des Nations Unies pour soutenir l'action des pouvoirs publics, dans l'immédiat aussi bien qu'à plus longue échéance, visant à atténuer les répercussions de l'instabilité des prix des produits alimentaires, accroître la productivité agricole, surtout des petites exploitations, combattre la malnutrition et consolider les systèmes de protection sociale, comme indiqué en détail dans le Cadre d'action global publié en juillet 2008. Le PAM avait reçu un solide appui pour étendre ses programmes, mais le financement demeurait inférieur aux montants jugés nécessaires pour atteindre tous les objectifs énoncés dans le Cadre d'action.

90. Le Coordonnateur résident des Nations Unies au Mozambique a mis en relief la forte dépendance de ce pays à l'égard des importations de produits alimentaires et a exposé l'action concertée entreprise par les organismes des Nations Unies pour aider les pouvoirs publics à faire face à la hausse des prix des denrées alimentaires. Cette intervention s'articulait essentiellement autour de deux volets tendant : i) à accroître la production et le commerce des produits alimentaires; ii) à élargir les programmes sociaux et les filets de sécurité sociale à l'intention des groupes les plus vulnérables, dans les domaines de l'éducation, de la nutrition et de la santé. Le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies a fourni un complément d'information concernant les mesures adoptées par les autorités de son pays, visant spécialement à promouvoir une « révolution verte » accélérée; il a insisté sur la valeur essentielle des services fournis par les organismes des Nations Unies dans le cadre d'une approche coordonnée par l'entremise de l'équipe de pays des Nations Unies.

91. Lors de l'échange de vues qui a suivi, plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées à l'idée que la crise économique mondiale n'érode encore plus le pouvoir d'achat des pauvres et n'accroisse ainsi le nombre de personnes vivant dans la pauvreté et incapables de se procurer les aliments dont elles avaient besoin, rendant impossible la réalisation de l'objectif 1 du Millénaire (Réduire l'extrême pauvreté et la faim).

92. Les délégations ont manifesté leur appui au Cadre d'action global et ont souligné l'importance que revêtait une intervention concertée du système des Nations Unies; elles ont fait valoir que le cas du Mozambique était un exemple dont il y avait lieu de s'inspirer, mentionnant également l'appui apporté par ce pays à l'initiative Unité d'action des Nations Unies. En outre, les délégations ont approuvé l'idée tendant à établir un partenariat plus large pour combattre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, comme cela allait être proposé lors de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale devant se tenir à Madrid les 26 et 27 janvier 2009 sous les auspices conjoints du Gouvernement espagnol et de l'ONU. Elles ont souligné qu'il importait au plus haut point de fournir une assistance aux

petits exploitants étant donné que leur production pouvait contribuer à stabiliser les disponibilités alimentaires locales. Il a été recommandé en particulier d'accroître le pourcentage de l'aide publique au développement consacrée aux programmes de lutte contre la faim.

93. Plusieurs délégations ont recommandé une intervention multisectorielle intégrée pour faire face à l'instabilité des prix des produits alimentaires étant donné que son impact se faisait sentir dans des domaines aussi divers que la nutrition, la santé, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et la sécurité sociale en général. Les femmes étaient particulièrement vulnérables, surtout celles qui étaient à la tête d'un ménage; en effet, elles étaient généralement moins à même de faire face à l'instabilité des prix des produits alimentaires, et étaient en outre fréquemment confrontées à des risques de violence, surtout en période d'insécurité alimentaire. Plusieurs délégations ont insisté sur le rôle qui incombait aux organismes des Nations Unies en matière d'autonomisation des femmes.

94. En réponse à ces observations, les animateurs ont fait remarquer que l'instabilité actuelle et l'aggravation de la situation due à la crise économique mondiale pouvaient également être considérées comme une occasion de s'attaquer à des problèmes profondément enracinés. Le système des Nations Unies pouvait grandement contribuer à renforcer les capacités nationales au moyen d'une assistance technique et de l'établissement de larges partenariats avec toutes les parties prenantes, y compris le milieu associatif. L'exemple du Mozambique montrait à quel point une intervention coordonnée des organismes des Nations Unies pouvait contribuer à l'action des pouvoirs publics.

95. Pour ce qui était de l'appui devant être fourni aux petits exploitants, les organismes ayant leur siège à Rome s'employaient, conjointement avec la Banque mondiale, à résoudre les problèmes auxquels étaient confrontés ces paysans, d'autant que la plupart d'entre eux étaient des femmes. La problématique hommes-femmes était l'un des fils conducteurs de toutes les interventions mises sur pied par le système des Nations Unies.

96. Réaffirmant que l'action du système des Nations Unies était efficacement coordonnée sous la direction du Secrétaire général, la Directrice générale de l'UNICEF a insisté sur la nécessité d'intensifier les efforts visant à créer de larges partenariats. Une approche axée sur le cycle de vie était essentielle si l'on voulait atténuer l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et promouvoir la survie maternelle et infantile. Il fallait notamment pour cela satisfaire les besoins nutritionnels des femmes enceintes, promouvoir l'allaitement exclusif au sein et veiller à ce que des compléments nutritifs soient disponibles pour les nouveau-nés et les enfants en bas âge. Il importait de suivre une approche intégrée étant donné l'interdépendance entre malnutrition et mauvaise santé et l'impact des défaillances du système d'assainissement et du manque d'hygiène sur la malnutrition.

97. Paradoxalement, l'instabilité des prix des produits alimentaires avait eu un impact positif en ce sens que le monde avait commencé à prendre conscience de la nécessité d'accroître la productivité agricole et de la place occupée par la nutrition dans la santé.

**Harmonisation des fonds et programmes des Nations Unies :
modes opératoires**

98. Le Président du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a animé les débats sur l'harmonisation des modes de fonctionnement des fonds et programmes des Nations Unies. La Directrice exécutive du FNUAP a présenté le document d'information au nom des quatre organismes, appelant l'attention des participants sur les progrès accomplis au plan mondial en ce qui concerne l'harmonisation des modes opératoires. Le Coordonnateur résident des Nations Unies au Mozambique a mis l'accent sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans ce pays à cet égard. Le Représentant permanent du Mozambique a fait un exposé dans lequel il a mis en relief l'importance que le Gouvernement mozambicain attachait à la réforme de l'ONU, en particulier à la simplification et à l'harmonisation de ses modes opératoires.

99. Au cours du débat, les délégations ont souligné l'intérêt qu'elles portaient à la question et exprimé leur appui aux mesures tendant à harmoniser les modes opératoires des Nations Unies, notamment la proposition formulée à cet égard. Elles ont souligné que l'ensemble du système des Nations Unies devait avancer sur cette voie en tenant rigoureusement compte des indications données à ce sujet par les organes intergouvernementaux. Elles ont félicité l'équipe de pays des Nations Unies au Mozambique des progrès réalisés. Plusieurs délégations ont demandé aux organismes des Nations Unies de veiller à ce que les réformes entreprises au niveau des pays s'accompagnent de réformes semblables au plan mondial et à ce qu'un concours adéquat soit prêté aux pays.

100. Les délégations ont insisté sur le fait que les économies opérées grâce à l'harmonisation des modes opératoires au niveau des pays devraient être réinjectés dans les programmes menés dans ces mêmes pays. Quelques délégations ont demandé des éclaircissements sur la différence qui existait entre les travaux entrepris dans le cadre du Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion et ceux qui étaient menés dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement.

101. La Directrice exécutive du FNUAP a remercié les délégations de leur appui et de leurs conseils, réaffirmant que les organismes des Nations Unies étaient fermement résolus à harmoniser leurs modes opératoires et à s'attaquer aux problèmes signalés par les États Membres. Elle a fait observer que les tâches étaient clairement réparties au niveau mondial et au niveau des pays : au plan mondial, les organismes des Nations Unies s'attachaient à mettre en œuvre des solutions intéressant l'ensemble du système par l'entremise du Conseil des chefs de secrétariat et du Comité de haut niveau sur la gestion; au niveau des pays, l'on s'employait dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement à soutenir l'action des autorités nationales. Le Groupe transmettait au Comité de haut niveau les enseignements tirés des activités menées à l'échelle des pays et les problèmes appelant l'attention de l'ensemble du système. La Directrice exécutive du FNUAP a relevé par ailleurs que, pour une large part, les efforts visant à promouvoir la réforme de l'ONU et la cohérence de son action devraient être menés au niveau des organes directeurs, de sorte que tous les organismes des Nations Unies reçoivent les mêmes indications quant à la marche à suivre. Le Coordonnateur résident des Nations Unies au Mozambique a remercié les délégations de leur appui et a noté qu'il était indispensable d'harmoniser les modes opératoires si l'on voulait pouvoir

exécuter efficacement les programmes au niveau des pays. Le Représentant permanent du Mozambique a conclu en notant qu'une fragmentation du système des Nations Unies était inconcevable, étant donné que les pays avaient besoin que ce système soit à la fois solide et cohérent.

Harmonisation au niveau de la programmation des fonds et programmes des Nations Unies : appui au renforcement des capacités nationales

102. Le Président du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a invité l'Administrateur du PNUD à ouvrir le débat sur le renforcement des capacités nationales et le rôle du système des Nations Unies pour le développement à cet égard. L'Administrateur a souligné qu'il importait que les organismes des Nations Unies coordonnent leur action pour contribuer à soutenir l'activité économique, à promouvoir une répartition équitable de la richesse, à encourager une gestion rationnelle de l'environnement et à élargir la participation aux processus démocratiques. Les résultats ne pouvaient être durables que s'ils étaient obtenus simultanément dans les domaines social, environnemental et économique. Les organismes des Nations Unies avaient accumulé à cet égard des connaissances qui pouvaient aider les autorités nationales à réaliser les objectifs nationaux de développement.

103. L'Administrateur a évoqué ensuite le rôle essentiel qui incombait à l'État dans la promotion du développement économique et social, de la stabilité et du maintien de la paix, et insisté sur la nécessité d'investir dans le renforcement des capacités des dirigeants et des institutions publiques dans ces domaines. Il a souligné que l'État devait jouer un rôle de facilitateur et d'intermédiaire entre la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux du développement en vue de promouvoir ainsi la réalisation des objectifs nationaux de développement. Les organismes des Nations Unies étaient en mesure, grâce à l'expérience qu'ils avaient acquise, de jouer un rôle de catalyseur et favoriser des solutions Sud-Sud.

104. La Représentante permanente adjointe de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, parlant au nom du représentant du Ministère indonésien de la planification, empêché, a mis en relief les résultats qui avaient été obtenus récemment dans son pays grâce aux mesures en faveur du renforcement des capacités nationales : élections pacifiques, programmes de reconstruction entrepris après le tsunami et admission, plus tôt que prévu, à se dégager des obligations du Fonds monétaire international. Elle a indiqué que les engagements pris au plan interne pour mettre en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (comme l'Engagement de Djakarta concernant l'efficacité de l'aide au développement) constituaient, pour l'Indonésie et ses partenaires de développement, l'un des principaux dispositifs d'action. Dans ce contexte, l'ONU avait beaucoup aidé l'Indonésie à renforcer les capacités des institutions infranationales en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; elle avait prêté assistance aux institutions nationales et locales afin qu'elles soient mieux à même d'appliquer la nouvelle politique de décentralisation et elle avait joué un rôle d'intermédiaire pour ce qui était de diffuser au plan mondial les connaissances et les données d'expérience recueillies concernant les changements climatiques, les élections locales et les stratégies de lutte contre la pauvreté. Cette action avait permis de renforcer les capacités de l'Indonésie et l'avait aidée à tirer parti des capacités des autres pays. La Représentante permanente adjointe a remercié les conseils d'avoir encouragé les initiatives de renforcement

des capacités au niveau des pays et le système des Nations Unies d'avoir aidé à satisfaire les besoins des pays.

105. Les délégations se sont félicitées de la large place faite au renforcement des capacités nationales lors de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies réalisé en 2007. Elles ont réaffirmé que les organismes des Nations Unies devaient définir les objectifs prioritaires à atteindre en la matière à la lumière de leurs mandats respectifs et en se laissant guider par les priorités définies par les autorités nationales. Une délégation a demandé au Groupe des Nations Unies pour le développement de tenir compte des différences de vues existant entre les acteurs du développement en ce qui concerne la cohérence au niveau de l'ensemble du système et a estimé que les concepts liés à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire pourraient favoriser l'harmonisation des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies. Elle a demandé au Groupe de dégager – à la lumière des mandats et des avantages comparatifs de chaque organisme – les domaines dans lesquels une harmonisation était possible et contribuerait au développement, et de faire rapport à ce sujet. Deux délégations ont estimé qu'il fallait faire une plus grande place à l'innovation et la coordination pour aider les pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres priorités nationales de développement, soulignant qu'il importait de poursuivre les réformes entreprises. Ces délégations ont invité les équipes de pays des Nations Unies à accorder la priorité au renforcement des capacités et ont souligné qu'il fallait s'employer à recourir plus systématiquement au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de mesurer les résultats obtenus. Les conseils ont préconisé la poursuite de la concertation sur le renforcement des capacités nationales et sur l'action du système des Nations Unies pour le développement en la matière.

Deuxième partie
Session annuelle de 2009

Tenue à New York du 26 mai au 3 juin 2009

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2009 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 26 mai au 3 juin 2009.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le programme de travail de sa session annuelle de 2009 (DP/2009/L.2) ainsi que le rapport sur sa première session ordinaire de 2009 (DP/2009/9).
3. Le Conseil d'administration a décidé de suivre le calendrier établi pour ses futures sessions et de tenir sa deuxième session ordinaire de 2009 du 8 au 11 septembre 2009.
4. Le Conseil d'administration a décidé oralement de remettre sa deuxième session ordinaire de 2009 à sa première session ordinaire de 2010 l'examen des budgets d'appui du PNUD et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que de l'examen à mi-parcours par le PNUD des arrangements de programmation pour 2008-2011.
5. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009 figurent dans le document DP/2009/27, qui peut être consulté à l'adresse www.undp.org/execbrd.

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration et rapport annuel de l'Administrateur

Déclaration de l'Administrateur

6. Dans sa première déclaration devant le Conseil d'administration, le nouvel Administrateur, Helen Clark, a remercié le Secrétaire général et l'Administrateur associé ainsi que le Président et les Vice-Présidents du Conseil d'administration de l'appui qu'ils lui avaient apporté lorsqu'elle avait assumé ses nouvelles fonctions au PNUD. Elle a réaffirmé le rôle important que jouait le Conseil en guidant l'Organisation et a évoqué l'orientation future du Programme à la lumière des nombreuses crises auxquelles était confrontée la communauté internationale. L'une des premières priorités consisterait à mieux cibler l'action du PNUD sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ces derniers étant au cœur même de la mission de l'Organisation et étant consacrés par le plan stratégique du PNUD.
7. Il ne restait plus que six ans pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et la communauté internationale avait l'obligation d'honorer ses promesses. Lors du Sommet du G-8 de 2005, à Gleneagles, les pays participants avaient promis d'accroître l'aide publique au développement de 50 milliards de dollars avant la fin de 2010, promesse qui n'avait toujours pas été tenue. L'Administrateur a évoqué les mesures que le PNUD avait adoptées pour donner suite au Sommet de Gleneagles en collaboration avec les gouvernements des pays associés, la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international et

la Banque mondiale dans le but de mettre au point des « scénarios de Gleneagles » et d'élargir l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et pas seulement dans une perspective macroéconomique ou une perspective de développement. Les scénarios de Gleneagles devraient être publiés sous peu, et il fallait espérer que, lors du prochain sommet du G-8, en juillet 2009, les ressources précédemment annoncées pourraient être mobilisées pour promouvoir leur mise en œuvre.

8. L'Administrateur a donné quelques explications concernant le premier rapport annuel sur l'exécution du plan stratégique et a évoqué son importance en tant que mécanisme de responsabilisation, relevant que le rapport reflétait l'approche concertée qui avait été établie entre le PNUD et les fonds et programmes associés, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Programme des Volontaires des Nations Unies. Le rapport contenait des informations et des analyses concernant les résultats stratégiques, y compris les résultats des programmes et des projets, comme demandé par le Conseil. Comme les activités du PNUD étaient essentiellement axées sur le renforcement des capacités, il fallait parfois attendre une dizaine d'années, voire davantage, pour en constater les résultats dans la pratique, de sorte qu'il était assez difficile de rendre compte des réalisations effectivement obtenues. L'Administrateur a réaffirmé que le PNUD ne pouvait pas être une « super organisation non gouvernementale » et que, conformément au plan stratégique, l'Organisation entreprendrait de moins en moins de projets de petite envergure et de caractère moins stratégique.

9. L'Administrateur, rappelant les efforts menés par le PNUD dans d'autres domaines d'importance capitale comme l'égalité des sexes, la coopération Sud-Sud, la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la gestion axée sur les résultats, a souligné que le PNUD devait pouvoir compter sur des ressources ordinaires suffisantes et prévisibles, ce qui était encore plus important si l'on considérait la conjoncture économique actuelle et ses effets sur les groupes les plus vulnérables. Les délégations pouvaient être assurées que le PNUD continuerait de maximiser l'efficacité et d'identifier les domaines auxquels devait être accordée la priorité. L'Administrateur a remercié les membres du Conseil d'administration de la contribution soutenue qu'ils apportaient à la direction du PNUD et, après avoir réaffirmé son engagement de ne négliger aucun effort pour que le PNUD fasse une différence et atteigne les objectifs de développement communs, a invité l'Administrateur associé à rendre compte au Conseil des initiatives du PNUD et des questions qui appelaient l'attention du Conseil.

10. L'Administrateur associé s'est référé à la décision de l'Assemblée générale de placer sur un cycle quadriennal plutôt que triennal l'examen complet des politiques opérationnelles de développement et a évoqué la nécessité pour les fonds et programmes des Nations Unies d'aligner en conséquence leurs cycles de planification stratégique. Il a suggéré au Conseil d'administration de prolonger le plan stratégique du PNUD pour 2008-2011 de deux ans pour qu'il s'étende jusqu'à la fin de 2013. Il s'est référé également à la décision 2008/24 du Conseil concernant la mise en œuvre à titre pilote d'une politique de soutien budgétaire direct et de mise en commun des fonds. Le Siège travaillait en étroite collaboration avec les bureaux de pays qui souhaitaient mettre cette politique à l'essai conformément aux directives et procédures établies. Le Siège s'emploierait également à promouvoir l'application d'une approche harmonisée au niveau de l'ensemble du système des

Nations Unies pour le développement et à élaborer des critères d'évaluation de ce type d'appui au développement. L'Administrateur associé, après avoir informé le Conseil des efforts déployés pour renforcer la gestion axée sur les résultats, a appelé son attention sur quatre questions sur lesquelles la Direction devait faire porter son attention pour que le PNUD continue de contribuer efficacement aux efforts de développement et au renforcement de l'infrastructure : excellence du personnel, mise en place d'une surcapacité temporaire, réajustement de l'Organisation et efficience budgétaire. Il s'agissait certes là d'un problème difficile, mais il était indispensable d'y apporter une solution si l'on voulait pouvoir gérer une organisation complexe comme le PNUD d'une manière qui inspire confiance dans les capacités et dans l'efficacité de l'Organisation.

11. Les délégations ont souhaité la bienvenue au nouvel Administrateur et l'ont félicitée de sa nomination et plusieurs ont mis en relief l'importance de l'occasion. Les délégations ont exprimé leur appui à la vision reflétée dans la déclaration de l'Administrateur, confirmant qu'elle correspondait de très près à l'orientation que devrait suivre le PNUD. Elles ont remercié l'Administrateur associé de son rapport et nombre d'entre elles ont souligné que le PNUD devait continuer de moduler son action en fonction des souhaits et des intérêts des pays de programme et de mettre l'accent sur son mandat essentiel, particulièrement le renforcement des capacités et le développement, pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international. Quelques délégations ont invité le PNUD à se fonder dans son action sur des principes opérationnels qui puissent être universellement acceptés et appliqués et ont également réaffirmé l'importance du Bureau spécial de la coopération Sud-Sud.

12. Presque toutes les délégations ont exprimé la crainte que la crise économique et financière n'empêche d'avancer sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international. Étant donné la situation actuelle, de nombreuses délégations ont encouragé les pays donateurs à honorer, en dépit de la crise, les engagements qu'ils avaient pris de mettre des ressources adéquates à la disposition du PNUD. Plusieurs délégations ont demandé au PNUD de continuer d'axer ses activités sur les pays les moins avancés et les plus vulnérables et de concentrer ses efforts sur les domaines dans lesquels il jouissait d'un avantage comparatif, d'affiner son image de marque grâce à une meilleure communication et de soumettre au Conseil d'administration des rapports plus détaillés indiquant les résultats concrets donnés par ses interventions sur le terrain.

13. Beaucoup de délégations, se félicitant de ce qu'un cadre de responsabilisation de la direction du PNUD ait été adopté en 2008, ont demandé au Programme de continuer de renforcer son obligation redditionnelle et d'améliorer sa transparence. Plusieurs délégations ont reconnu que les réformes en cours au niveau des pays et les projets pilotes entrepris dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » avaient contribué à améliorer l'efficacité, l'efficacités et la cohérence des activités et ont demandé que des réformes semblables soient introduites au Siège en modifiant les règles, règlements et procédures qui affectaient la cohérence de l'action de divers organismes des Nations Unies.

14. L'importance de la corrélation entre les mesures anticorruption, l'élimination de la pauvreté et la promotion d'un développement durable a été évoquée et le

PNUD a été invité à avoir à l'esprit la Convention des Nations Unies contre la corruption dans les activités qu'il menait au niveau des pays en matière de gouvernance. Quelques délégations ont demandé au PNUD de développer dans une optique stratégique ses compétences en matière de gouvernance démocratique en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels le Programme pourrait avoir l'impact le plus marqué. D'autres délégations ont demandé au PNUD de veiller à ce que les conditions convenues dans la décision 2008/37 concernant la divulgation des rapports d'audit interne soient rigoureusement respectées afin de garantir la confidentialité de l'information. Une délégation s'est dite préoccupée par le fait que le PNUD allouait une plus large part de ses ressources à la promotion d'une gouvernance démocratique qu'aux activités visant à réduire la pauvreté. Plusieurs délégations ont demandé au PNUD d'améliorer l'efficacité de ses activités en matière de redressement rapide et de rétablissement de la paix, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, de renforcement des capacités, d'assistance technique et de concertation. Quelques délégations ont souligné qu'il importait de définir clairement quel serait le rôle du PNUD en ce qui concerne les changements climatiques de sorte que le Programme puisse maximiser la pertinence et l'impact de sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui devait avoir lieu à Copenhague en décembre 2009.

15. De nombreuses délégations se sont référées aux questions de l'égalité des sexes et de l'intégration de la problématique hommes-femmes aux programmes et ont réitéré l'importance que revêtait l'égalité des sexes en tant qu'aspect transversal des efforts de développement et des activités de l'Organisation. Une délégation a remercié le PNUD du rôle actif qu'il jouait au sein du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et de la stratégie qu'il avait élaborée afin de renforcer, au moyen de mécanismes de développement et de mécanismes institutionnels concrets, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Une autre délégation a pris note des efforts systématiques que faisait le PNUD pour mettre l'accent sur l'égalité des sexes dans ses activités de prévention des crises et de redressement, dans l'ensemble de ses opérations, dans ses quatre domaines d'activité prioritaires et dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la promotion de l'égalité des sexes et l'adaptation aux changements climatiques en s'attachant à intégrer la problématique hommes-femmes aux politiques d'atténuation des effets des changements climatiques et aux mécanismes de financement.

16. L'Administrateur a remercié les délégations de l'appui qu'elles avaient manifesté à l'œuvre menée par le PNUD ainsi que des paroles aimables qu'elles lui avaient adressées à l'occasion de sa prise de fonctions. Elle a donné aux délégations l'assurance qu'il serait donné suite à leurs observations et a réaffirmé la ferme volonté du PNUD de s'en tenir aux priorités reflétées dans son plan stratégique et d'intégrer l'atténuation des effets des changements climatiques à ses activités de développement. L'Administrateur s'est engagée à améliorer l'efficacité, à continuer d'apporter un solide appui à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et à l'initiative « Unis dans l'action » en ayant en vue les intérêts des pays en développement et en collaborant avec eux et à soumettre régulièrement des rapports robustes sur les résultats obtenus. Elle a reconnu qu'il importait d'établir des partenariats tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la famille des Nations Unies, en particulier avec les donateurs, les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales et la société civile.

17. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/9 concernant le rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique 2008-2011, et il a pris note du rapport du PNUD concernant les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2008 (DP/2009/11/Add.1) ainsi que de son annexe statistique (DP/2009/11/Add.2) et de son rectificatif (DP/2009/11/Add.2/ Corr.1).

III. Engagements de financement

18. L'Administrateur a demandé aux délégations de mettre à la disposition du PNUD les outils dont il avait besoin pour faire face à la récession mondiale et empêcher que soient réduits à néant les progrès si difficilement accomplis sur la voie du développement, à savoir un financement adéquat et prévisible. L'objectif de 1,1 milliard de dollars fixé pour les contributions au titre des ressources ordinaires pour 2008 avait été atteint et le PNUD souhaiterait que les objectifs fixés à cet égard pour 2009 et au-delà soient atteints eux aussi. Cependant, le montant des ressources escomptées pour 2009 était préoccupant dans la mesure où, selon les estimations, les contributions aux ressources ordinaires n'atteindraient que 965 millions de dollars, soit nettement moins que l'objectif de 1 milliard 250 millions de dollars envisagé dans le plan stratégique. L'Administrateur s'est engagée à collaborer avec les donateurs existants pour qu'ils maintiennent leurs contributions à leur niveau actuel et a manifesté son intention d'examiner comment pourrait être élargie la base de contribuants au PNUD.

19. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats a récapitulé les traits saillants du budget du PNUD et a indiqué notamment quel était le montant total des contributions aux ressources ordinaires et quels étaient les cinq plus importants contribuants, le nombre de pays qui versaient des contributions aux ressources ordinaires, ceux dont les contributions aux ressources ordinaires du PNUD étaient égales ou supérieures à 1 million de dollars et ceux qui avaient accru leurs contributions au Programme. S'agissant des 3,6 milliards de contributions aux « autres ressources », l'Administrateur assistant a donné une ventilation du chiffre total pour indiquer quelles étaient les contributions bilatérales et multilatérales et les contributions aux ressources locales. Il a mentionné que la situation budgétaire de l'exercice 2009 était préoccupante dans la mesure où, selon les projections, les contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources diminueraient vraisemblablement. Il a souligné que le Conseil d'administration devrait faire porter son attention sur cinq questions fondamentales : a) l'écart entre les contributions au budget de 2009 et les montants initialement projetés dans le plan stratégique; b) le déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources; c) la vulnérabilité des programmes et des fonds alimentés au moyen de contributions volontaires, y compris le PNUD, en période de crise; d) l'instabilité de la situation financière et le manque d'informations concrètes permettant de programmer les ressources; et e) la prévisibilité (ou l'imprévisibilité) du financement.

20. Une délégation a saisi l'occasion de la session pour annoncer les contributions de son pays au PNUD et aux fonds et programmes qui lui sont associés pour 2009 : 3,5 millions de dollars aux ressources ordinaires du PNUD, 850 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud et 30 000 dollars pour le FENU et le Programme des Volontaires des Nations Unies. Cette délégation a fait savoir que son pays appuyait activement le PNUD et avait, dans la limite de ses

moyens, accru ses contributions aux ressources ordinaires. Une autre délégation a posé plusieurs questions au sujet des faits et des chiffres cités par l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats, et a notamment souhaité savoir quelle était la raison des réductions des contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux locaux et quelles étaient les difficultés et les pressions rencontrées par le PNUD en ce qui concerne les contributions à ses ressources ordinaires et ses arrangements de programmation. Cette délégation a demandé à tous les donateurs de mettre à la disposition du PNUD un financement stable sur une base pluriannuelle.

21. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats a remercié la délégation qui avait annoncé des contributions au PNUD. Il a expliqué que les contributions des gouvernements étaient liées à la participation ou aux coûts des programmes et non aux dépenses des bureaux locaux. La réduction de 20 % résultait de la décision qui avait été prise en consultation avec les gouvernements de ne pas tenir compte des initiatives concernant les achats lorsque celles-ci ne contribuaient pas directement à la réalisation des objectifs visés dans le plan stratégique. En réponse à la question de savoir quelles étaient les pressions que cela avait entraîné sur les ressources ordinaires et, de manière générale, les arrangements de programmation, il a expliqué que telle était précisément la raison pour laquelle l'Administrateur avait demandé qu'il lui soit laissé le temps d'étudier et de revoir la question.

22. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/10 concernant l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà.

IV. Évaluation

23. La Directrice du Bureau de l'évaluation a soumis au Conseil d'administration un rapport concernant les évaluations indépendantes. Elle s'est référée à l'évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes, au cadre global de coopération et aux contributions du PNUD aux efforts déployés dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Elle a également indiqué quel était le dernier état des améliorations apportées au fonctionnement du Bureau de l'évaluation et des progrès accomplis sur la voie de la création d'une culture de l'évaluation, des mises à jour apportées au manuel du suivi de l'évaluation publié en 2002 et des difficultés auxquelles s'étaient heurtés les efforts visant à renforcer les capacités d'évaluation des bureaux régionaux et bureaux de pays. Elle a mis en relief le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2009 et 2010. Le Directeur du Groupe d'appui opérationnel a exposé les mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations.

24. Deux délégations ont mentionné quatre domaines dans lesquels, à leur avis, le PNUD pourrait s'attacher à améliorer les évaluations à l'avenir : conformité aux normes et couverture des évaluations; qualité; ressources; et suivi. Une délégation, se référant aux appréciations figurant dans le document DP/2009/13, s'est dite préoccupée par le fait que plus de la moitié des rapports d'évaluation considéraient que la conception de l'évaluation et la suite qui y avait été donnée comme « insatisfaisants » ou « particulièrement insatisfaisants », tendance qui n'était pas nouvelle. Cette délégation a craint que le Bureau de l'évaluation ne soit surchargé

par son programme de travail et elle a demandé au PNUD de veiller à ce que les résultats des évaluations soient exploités et à ce qu'il leur soit donné une suite au plan interne afin d'améliorer ainsi les résultats.

25. Une autre délégation, tout en considérant que le rapport contenait une grande quantité d'informations utiles, a estimé qu'il aurait pu être présenté plus clairement. Une délégation, se référant à certains paragraphes du rapport annuel, a exprimé l'avis que les évaluations du programme de pays devraient être réalisées avec l'accord du PNUD et de l'État Membre, être axées sur la façon dont le PNUD avait encouragé le développement au moyen de ses programmes et indiquer comment les résultats des évaluations pourraient être utilisés pour améliorer la qualité des programmes.

*Évaluation du troisième cadre de coopération régionale (2006-2009)
pour les États arabes*

26. En ce qui concerne le troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes, les délégations ont souligné à nouveau la nécessité pour tous les acteurs des Nations Unies de coordonner leur action sur le terrain. Deux délégations ont demandé au PNUD d'analyser les activités menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP afin d'intégrer le point de vue des jeunes à ses programmes et ses projets plutôt que de faire double emploi avec les activités de ces deux autres institutions. Plusieurs délégations ont invité le PNUD à avoir davantage recours aux ressources financières, à l'expérience et aux compétences disponibles dans la région; une autre a demandé au PNUD de mieux utiliser ses conseillers régionaux et leur expérience pour préparer le prochain cadre de coopération régionale. Une délégation a demandé qu'une correction soit apportée à une note de bas de page du rapport sur les activités d'évaluation, qui contenait une erreur concernant l'origine ethnique régionale. D'autres délégations ont demandé au PNUD de mieux prendre en considération les défis auxquels étaient confrontés les États arabes, notamment dans des domaines comme les capacités, le transfert de technologies, la désertification et le développement durable.

27. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/11 concernant le rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD. Il a également pris note des documents suivants : a) évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2006-2009) (DP/2009/14); b) réponse de la Direction au résumé de l'évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2006-2009) (DP/2009/15); et c) examen des mesures prises par l'Administration pour donner suite aux évaluations, y compris les évaluations décentralisées (DP/2009/16).

V. Rapport sur le développement humain

28. Comme suite à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le spécialiste hors classe du Bureau chargé de l'élaboration du rapport sur le développement humain a rendu compte des consultations qui avaient eu lieu au sujet de la mobilité, l'un des thèmes du rapport sur le développement humain de 2009.

29. Deux délégations ont remercié l'auteur de l'exposé d'avoir mis l'accent sur le thème des migrations humaines traité dans le rapport de 2009 et appuyé l'approche qui avait été suivie, consistant à mener une vaste série de consultations avec, entre

autres, des représentants de la société civile, des chercheurs et des spécialistes du PNUD. L'une a réaffirmé l'importance que revêtait cette question eu égard à l'impact économique et social énorme qu'avaient les migrations humaines, y compris par suite des rapatriements de fonds dans les pays d'origine. L'autre a demandé qu'il soit entrepris des recherches au sujet de toutes les incidences des migrations et des mesures que celles-ci appellent. Elle a souligné toutefois qu'elle serait opposée à toute politique qui irait à l'encontre des principes appliqués par son pays en ce qui concerne les migrations de travailleurs hautement qualifiés ou l'accueil de migrants dans les secteurs manquant de personnel.

30. Le spécialiste hors classe a réitéré que le Bureau chargé de l'élaboration du rapport sur le développement humain était résolu à poursuivre son dialogue avec des parties prenantes et les décideurs et a confirmé que le rapport mettrait l'accent sur les effets de la crise économique sur les migrations internationales de travailleurs. Le rapport traiterait des politiques qu'il conviendrait d'élaborer à ce sujet dans le contexte de la réaction naturelle des pays de protéger leurs populations pour les mettre à l'abri de l'impact des migrations. Le rapport analyserait également dans une optique stratégique les politiques que devraient adopter les pays d'origine et les pays d'accueil de sorte qu'ils puissent bénéficier de ce que pouvaient leur rapporter les migrations dès qu'aurait commencé le processus de reprise économique.

31. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'état des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2009/17).

VI. Programmes de pays et questions connexes

32. L'Administrateur associé a invité les délégations à passer en revue et à commenter 12 projets de programmes de pays, six prolongations d'un an de programmes de pays, une deuxième prolongation d'un an d'un autre programme de pays et une première prolongation de deux ans de trois programmes de pays. Les administrateurs assistants et directeurs des bureaux régionaux intéressés ont présenté leurs programmes de pays au Conseil d'administration.

33. Les délégations dont les pays faisaient l'objet de nouveaux programmes ont remercié le PNUD et ont mis en relief les domaines dans lesquels les interventions de celui-ci pourraient contribuer à renforcer les capacités et à mieux les aligner sur les priorités nationales de développement. D'autres délégations ont invité le PNUD à réduire les chevauchements d'activités; à mettre l'accent sur les domaines dans lesquels il jouissait d'avantages comparatifs; à établir des partenariats avec d'autres acteurs multilatéraux pour appuyer ses efforts de développement; à affiner son appui à la mise en œuvre des stratégies nationales de développement; et à renforcer ses capacités en matière de fixation des priorités. Quelques délégations ont rappelé au PNUD qu'il devait, dans tous les cas où cela était possible, abandonner la modalité de l'exécution directe et favoriser celle de l'exécution nationale des projets et des programmes.

34. Plusieurs délégations ont félicité le PNUD d'avoir, comme l'avait précédemment demandé le Conseil, fait en sorte que les descriptifs de nouveaux programmes de pays soient accompagnés d'une évaluation des résultats des activités de développement réalisées dans chaque pays pendant le précédent cycle de programmation. Ces délégations ont été d'avis que cette pratique contribuait à améliorer la transparence et à renforcer l'obligation redditionnelle. D'autres

délégations ont demandé au PNUD de continuer de mettre l'accent dans sa programmation sur les questions transversales majeures comme l'égalité des sexes, la lutte contre la corruption et l'adaptation aux changements climatiques; de poursuivre ses efforts de coordination des activités des divers organismes des Nations Unies; d'exploiter les possibilités offertes par la coopération régionale pour promouvoir le développement; et d'intégrer à toutes ses activités une composante suivi et évaluation.

35. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour l'Azerbaïdjan, le Chili, la République islamique d'Iran, la Serbie, la Somalie et le Zimbabwe (DP/2009/18, tableau 1). Il a approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour les îles Turques et Caïques (DP/2009/18, tableau 2) ainsi que les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Barbade et l'Organisation des États de l'est des Caraïbes, le Mozambique et les Philippines (DP/2009/18, tableau 2). En outre, il a pris note des projets de descriptifs de programmes de pays pour l'Afghanistan, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, le Burundi, l'Équateur, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kazakhstan, le Liban, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan ainsi que des observations formulées à leur sujet.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

36. Le Secrétaire exécutif du FENU a présenté ce point de l'ordre du jour, en appelant l'attention des membres du Conseil sur deux questions importantes : le caractère stratégique du partenariat entre le PNUD et le FENU et les résultats du FENU en 2008.

37. Les délégations se sont dites satisfaites des performances et de la croissance du FENU et de la confiance dont celui-ci jouissait, réaffirmant qu'il avait un rôle vital à jouer au sein du système des Nations Unies. Les délégations ont demandé au FENU de s'attacher à mettre au point des interventions de haute qualité pour fournir les capitaux là où ils étaient nécessaires; de promouvoir le renforcement des capacités locales et l'implication nationale dans le processus de développement; et de tirer parti de l'expérience et des compétences acquises par différents partenaires. La délégation d'Haïti a demandé pourquoi le FENU n'intervenait pas davantage dans son pays, qui était le seul de l'hémisphère à faire partie de la catégorie des pays les moins avancés. Une délégation a souhaité savoir pourquoi le FENU n'avait pas atteint les objectifs fixés en ce qui concerne la fourniture de son assistance et les rapports concernant les activités des institutions financières. Une autre, confirmant une contribution de 30 000 dollars, a demandé au FENU d'élargir sa base de donateurs.

38. Le Secrétaire exécutif du Fonds a remercié les délégations de leur appui et a confirmé que le FENU traversait une phase ascendante. Il a évoqué le « Projet FENU 2010 », qui avait pour objectif de passer en revue les systèmes opérationnels afin de continuer d'améliorer les performances. Il a expliqué aux délégations qui avaient posé des questions au sujet des taux d'exécution que le FENU travaillait dans des conditions extrêmement difficiles et fournissait un financement à des institutions nouvelles qui ne répondaient pas toujours – tout au moins dans un premier temps – aux normes internationales. Il a mentionné les rigoureux systèmes de supervision et d'évaluation appliqués par le FENU et appelé l'attention des

membres du Conseil sur la capacité du Fonds de « stimuler la réflexion ». Les possibilités de microfinancement en Haïti seraient élargies à l'avenir. Par ailleurs, le FENU avait peine à satisfaire la demande de services de microfinancement en Angola, en Afghanistan, en Haïti et dans d'autres pays. Les efforts entrepris en collaboration avec le PNUD aideraient à élargir la portée des activités du FENU dans le domaine du microfinancement.

39. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/12 concernant le rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies ainsi que le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD.

VIII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

40. Afin de bien manifester son appui à UNIFEM et souligner l'importance de ses activités, c'est l'Administrateur qui a présenté ce point de l'ordre du jour, réitérant la contribution que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pouvaient apporter à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. La Directrice exécutive d'UNIFEM a rendu compte au Conseil de la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds, et la Directrice exécutive adjointe a exposé les activités opérationnelles menées par le Fonds et expliqué le cadre de résultats en matière de gestion élaboré par UNIFEM.

41. Les délégations ont remercié UNIFEM de son travail, des progrès qui avaient été accomplis et des initiatives qu'il avait prises et ont souligné la nécessité de continuer à créer un environnement offrant aux femmes des possibilités économiques accrues de participer davantage à la prise de décisions et aux processus politiques. Les délégations ont reconnu le rôle joué par UNIFEM dans les efforts visant à mettre fin à la violence contre les femmes partout dans le monde et l'ont encouragé à continuer d'œuvrer à la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites de l'augmentation des ressources mais ont relevé la disparité qui existait entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Nombre de délégations ont demandé à UNIFEM de s'orienter vers une gestion axée sur le résultat et de rendre compte plus en détail de l'impact de ces activités. Au moins deux délégations ont accru leur appui aux ressources ordinaires d'UNIFEM.

42. La Directrice exécutive d'UNIFEM s'est dite encouragée par les observations formulées par les délégations au sujet de la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité et d'une autre des priorités du Fonds, qui était de mettre fin aux violences sexuelles en tant que moyen de guerre. Elle a évoqué l'appui apporté par UNIFEM à la création d'une nouvelle institution chargée de promouvoir l'égalité des sexes proposée par divers organismes des Nations Unies ainsi que la nécessité de mobiliser des ressources accrues pour lui permettre de mener sa tâche à bien. Elle s'est référée en outre à la croissance d'UNIFEM au sens non seulement monétaire mais aussi politique, a reconnu la nécessité d'élargir la base de donateurs et a confirmé que le Fonds continuerait d'œuvrer dans ce sens.

43. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/13 concernant le rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ainsi que la prolongation de son plan stratégique.

IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

44. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a présenté le rapport annuel du Bureau et a résumé les résultats de 2008, dont l'exécution de 1 milliard 60 millions de dollars de projets et une contribution de près de 5 millions de dollars à sa réserve opérationnelle.

45. Nombre de délégations ont reconnu le rôle important que jouait le Bureau en Afrique, particulièrement dans le contexte des efforts de redressement après les conflits, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et du développement et lui ont demandé de renforcer sa présence dans les pays en développement. Une délégation a félicité le Bureau d'avoir accru sa réserve opérationnelle et d'avoir mis en place son cadre de redevabilité. Cette délégation a demandé un complément d'information sur la démarche suivie par le Bureau dans le contexte des appels d'offres sur les marchés où il pouvait jouir d'avantages particuliers. Deux délégations se sont félicitées de ce que le Bureau ait commencé d'appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et une autre lui a demandé de continuer à diversifier ses activités et à renforcer sa stabilité financière.

46. Le Directeur exécutif a remercié les délégations et a pris note de ce que quelques délégations avaient encouragé le Bureau à prendre l'initiative d'aider les gouvernements des pays en développement à renforcer leurs capacités et à leur fournir une assistance dans le domaine de la passation de marchés. Le Bureau prenait une part plus active aux réunions des équipes de pays des Nations Unies afin de fournir une assistance plus stratégique dans les domaines dans lesquels il jouissait d'avantages comparatifs. L'image projetée par le Bureau avait changé, comme en témoignaient les deux dernières enquêtes menées auprès de ses partenaires, et le Bureau s'employait à renforcer le mécanisme de contrôle et de redevabilité. Le Directeur exécutif a expliqué que, lorsque des appels d'offres internationaux étaient lancés, le Bureau pouvait soumissionner mais que celui-ci préférerait traiter de gré à gré après avoir été invité à soumissionner, dans le respect rigoureux des directives établies. Le Bureau s'efforçait d'établir des partenariats étroits à long terme avec différents partenaires, citant à titre d'exemple sa collaboration avec le Service de la lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, le Bureau continuerait de diversifier ses activités à l'avenir.

47. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/14 concernant le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

X. Audit et contrôle internes

PNUD

48. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a présenté le rapport sur l'audit et le contrôle internes (DP/2009/23) établi comme suite à la décision 2008/13 du Conseil d'administration, qui contenait une liste des principales conclusions et appréciations issues des audits, un tableau récapitulatif des recommandations en cours non appliquées, par ancienneté et par catégorie, ainsi qu'une explication des conclusions auxquelles il n'avait pas été donné suite depuis 18 mois ou plus. L'Administrateur associé a exposé la réponse de l'Administration concernant les observations formulées au sujet de l'obligation de rendre compte du suivi et de l'encadrement et a expliqué les raisons du retard intervenu dans la mise en œuvre des normes IPSAS. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a rendu compte au Conseil des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en 2008, et la Présidente du Comité consultatif d'audit du PNUD a répondu aux questions posées par les délégations.

49. Nombre de délégations ont réaffirmé l'importance que reflétaient les cadres de redevabilité du PNUD et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets comme outils d'évaluation des contributions apportées à l'exécution des programmes et de l'impact des dépenses, et ont demandé aux deux institutions de se montrer diligentes en matière de surveillance et de maîtrise des risques. Elles se sont dites satisfaites, dans l'ensemble, des résultats obtenus par les audits du PNUD et ont pris acte des efforts déployés pour remédier aux points faibles identifiés, ainsi que des résultats obtenus par le Bureau d'audit du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets lors de sa première année complète de fonctionnement et ont demandé des informations concernant la structure de ce service et les mesures adoptées par le Bureau pendant l'année pour former son personnel. Les délégations ont demandé que le Conseil d'administration soit tenu régulièrement informé de l'avancement de la mise en œuvre des normes IPSAS.

50. Une délégation a félicité les institutions de s'employer à créer une culture d'obligation redditionnelle et a demandé à la direction générale et au Comité consultatif d'audit du PNUD si un certain pourcentage d'appréciations insatisfaisantes devait être considéré comme normal, comment le cadre de contrôle interne et le système de gestion des risques de l'entreprise étaient appliqués et améliorés, comment la gestion axée sur les résultats était intégrée aux procédures du PNUD et quels étaient les points forts et les points faibles des politiques suivies par le PNUD en matière d'obligation redditionnelle et de contrôle de la gestion. Cette même délégation a demandé si le retard intervenu dans la mise en œuvre des normes IPSAS aurait pu être évité et si le PNUD était véritablement prêt à les appliquer et a souhaité savoir si le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations était d'accord avec les « 11 premières » priorités d'audit identifiées par le PNUD.

51. De nombreuses délégations, reconnaissant que le PNUD était toujours au nombre des premiers à adopter de nouveaux systèmes de gestion financière, se sont dites surprises d'apprendre que la mise en œuvre des normes IPSAS avait deux ans de retard. Elles ont demandé au PNUD de les tenir informées du coût prévisible de ce retard et de l'avancement de la mise en œuvre des normes IPSAS. Deux

délégations ont demandé à l'Administrateur de rechercher le moyen de réduire le nombre et la gravité des problèmes d'audit et de faire le nécessaire pour que les administrateurs de projets soient mieux à même de suivre leurs portefeuilles du point de vue des risques ou de mettre au point d'autres moyens de suivre l'exécution des projets. Ces deux délégations ont demandé l'avis du Comité consultatif d'audit sur deux questions, qui étaient de savoir si l'actuel système de gestion des risques de l'entreprise présentait des défaillances quelconques et si le cadre de redevabilité du PNUD était intégré à ses activités. Une délégation a émis l'opinion que l'introduction au PNUD d'une culture de la gestion axée sur les résultats constituerait une assurance accrue pour les donateurs et a réitéré l'importance des procédures énoncées dans la décision 2008/37 concernant la divulgation des rapports d'audit interne du PNUD. Une autre délégation a fait savoir qu'elle continuerait de suivre les rapports d'audit du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dans le cas duquel le PNUD était le principal bénéficiaire des subventions accordées pour la réalisation de projets entrepris en collaboration avec d'autres institutions.

52. L'Administrateur associé a souligné qu'aucun effort n'était ménagé pour que les appréciations insatisfaisantes ne soient pas acceptées telles quelles, même si un tel résultat était parfois inévitable étant donné les circonstances. Il appartenait à l'Administration de reconnaître et d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations structurelles s'imposaient : les modifications apportées au système de rapprochement des relevés bancaires était un exemple de cette approche, bien qu'il faille parfois, étant donné les capacités dont disposaient les bureaux de pays, appliquer une approche modifiée. L'Administrateur associé a mis en relief l'importance de la gestion axée sur les résultats et la contribution qu'elle pouvait apporter à une transformation de la culture de la gestion au PNUD. Il a évoqué la nécessité de reconsidérer le portefeuille de projets du PNUD et d'en éliminer les petits projets ayant une moindre valeur stratégique. Il a pris acte des regrets exprimés par certaines délégations concernant les retards intervenus dans la mise en œuvre des normes IPSAS au PNUD mais a réitéré la nécessité de veiller à ce que les directeurs de programme et gestionnaires ne soient pas appelés à accomplir un travail pour lequel ils ne disposaient pas des ressources nécessaires ainsi que d'éviter de susciter un sentiment de « lassitude du changement » parmi les fonctionnaires du PNUD.

53. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a confirmé que la gestion axée sur les résultats était intégrée aux travaux conceptuels du PNUD mais qu'il faudrait peut-être un certain temps pour que les gestionnaires comprennent, appuient et appliquent ce concept. Il en allait de même de la gestion de l'exécution nationale des projets. La détermination des « 11 premières » priorités d'audit était le résultat d'un processus consultatif dans le cadre duquel le Bureau de l'audit et des investigations souscrivait aux priorités identifiées. S'agissant de l'accès aux rapports d'audit d'États non membres – et en particulier d'une demande du Bureau de l'Inspecteur général du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme – le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a réitéré que les indications données par le Conseil d'administration à ce sujet ne valaient clairement que pour les États Membres et ne s'appliquaient pas aux donateurs qui n'étaient pas des États membres.

54. La Présidente du Comité consultatif d'audit a réaffirmé que celui-ci avait participé à l'élaboration du cadre de redevabilité du PNUD et que les mesures

adoptées pour l'appliquer – comme la mise en place des systèmes de gestion des risques de l'entreprise et de budgétisation axée sur le résultat – témoignaient des efforts continus d'amélioration qui étaient faits. S'agissant du retard intervenu dans l'introduction des normes IPSAS, elle a précisé que les réformes décidées par l'Assemblée générale et la modification des systèmes et des processus connexes constituaient des considérations critiques et que le Comité convenait qu'il fallait retarder leur mise en œuvre.

55. Le Directeur du Bureau de l'audit interne du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a confirmé que le Bureau relevait directement du Directeur exécutif et faisait rapport au Comité consultatif de la stratégie et de l'audit lors de ses réunions. Il a exposé la structure du Bureau de l'audit interne et a confirmé que son personnel était composé de professionnels pleinement accrédités et que la formation était un élément important et continu de l'effort de perfectionnement du personnel.

FNUAP

56. Le Directeur de la Division des services de contrôle a présenté le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2008 (DP/FPA/2009/5) et la Directrice exécutive adjointe (Programmes) la réponse de l'Administration du Fonds. La Présidente du Comité consultatif d'audit du FNUAP a participé aux discussions.

57. Les délégations, soulignant que la qualité du rapport du FNUAP s'était améliorée, ont relevé que le rapport comportait une analyse d'ensemble de l'univers des risques auxquels était confronté le Fonds. Ils ont félicité l'Administration des efforts déployés pour renforcer les mécanismes d'obligation redditionnelle, de contrôle et de suivi et des progrès accomplis à cet égard. Elles ont pleinement appuyé les mesures adoptées par le FNUAP pour améliorer la transparence, ont accueilli favorablement le rapport annuel du Comité consultatif d'audit et se sont dites encouragées par le fait que le FNUAP considérait que le Comité consultatif apportait une contribution utile à ses activités. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir mis en place le cadre de redevabilité et ont souligné qu'un tel instrument était indispensable si l'on voulait pouvoir suivre de très près les contributions apportées à l'exécution des programmes, veiller à la rigoureuse régularité des opérations financières et améliorer l'efficacité avec laquelle les ressources étaient utilisées. Les délégations ont fait observer que la restructuration et la décentralisation du Fonds avaient accru la complexité des activités d'audit et de contrôle mais les avaient aussi rendues plus nécessaires et ont souligné qu'il importait au plus haut point d'axer les ressources disponibles pour l'audit et le contrôle sur les 11 priorités identifiées. Les délégations ont appuyé les mesures qui avaient été adoptées récemment pour continuer à renforcer la modalité de l'exécution nationale.

58. Quelques délégations ont pris note des difficultés rencontrées dans les domaines de la conception, de la gestion et du suivi des programmes et se sont interrogées sur le point de savoir si d'autres mesures ne devraient pas être adoptées en matière de contrôle interne et de formation du personnel à la gestion axée sur les résultats, surtout au niveau des pays. Des informations ont été demandées au sujet du calendrier prévu pour le règlement des questions systémiques liées à la gestion axée sur les résultats. La crainte a été exprimée que la couverture des services

d'audit ne soit actuellement insuffisante étant donné l'accroissement des ressources globales du Fonds. Un complément d'information a été demandé au sujet des méthodes de recrutement du personnel d'audit. La Présidente du Comité consultatif d'audit a été invitée à commenter les points suivants : quelles seraient les incidences de la mise en œuvre au FNUAP d'une stratégie de gestion des risques de l'entreprise; quelles seraient les mesures adoptées pour renforcer la Division des services de contrôle; quelle serait la proportion d'appréciations insatisfaisantes (dans un environnement à haut risque) que le Conseil d'administration pourrait considérer comme normale; quelles étaient les mesures proposées par le FNUAP pour régler les questions liées à la modalité de l'exécution nationale; et quels étaient les points forts et les points faibles du cadre de redevabilité et de la politique de contrôle.

59. Les délégations ont réaffirmé leur appui à la mise en œuvre des normes IPSAS et ont encouragé le PNUD, le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à tenir le Conseil d'administration régulièrement informé des progrès accomplis. Le PNUD et le FNUAP ont été priés d'organiser prochainement une réunion informelle conjointe d'information concernant leurs cadres de contrôle interne et leurs cadres de gestion des risques de l'entreprise.

60. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations de leur appui et a souligné que le FNUAP savait gré au Conseil d'administration des indications données au sujet des 11 priorités. Elle a donné au Conseil l'assurance que le FNUAP était résolu à continuer de renforcer la conception, la gestion et le suivi des programmes ainsi que les mécanismes de contrôle interne. Le FNUAP avait entrepris d'élaborer une stratégie pour la conduite des opérations dans les environnements peu sûrs. Le FNUAP prenait tous les rapports d'audit très au sérieux et la Direction générale faisait rapidement le nécessaire, avec les bureaux de pays et les divisions du Siège, pour régler les questions identifiées et appliquer les recommandations formulées à l'issue des audits. La Directrice exécutive adjointe a exposé les différents aspects de l'initiative mise en œuvre par le Fonds pour optimiser la gestion axée sur les résultats et le calendrier élaboré à cette fin et a mentionné plusieurs des mesures adoptées par le FNUAP pour améliorer constamment l'apprentissage et la formation. S'agissant de la planification de la succession, elle a évoqué des mesures comme l'établissement de fichiers de candidats présélectionnés à des postes clefs; l'exercice annuel de rotation du Fonds; les cheminements de carrière; et les réunions organisées avec les directeurs de division pour discuter des départs et des mouvements prévus de personnel. Elle a relevé que, selon une étude réalisée par le Réseau Ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, le FNUAP était la seule organisation ayant introduit un cadre formel de planification de la succession. La Directrice exécutive adjointe a déclaré que le FNUAP serait heureux, en consultation avec le PNUD, d'organiser la réunion conjointe d'information demandée.

61. Le Directeur de la Division des services de contrôle, tout en réitérant que le Fonds restait déterminé à renforcer la gestion axée sur les résultats, a insisté sur l'importance qu'il y avait à pouvoir programmer sur la base d'informations factuelles et a ajouté que le FNUAP accordait une attention accrue au suivi. Il a souligné en outre que les activités des programmes devaient être fondées sur une évaluation approfondie qui permette au FNUAP et à ses partenaires d'exécution de disposer d'indicateurs appropriés pour mesurer les résultats. Il a exposé les travaux en cours concernant la modalité de l'exécution nationale et a noté que les mesures

adoptées par l'Administration en 2008 avait permis de réduire considérablement le nombre de rapports d'audit de projets faisant l'objet d'une exécution nationale qui étaient assortis de réserves. Le FNUAP se félicitait de l'appui et des indications données par le Conseil d'administration au sujet de questions comme la modalité d'exécution nationale et les nouvelles modalités d'assistance, y compris les approches sectorielles, le panier de fonds et le soutien budgétaire direct. Le Directeur a évoqué les difficultés qu'il y avait à recruter des auditeurs qualifiés pour pourvoir les postes vacants et a précisé que la Division des services de contrôle étudiait les moyens d'élargir la couverture des audits, y compris en externalisant une partie de son travail.

62. La Présidente du Comité consultatif d'audit a répondu aux questions posées, faisant observer que l'important n'était pas le nombre d'appréciations insatisfaisantes mais plutôt la question de savoir si les recommandations et observations formulées à l'issue des audits étaient appliquées et si des mesures correctives étaient prises pour remédier aux déficiences identifiées. Elle a souligné que l'Administration du FNUAP était résolue à appliquer ces mesures correctives. Notant que le Fonds avait l'intention de faire tout le nécessaire pour que soient mises en œuvre des méthodes de gestion axées sur les résultats, elle a ajouté que le Comité consultatif d'audit avait entrepris une tournée des bureaux de pays et des bureaux régionaux pour discuter des difficultés rencontrées et donner des indications sur les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience. S'agissant des questions liées à la modalité de l'exécution nationale, elle a mis en relief l'importance que le Comité consultatif d'audit attachait à l'engagement pris par le Fonds de continuer d'améliorer le processus d'exécution nationale. S'agissant de la politique en matière de contrôle, le Comité consultatif d'audit avait l'intention de mener une étude de son impact pour déterminer si les résultats escomptés avaient été atteints, et il formulerait les recommandations appropriées. Il importait au plus haut point que la fonction d'audit interne soit associée d'emblée au nouveau processus opérationnel. S'agissant des risques auxquels était exposé le FNUAP, la Présidente du Comité consultatif d'audit a expliqué le modèle de gestion des risques élaboré par la Division des services de contrôle et a noté que ce modèle, joint au programme d'évaluation des risques ainsi qu'à d'autres initiatives nouvelles, avait permis au FNUAP de mieux comprendre les risques auxquels il était exposé et y parer en adoptant et en mettant en œuvre une stratégie de gestion des risques de l'entreprise. Pour ce qui était du renforcement de la Division des services de contrôle, la principale difficulté tenait au recrutement et à la fidélisation de personnel qualifié, et des mesures auraient été adoptées à cette fin. En conclusion, la Présidente du Comité consultatif d'audit a mis en relief l'importance de la planification de la succession ainsi que la nécessité de doter la Division d'un directeur adjoint énergique.

63. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/15, relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur les activités d'audit et de contrôle internes.

XI. Missions de visite

64. Le Président a demandé au rapporteur de la mission commune de visite au Cambodge et au rapporteur de la mission de visite au Népal de présenter leurs rapports respectifs.

65. Se référant à la visite commune au Cambodge, une délégation a confirmé que la visite avait été utile, a mis en relief le concours apporté par l'équipe de pays des Nations Unies et a remercié les organisateurs et les participants d'avoir rendu possible une visite aussi instructive. Cette délégation a demandé que le rapport de mission soit communiqué à l'équipe de pays des Nations Unies étant donné qu'il contenait des informations utiles.

66. S'agissant de la mission de visite au Népal, la délégation népalaise s'est dite satisfaite des résultats de la visite et a remercié le PNUD et le FNUAP de l'appui qu'ils apportaient aux efforts nationaux de développement. Elle s'est dite préoccupée par la place considérable que le rapport faisait aux questions politiques, et en particulier au processus de paix, alors qu'il ne prêtait guère d'attention aux efforts de développement et aux activités opérationnelles des organisations intéressées ni à la portée du plan triennal de développement élaboré par le pays. Elle a demandé au Conseil d'administration de ne pas perdre de vue qu'une mission des Nations Unies se trouvait déjà sur place, chargée par le Conseil de sécurité de faciliter le processus de paix. Deux autres délégations ont exprimé l'avis que certains des paragraphes du rapport dépassaient le mandat du PNUD et du FNUAP et ont demandé à ces institutions de se concentrer sur leurs domaines de compétence respectifs. La délégation népalaise et les deux autres délégations en question ont demandé que certains amendements soient apportés au rapport. Une délégation a demandé quelle était l'origine de la recommandation tendant à ce que le PNUD et le FNUAP collaborent avec le Ministère de la santé à la prestation des services de santé, particulièrement dans le domaine de la santé génésique.

67. Le rapporteur de la mission de visite au Népal a pris acte des observations formulées et a expliqué l'approche qui avait présidé à l'élaboration du rapport. Il a reconnu que, sur certains points, le texte du rapport pourrait être modifié et éclairci.

68. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mission de visite du Cambodge (DP-FPA/2009/CRP.1) et du rapport sur la mission de visite au Népal (DP/2009/CRP.2-DP/FPA/2009/CRP.1).

Débat consacré au FNUAP

Observations liminaires du Président du Conseil d'administration

69. Dans son allocution liminaire, le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a souligné que l'un des principaux éléments de l'intervention mise sur pied pour faire face à la crise économique et financière actuelle et promouvoir un développement durable consistait à continuer d'investir dans le secteur social, de sorte qu'il n'y ait pas de recul dans les progrès accomplis par les pays. Il importait de poursuivre les objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de les intégrer aux politiques et aux cadres de développement élaborés à l'échelon national. Affirmant que le FNUAP était éminemment placé pour fournir une assistance aux pays à cette fin, le Président a insisté sur la contribution clef que le FNUAP pouvait apporter au renforcement des capacités nationales. Il a remercié la Directrice exécutive et les fonctionnaires du FNUAP de leur dévouement et des efforts inlassables qu'ils déployaient pour fournir une assistance aux pays dans les domaines de la dynamique démographique, de la santé génésique, y compris la planification de la famille et la prévention de l'infection par le VIH, et de l'égalité des sexes.

XII. Déclaration et rapport annuel de la Directrice exécutive

70. La Directrice exécutive a commencé sa déclaration (disponible à l'adresse http://www.unfpa.org/exbrd/2009/2009_annual.html) en souhaitant la bienvenue à Helen Clark, nouvel Administrateur du PNUD, et en relevant que chacun des quatre fonds des programmes était maintenant dirigé par une femme. Elle a salué l'œuvre accomplie par Peter Piot, ancien Directeur exécutif du programme ONUSIDA, et a souhaité la bienvenue à son successeur, Michel Sidibe. Notant les défis auxquels le monde était confronté, elle a déclaré qu'aucun dirigeant, aucune organisation ni aucun État ne pouvait à lui seul les relever : la coopération et la compréhension entre les nations et les peuples étaient essentielles, de même qu'un solide sens de la solidarité, une claire compréhension de la justice globale et une authentique confiance mutuelle. Elle a remercié tous les pays qui avaient versé des contributions au FNUAP et a fait observer que les multiples crises auxquelles le monde était confronté créaient des possibilités de renforcer la réforme des Nations Unies et d'harmoniser les interventions mises sur pied par le système des Nations Unies pour appuyer des efforts nationaux de développement. Il fallait saisir les possibilités de promouvoir davantage la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le FNUAP accordait une importance particulière à la réalisation du cinquième objectif concernant l'amélioration de la santé maternelle. La prochaine session de fond du Conseil économique et social et les réunions régionales qui auraient lieu à l'occasion du quinzième anniversaire de la Conférence constitueraient des occasions de promouvoir les programmes menés au plan mondial dans le domaine de la santé, y compris la santé maternelle. Lors de la récente session de la Commission sur la population et le développement, il avait été reconnu que les objectifs du Millénaire pour le développement consistant à éliminer la pauvreté et la faim et à améliorer la santé et l'éducation ne pourraient pas être atteints s'il n'était pas accordé une attention accrue à la dynamique démographique et à l'accès universel aux services de santé génésique d'ici à 2015. L'insuffisance des ressources disponibles pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence était donc préoccupante.

71. La Directrice exécutive a insisté sur le fait que le FNUAP était résolu à mieux contribuer à l'amélioration de la santé des mères, des femmes et des jeunes partout dans le monde et collaborait avec une large gamme de partenaires, dont l'UNICEF, la Banque mondiale et l'OMS. Relevant que « tous conjuguent leurs forces pour qu'aucune femme ne meure en donnant la vie », elle a signalé que le FNUAP collaborait avec ses partenaires pour réintégrer une planification volontaire de la famille dans le contexte de la santé génésique des femmes et de la réduction de la mortalité maternelle. Elle a exposé en détail les activités réalisées en 2008 pour aider les pays à préparer la série de recensements de 2010, faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération Nord-Sud, renforcer les capacités nationales, appuyer les programmes de prévention du VIH et intégrer aux programmes la santé sexuelle et génésique et la prévention du VIH/sida, combattre la mutilation génitale des femmes et la violence sexiste, promouvoir et renforcer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, former les prestataires de services et améliorer l'efficacité des programmes d'intervention humanitaire et d'appui à la transition et au redressement.

72. La Directrice exécutive a demandé au Conseil d'administration de prolonger de deux ans, jusqu'à 2013, le cadre stratégique pour 2008-2011, y compris le cadre intégré de ressources et le programme régional, pour pouvoir l'aligner sur l'examen quadriennal complet des politiques opérationnelles de développement, comme demandé par l'Assemblée générale. Notant que l'on avait disposé de meilleures données de référence en 2008, la Directrice exécutive a fait savoir que le FNUAP s'attacherait à améliorer la qualité analytique des rapports et à mieux les cibler sur les résultats des programmes de développement. En outre, le FNUAP continuait de s'employer à renforcer les systèmes axés sur les résultats, le contrôle et l'obligation redditionnelle. En ce qui concerne ce dernier point, le FNUAP avait créé en 2008 un Bureau de la déontologie et avait mis en place un dispositif de transparence financière. Le FNUAP avait élaboré un programme échelonné pour la mise en œuvre des normes IPSAS et ses états financiers seraient établis en pleine conformité avec les normes IPSAS le 31 décembre 2012 au plus tard. Enfin, la Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration de l'avancement du processus de réorganisation du Fonds et a déclaré que le FNUAP continuerait de faire porter son attention sur la gestion du changement, la continuité opérationnelle et une gestion toujours plus serrée des résultats et des risques. Elle a conclu en remerciant les membres du Conseil d'administration de leur appui continu au FNUAP et à la vision que reflétait le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

73. Les délégations ont félicité la Directrice exécutive et les fonctionnaires du FNUAP des résultats obtenus en 2008, période marquée par de profondes transformations des structures du FNUAP, et ont relevé que les membres du personnel du FNUAP travaillaient dans certains des environnements les plus difficiles qui soient au monde. Elles ont félicité la Directrice exécutive du dynamisme avec lequel elle avait présidé le Comité de haut niveau sur la gestion et encouragé la réforme des Nations Unies, y compris dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action » et de l'harmonisation des pratiques opérationnelles. Les délégations ont relevé avec plaisir que le FNUAP avait accordé une attention accrue à la dynamique démographique et à sa relation avec le développement durable. Elles se sont dites satisfaites de l'appui que le FNUAP avait apporté à la préparation de la série de recensements de 2010 ainsi qu'au renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données. Une délégation a souhaité avoir un complément d'information au sujet des méthodes en matière de collecte et d'utilisation des données. Il a été souligné que la priorité devait être accordée à l'accès universel aux services de santé sexuelle et génésique et à l'information sur les services de soins de santé.

74. Les délégations se sont accordées à reconnaître la contribution que le FNUAP pouvait apporter à la solution des problèmes brûlants de développement, partout dans le monde, et le FNUAP a été encouragé à accorder une attention accrue aux rôles et aux responsabilités des garçons et des hommes et aux besoins multisectoriels des jeunes. Les délégations se sont dites satisfaites de l'accent marqué que le FNUAP mettait sur l'action menée au plan national, par exemple en appuyant la prise en main par les pays, le développement des capacités et le renforcement des systèmes nationaux de santé. Elles se sont félicitées de la place faite à la modalité de l'exécution nationale ainsi que de la création, au Siège, d'un service spécialement chargé de cette modalité d'exécution. Elles ont relevé l'importance critique que revêtait la sécurité d'approvisionnement en produits de

santé et en matière de procréation, qui devait faire partie intégrante des politiques nationales de santé, et ont relevé que des progrès commençaient à se faire jour dans plusieurs pays.

75. Faisant observer que les objectifs fixés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement étaient intimement liés, les délégations ont souligné le rôle clef qui incombait au FNUAP dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence, lequel, 15 ans après son adoption, continuait de revêtir la plus haute importance. Des délégations ont noté également les défis à relever à plus long terme dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement et les changements climatiques. Elles ont exprimé de sérieux doutes quant aux perspectives de réalisation du cinquième objectif concernant la santé maternelle et ont relevé qu'il ressortait de tous indicateurs relatifs à la santé génésique que c'était dans le domaine de la réduction de la mortalité maternelle que l'on avait le moins avancé. Notant que le Conseil des droits de l'homme pourrait utilement s'employer à susciter une prise de conscience accrue des incidences sur les droits de l'homme de la mortalité et de la morbidité maternelles, une délégation a fait savoir qu'elle avait l'intention de présenter, à la prochaine session du Conseil, un projet de résolution sur la mortalité et la morbidité maternelles dues à des causes pouvant être évitées et les droits de l'homme. Quelques délégations se sont dites préoccupées par le phénomène de la mutilation génitale des femmes et par les conséquences négatives permanentes qu'elle avait sur leur santé. Des préoccupations ont été exprimées aussi au sujet de la diminution des ressources disponibles pour les programmes de planification de la famille. Une délégation a noté que, pour promouvoir la réalisation des quatrième et cinquième objectifs du Millénaire pour le développement, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale devraient s'employer d'urgence à élaborer une stratégie commune définissant clairement la répartition des tâches entre ces quatre institutions. Il a été souligné que l'œuvre menée par le FNUAP faisait une différence pour toutes les populations du globe. En outre, étant donné la crise financière, le FNUAP a été instamment engagé à continuer de se faire l'interprète des groupes les plus affectés, notamment des femmes, des jeunes et des pauvres. Reconnaisant la nécessité de mener une action de plaidoyer plus énergique au plan politique, l'une des délégations a apprécié l'appui apporté par le FNUAP aux activités parlementaires. Des délégations de pays d'Afrique ont apprécié l'engagement pris par le FNUAP d'aider les femmes et les jeunes africaines à mener une vie meilleure et plus saine et d'encourager l'établissement de liens entre la lutte contre le VIH/sida et la santé sexuelle et génésique.

76. Une délégation a souhaité savoir quelles avaient été les mesures adoptées pour faire en sorte que les femmes qui se trouvaient enceintes sans l'avoir voulu aient accès à la possibilité d'interrompre la grossesse dans des conditions hygiéniques ainsi qu'à des services de planification de la famille après l'interruption volontaire de la grossesse. Cette délégation a insisté sur le fait qu'il importait que le FNUAP collabore avec les autres organismes des Nations Unies pour établir un lien entre la prévention du VIH et les autres services de santé sexuelle et génésique; veille à ce que les interventions mises sur pied au niveau des pays aient un impact stratégique; renforce le suivi et l'évaluation de programmes de pays; et analyse comme il convient les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de son plan stratégique. Notant que le FNUAP était investi d'une responsabilité spéciale en sa qualité

d'organisation multilatérale chef de file en matière de promotion de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, une autre délégation a, en l'encourageant à les poursuivre, appuyé les efforts faits par le FNUAP pour faciliter l'accès aux services de planification de la famille et de la santé maternelle afin de sauver la vie à des milliers de femmes et d'enfants en Afrique. Cette délégation a également encouragé le FNUAP à intensifier ses efforts en vue de renforcer l'efficacité et la transparence de son action et l'obligation redditionnelle.

77. Une délégation a noté que plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient besoin de ressources alors même qu'ils appartenaient à la catégorie « C » dans le système d'allocation des ressources du FNUAP. La mortalité maternelle était un domaine prioritaire dans lequel un appui accru s'imposait. Cette délégation a relevé que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes était l'une des plus « inégales » et qu'il importait de satisfaire d'urgence les besoins des groupes marginalisés, y compris les populations autochtones et les adolescents, en matière de santé génésique. Une autre délégation a appuyé la décision de renforcer les capacités institutionnelles du bureau sous-régional de la Jamaïque afin de lui permettre de mieux desservir les pays de l'est des Caraïbes.

78. Plusieurs délégations ont appuyé la prolongation du plan stratégique jusqu'en 2013, ainsi que la décision de repousser la date de l'examen à mi-parcours. S'agissant des rapports concernant les résultats, les délégations ont instamment demandé qu'il soit mis un accent plus marqué sur les réalisations et ont exprimé l'espoir qu'à l'avenir, les rapports contiendraient une comparaison des réalisations et des objectifs. Une délégation a demandé qu'un document conceptuel concernant l'examen à mi-parcours soit soumis au Conseil d'administration à sa session de janvier 2010. Étant donné le net accroissement des activités du FNUAP dans le domaine humanitaire, une délégation a demandé que cette question soit examinée plus en détail lors d'une future session du Conseil. Relevant que le rapport annuel était clair et instructif, les délégations ont encouragé le FNUAP à analyser davantage les résultats obtenus et à les comparer aux objectifs fixés, l'accent devant être mis sur les réalisations et pas seulement sur les indicateurs de résultats.

79. La Chine a fait savoir qu'elle porterait sa contribution aux ressources ordinaires du FNUAP à 950 000 dollars en 2009, et la Finlande a déclaré que sa contribution aux ressources ordinaires s'était accrue en 2009 de 31 % par rapport à l'année précédente. Le Japon a annoncé qu'il verserait une contribution de 31,1 millions de dollars aux ressources ordinaires du FNUAP, soit 1,3 % de plus que l'exercice précédent. Les États-Unis d'Amérique ont fait savoir qu'ils verseraient au FNUAP, en 2009, une contribution de 50 millions de dollars. Plusieurs délégations se sont félicitées de ce que les États-Unis d'Amérique aient décidé de contribuer à nouveau au FNUAP. De nombreuses délégations ont instamment demandé à la communauté internationale de ne pas réduire le niveau de l'aide au développement, malgré la crise économique et financière actuelle.

80. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur appui, de leurs contributions et de leurs annonces de contributions pluriannuelles. Elle s'est également félicitée de ce que les États-Unis d'Amérique aient décidé de recommencer à verser des contributions au Fonds et a remercié le gouvernement de ce pays de sa généreuse contribution. Elle a exprimé sa reconnaissance aux pays qui avaient accru leurs contributions en dépit de la crise financière, dont la Chine, la

Finlande, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Elle a également remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir appuyé la prolongation de deux ans, jusqu'en 2013, du plan stratégique. En outre, elle a remercié l'Italie et le Japon des efforts qu'ils avaient déployés au sein du G-8 pour mobiliser des ressources financières en faveur de la réalisation des quatrième, cinquième et sixième objectifs du Millénaire pour le développement et du renforcement des systèmes de santé. La Directrice exécutive savait gré à la Nouvelle-Zélande des efforts qu'elle déployait pour rédiger une résolution relative à la mortalité maternelle en tant que question relevant des droits de l'homme dans le cadre du Conseil des droits de l'homme. En outre, elle a remercié les délégations d'avoir appuyé les efforts faits pour resserrer les liens entre la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'avoir mis en relief l'importance que revêtaient les activités de collecte de données et de recensement dans le contexte de la population et du développement. Elle a fait savoir que le FNUAP présenterait un rapport sur ses activités humanitaires lors d'une future session du Conseil.

81. S'agissant des mesures adoptées pour faire face à la crise financière, la Directrice exécutive a noté que, d'une manière générale, le FNUAP prenait une part active aux travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination concernant la préparation de la stratégie à mettre en œuvre au niveau de l'ensemble du système. À son propre niveau, le FNUAP mettait particulièrement l'accent sur la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation dans les pays les plus vulnérables et s'attachait spécialement à mobiliser des ressources dans le cadre des nouvelles initiatives novatrices de financement des systèmes de santé. Au niveau des pays, le FNUAP collaborait avec ses partenaires pour aider les pays à suivre l'impact de la crise et à y faire face en accordant la priorité aux groupes vulnérables. Le FNUAP collaborait également à l'initiative « Unis dans l'action » pour appuyer la réalisation des priorités nationales et renforcer les systèmes nationaux.

82. Se référant à la réorganisation du Fonds, la Directrice exécutive a réitéré la ferme volonté du FNUAP d'accorder la priorité aux activités sur le terrain et de fournir un appui efficace aux pays. Elle a donné l'assurance au Conseil que le FNUAP avait entrepris de réorienter ses priorités vers les activités d'amont et que des outils de programmation et des programmes de formation avaient déjà été mis en place pour faciliter la mise en œuvre de cette approche. Elle a précisé en outre que, conformément à la répartition des tâches convenue entre les quatre organisations intéressées, il avait été élaboré un programme de travail unique pour un certain nombre de pays sélectionnés et que le FNUAP, l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale avaient décidé de recenser les besoins et d'estimer les coûts et les besoins en personnel pour promouvoir la santé maternelle et la santé des nouveau-nés dans 25 pays prioritaires. En réponse à la question posée au sujet de l'accès et aux services d'interruption volontaire de grossesse et aux services postavortement, la Directrice exécutive a souligné que le seul moyen de réduire le recours à l'avortement était de promouvoir une planification volontaire de la famille universelle. Les soins postavortement faisaient partie intégrante de l'enveloppe de services de santé sexuelle et génésique. Conformément au paragraphe 8.25 du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement et à la décision 85/19 du Conseil d'administration, le FNUAP n'appuyait ni n'encourageait l'avortement en tant que méthode de planification de la

famille. Le FNUAP collaborait avec les gouvernements pour les aider à renforcer leurs systèmes nationaux de santé ainsi qu'à élargir l'accès aux services de planification de la famille et à garantir la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.

83. La Directrice exécutive adjointe chargée des relations extérieures, des affaires des Nations Unies et de la gestion a remercié les délégations de l'appui qu'elles avaient manifesté dans leurs déclarations, notamment en ce qui concerne la cohérence de l'action menée à l'échelle de l'ensemble du système. Elle a expliqué comment le FNUAP contribuait à la réforme des Nations Unies et a noté que les enseignements retirés étaient intégrés à la programmation, notamment dans le contexte de la nouvelle génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP était résolu à réaliser des gains d'efficacité et s'attachait en particulier à gérer le changement et à renforcer le cadre d'obligation redditionnelle et de contrôle interne.

84. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations de leur appui et a précisé que les activités de programmation du Fonds mettaient l'accent sur le lien qui existait entre la santé génésique et la prévention de l'infection par le VIH, notamment grâce aux mécanismes d'évaluation des liens qui étaient progressivement mis en place dans une soixantaine de pays. S'agissant de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, la Directrice exécutive adjointe a précisé que le FNUAP collaborerait avec plusieurs partenaires et jouait le rôle d'institution chef de file dans les domaines de la prévention primaire chez les femmes et les filles et de la prévention des grossesses non désirées parmi les femmes séropositives.

85. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/16 concernant le rapport de la Directrice exécutive pour 2008 : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, 2008-2011.

XIII. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

86. Le Chef du Service de mobilisation des ressources a présenté le rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP (DP/FPA/2009/3) et a rendu compte au Conseil d'administration des dernières estimations concernant les ressources ordinaires et des autres ressources du Fonds au 20 mai 2009.

87. Les délégations ont remercié le Chef du Service de mobilisation des ressources de sa présentation détaillée du rapport. Tout en relevant avec plaisir l'augmentation de l'enveloppe de ressources du Fonds, une délégation, se référant au ratio entre les ressources ordinaires et les autres ressources, a relevé que la proportion d'autres ressources était en hausse et a demandé si les donateurs pouvaient faire quelque chose à ce sujet.

88. La Directrice exécutive, notant que le FNUAP préférerait recevoir des contributions à ses ressources ordinaires, a expliqué que la situation à cet égard dépendait des États Membres et que la tendance était à une augmentation de la proportion présentée par les autres ressources. Elle a de nouveau fait appel aux États Membres pour qu'ils versent des contributions aux ressources ordinaires du Fonds. Le Chef du Service de mobilisation des ressources a fait observer que

l'augmentation des autres ressources était due en partie à l'existence de nouveaux mécanismes de financement comme les programmes conjoints et les « budgets uniques » dans le contexte de l'initiative « Unis dans l'action ».

89. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/17 relative aux engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

XIV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

90. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) du FNUAP a présenté 11 nouveaux projets de descriptifs de programmes de pays et sept prolongations de programmes et a relevé que les projets de programmes avaient été élaborés à la suite d'un processus participatif auquel avaient pris part les gouvernements intéressés et les autres parties prenantes nationales et internationales, y compris la société civile. Les directeurs des bureaux régionaux pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe orientale, l'Asie centrale et l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté plus en détail les projets de descriptifs de programmes de pays et les prolongations de programmes intéressant leurs régions respectives.

91. Les délégations ont relevé avec satisfaction que les projets de programmes de pays reflétaient les priorités et les besoins de développement des pays concernés et ont remercié le FNUAP de son appui et de son étroite collaboration. Elles ont appuyé l'accent qui était mis sur le renforcement des capacités nationales et l'amélioration des services de santé sexuelle et génésique, en insistant sur la nécessité de resserrer la coordination avec les donateurs. Quelques délégations ont noté que les projets de programmes de pays devraient refléter une analyse plus poussée et indiquer comment les enseignements retirés étaient intégrés aux nouvelles activités. Plusieurs délégations ont commenté des projets de programmes spécifiques, notamment en évoquant des questions comme la santé sexuelle et génésique dans le contexte des droits; le VIH/sida; la mortalité maternelle; la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation; la santé sexuelle et génésique des adolescents; l'accès universel aux services de santé sexuelle et génésique, y compris pour les groupes de populations pauvres et vulnérables; la série de recensements de 2010; la violence contre les femmes; la nécessité d'envisager les besoins des Roms en tant que groupe, séparément des groupes les plus vulnérables comme les femmes, les jeunes et les personnes âgées; et le soutien et la participation aux activités des organisations non gouvernementales (ONG).

92. Les délégations des pays ci-après ont commenté les programmes élaborés pour leurs pays et ont remercié le FNUAP et le Conseil d'administration de leur appui : Afghanistan, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Équateur, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Liban, Mozambique, Ouzbékistan, Philippines, République démocratique populaire de Corée, Tadjikistan, territoire palestinien occupé et Turkménistan.

93. Les directeurs des bureaux régionaux ont remercié le Conseil d'administration de ses observations constructives et de son appui et lui ont donné l'assurance que les observations formulées seraient transmises aux pays intéressés pour qu'ils en prennent compte lorsqu'ils arrêteraient la version définitive de leurs programmes. Ils ont également répondu aux questions spécifiques posées par certains des membres du Conseil concernant l'intégration des programmes de santé génésique et

de programmes de prévention du VIH; la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation; la série de recensements de 2010; le partage des enseignements retirés; le resserrement de la coordination entre les partenaires de développement; l'accroissement de la participation des ONG; les résultats et les indicateurs; et l'inclusion des Roms dans un programme régional.

94. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation pour deux ans des programmes pour le Kirghizistan, le Mozambique et les Philippines et a pris note de la prolongation d'un an des programmes pour l'Azerbaïdjan, la République démocratique populaire de Corée, l'Iran (la République islamique d'), et le territoire palestinien occupé. Il a également pris note des projets de descriptifs de programmes pour l'Afghanistan, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, le Burundi, l'Équateur, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan ainsi que les observations formulées à ce sujet, lesquelles seraient transmises aux pays intéressés pour qu'ils en tiennent compte lors de l'élaboration de l'évaluation finale de leurs programmes, conformément à la décision 2006/36.

XV. Évaluation

95. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté le rapport sur la politique du FNUAP en matière d'évaluation (DP/FPA/2009/4).

96. Les délégations ont appuyé l'accent qui était mis, dans la politique en matière d'évaluation, sur l'amélioration de l'efficacité des programmes, l'obtention de résultats et le renforcement des capacités nationales. Elles se sont félicitées des plans qui avaient été élaborés afin de renforcer les capacités d'évaluation du Fonds, notamment grâce à la désignation de conseillers régionaux en matière de suivi et d'évaluation et à la réalisation d'évaluations coordonnées et conjointes avec les partenaires. Elles ont encouragé le FNUAP à avoir davantage recours aux systèmes nationaux d'évaluation. Relevant que la fonction d'évaluation renforçait l'obligation redditionnelle, le contrôle et l'apprentissage, elles ont souligné qu'il fallait veiller à ce que la politique appliquée dans ce domaine permette de rehausser l'aspect apprentissage de l'évaluation. Quelques délégations ont déclaré que si elles auraient préféré un bureau de l'évaluation pleinement indépendant, elles reconnaissaient, étant donné les dimensions du FNUAP, qu'il était préférable dans la pratique d'incorporer le Bureau de l'évaluation à la Division des services de contrôle. Elles ont demandé au FNUAP de garantir l'indépendance de la fonction d'évaluation et de faire en sorte qu'elle soit séparée des fonctions de contrôle de la Division. Les délégations ont demandé des éclaircissements au sujet des rôles et des responsabilités des différentes entités intéressées, notamment pour ce qui était des rapports qu'elles devaient soumettre au Conseil d'administration et de la supervision de l'application des recommandations ainsi que de la qualité des évaluations; du double rôle de la Division des services de contrôle; du rôle joué par la Division des programmes en matière de coordination de la planification des évaluations; du rôle et de la structure du mécanisme de gestion et des connaissances; et de la terminologie employée dans le document.

97. Quelques délégations ont demandé des informations concernant l'établissement d'un ordre de priorités parmi les évaluations et leur planification; l'orientation thématique des évaluations et l'utilisation qui était faite de leurs résultats; le but des évaluations décentralisées et indépendantes et leur utilité; et les

liens entre les enseignements retirés des évaluations et la mise en œuvre de méthodes de gestion. Plusieurs délégations ont été d'avis que le document aurait dû comporter des détails pratiques sur l'application de la politique en matière d'évaluation. S'agissant de la divulgation des résultats des évaluations, quelques délégations ont demandé qu'ils soient diffusés aussi largement que possible et que, en règle générale, ils soient rendus publics. Mettant l'accent sur l'importance des rapports présentés au Conseil d'administration, quelques délégations ont invité le FNUAP à informer chaque année le Conseil des principales évaluations thématiques réalisées et des mesures appliquées par l'Administration pour donner suite aux recommandations formulées. Toutefois, d'autres délégations ont souligné qu'il fallait procéder avec prudence lorsqu'il s'agissait d'informations délicates et ont rappelé les difficultés qui avaient surgi au Conseil d'administration en 2008 au sujet de la question de la divulgation des rapports d'audit interne. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il fallait suivre la même politique et la même approche que celles qui s'appliquaient à la divulgation des rapports d'audit interne. Elles ont appuyé la politique du FNUAP en matière d'évaluation qui avait été présentée. Une délégation a considéré que le Conseil d'administration devrait prendre note de la politique du FNUAP en matière d'évaluation et demander à la Directrice exécutive de la revoir après une période d'essai et de faire ensuite rapport au Conseil sur les domaines dans lesquels pourraient être introduites des améliorations. Une délégation a posé une question au sujet de l'appui apporté par le FNUAP en matière d'interruptions volontaires de grossesses.

98. En réponse à la question posée par cette délégation, la Directrice exécutive a précisé que, conformément au paragraphe 8.25 du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement et à la décision 85/19 du Conseil d'administration, le FNUAP n'appuyait pas ni n'encourageait l'avortement comme méthode de planification de la famille. Il appuyait la planification volontaire de la famille pour prévenir les grossesses non souhaitées et éliminer ainsi le recours à des interruptions volontaires de grossesses et s'employait, de concert avec les gouvernements, à renforcer leurs systèmes nationaux de santé pour qu'ils puissent faire face efficacement aux complications résultant d'avortements réalisés dans des conditions peu hygiéniques et sauver ainsi la vie des intéressées.

99. La Directrice exécutive adjointe (Programmes) a remercié les délégations des observations enrichissantes qu'elles avaient formulées au sujet de la politique en matière d'évaluation. Elle a souligné que le FNUAP accordait la priorité au renforcement des capacités nationales, notamment en mettant à la disposition des pays des directives et des outils d'évaluation, en organisant des programmes de formation et d'apprentissage, en diffusant les enseignements retirés des évaluations et en ayant recours aux systèmes nationaux d'évaluation. Elle a ajouté que le FNUAP avait déjà entrepris des évaluations conjointes, notamment en Inde et en République-Unie de Tanzanie. La gestion axée sur les résultats, à cet égard, faisait partie intégrante des évaluations. En réponse à la question posée au sujet du rôle et des responsabilités du Conseil d'administration, la Directrice exécutive adjointe a relevé que son rôle et ses responsabilités étaient définis dans les résolutions 48/162 et 49/128 de l'Assemblée générale et étaient reflétés également dans la politique du FNUAP en matière de contrôle. Elle a rappelé qu'elle avait, dans sa déclaration liminaire, exposé en détail quels étaient les rapports que le FNUAP devait soumettre au Conseil d'administration et a souligné que le Fonds s'attachait à perfectionner les

capacités de tous les gestionnaires en matière d'évaluation et à accroître le nombre de conseillers pour le suivi et l'évaluation affectés aux bureaux de pays.

100. Le Directeur de la Division des programmes a noté que les informations recueillies à l'occasion des évaluations étaient diffusées par Evalnet (système Internet). En outre, il était prévu de constituer une base de données pour faciliter le suivi des recommandations issues des évaluations. Le rapport annuel de la Directrice exécutive contiendrait systématiquement une section consacrée à l'évaluation, outre que le Conseil d'administration recevrait tous les deux ans le rapport périodique sur les activités d'évaluation. Le Directeur de la Division des programmes a assuré le Conseil qu'il serait d'emblée mis en place un solide cadre de résultats définissant les indicateurs, les points de référence et les objectifs des programmes de pays. En outre, il serait élaboré des directives et des plans d'évaluation définissant en détail les méthodes à suivre pour les évaluations.

101. Le Directeur de la Division des services de contrôle a retracé les origines de l'élaboration de la politique du Fonds en matière d'évaluation et il a mis en relief les liens qui existaient entre cette politique, d'une part, et le plan stratégique, le cadre de redevabilité et la politique en matière de contrôle du Fonds, de l'autre. Il a souligné que l'accent devait être mis sur l'indépendance des évaluations plutôt que sur la fonction de l'évaluation elle-même. S'agissant de la divulgation des résultats des évaluations, il a rappelé le paragraphe 44 de la politique du FNUAP en matière de contrôle (DP/FPA/2008/14) concernant la divulgation des rapports d'audit interne, et a relevé qu'il fallait suivre une approche cohérente à cet égard. Les évaluations appartenaient à tous les partenaires associés au processus de développement et, au paragraphe 129 de sa résolution 62/208, l'Assemblée générale avait insisté sur le fait que les pays de programme devaient assumer de plus en plus la responsabilité et la direction de l'évaluation de toutes les formes d'assistance.

102. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2009/18 relative à la politique du FNUAP en matière d'évaluation.

XVI. Questions diverses

Manifestation spéciale

103. L'Administrateur du PNUD, la Directrice exécutive du FNUAP et la Directrice générale de l'UNICEF ont organisé un déjeuner de travail au niveau des ambassadeurs concernant les mesures prises par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF à la suite de la crise financière mondiale. Plus de 100 délégations ont participé à cette manifestation.

Réunions informelles

104. Le Conseil d'administration a tenu les réunions informelles ci après :

PNUD : a) Réunion d'information sur la consolidation de la paix et le redressement rapide; et b) Consultation informelle sur le budget d'appui du PNUD pour l'exercice biennal et l'examen à mi-parcours des arrangements de programmation;

FNUAP : a) Réunion d'information sur la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et sur le préservatif féminin; et b) Réunion d'information concernant un programme conjoint FNUAP-UNICEF concernant la mutilation génitale des femmes : accélération du changement;

PNUD/FNUAP/Bureau des Nations Unies pour l'appui aux projets. Réunion d'information conjointe concernant la mise en œuvre des normes IPSAS.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2009

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 8 au 11 septembre 2009**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2009 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 8 au 11 septembre. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le programme de travail de la session (DP/2009/L.3) ainsi que le rapport sur sa session annuelle de 2009 (DP/2009/26).

2. Deux périodes ont été proposées au Conseil d'administration pour sa première session ordinaire de 2010. À la suite de la deuxième session ordinaire de 2009, le Conseil a approuvé le calendrier suivant pour les sessions qu'il tiendra en 2010 :

Élection du Bureau pour 2010 :	11 janvier 2010
Première session ordinaire de 2010 :	19-22 janvier 2010
Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM) :	15 et 18 janvier 2010
Session annuelle de 2010 :	21 juin-2 juillet 2010 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2010 :	13-16 septembre 2010

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2009 figurent dans le document DP/2010/2, qu'il est possible de consulter sur le site Web du secrétariat du Conseil (www.undp.org/execbrd).

Débat consacré au FNUAP

Observations préliminaires du Président du Conseil d'administration

4. Le Président du Conseil d'administration a noté que l'Assemblée générale célébrerait le quinzième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) le 12 octobre. Rappelant que le Programme d'action de la CIPD servait de référence universelle pour les politiques et programmes en matière de population, il a souligné les résultats obtenus grâce à l'aide fournie par le FNUAP aux pays de programme pour leurs stratégies démographiques et de développement ainsi que dans les domaines de la santé procréative et de l'autonomisation des femmes. Il a rappelé que le FNUAP avait activement contribué à promouvoir les programmes menés au plan mondial dans le domaine de la santé, notamment à la session de fond du Conseil économique et social en juillet. Il s'est déclaré préoccupé par le fait que la crise financière avait réduit les ressources financières disponibles pour les programmes et que les progrès vers le cinquième objectif du Millénaire pour le développement – l'amélioration de la santé maternelle – laissaient à désirer. Soulignant la contribution des activités de sensibilisation du FNUAP à l'action menée par la communauté internationale pour lutter contre les changements climatiques et relever les défis qu'ils posent, il a insisté sur la nécessité d'inclure une analyse des tendances et des données démographiques dans les plans d'adaptation. Il a félicité la Directrice exécutive et le personnel du FNUAP pour leur détermination à encourager l'appropriation et la

conduite des programmes par les pays, ainsi que pour leur réceptivité aux indications données par le Conseil.

II. Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives

5. Dans sa déclaration (disponible à l'adresse http://www.unfpa.org/exbrd/2009/2009_second.html), la Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration des manifestations prévues à l'occasion du quinzième anniversaire de la CIPD, notamment plusieurs réunions régionales, la quatrième Conférence parlementaire internationale sur la CIPD, qui se tiendrait les 27 et 28 octobre 2009 à Addis-Abeba et serait précédée d'une réunion de haut niveau sur la santé maternelle et le cinquième objectif du Millénaire pour le développement organisée par les Pays-Bas et le FNUAP, et la session commémorative de l'Assemblée générale le 12 octobre. Notant l'appui fourni par le FNUAP et le Gouvernement allemand pour le Forum des organisations non gouvernementales sur la santé procréative et sexuelle et le développement, tenu à Berlin, elle a exprimé sa gratitude au Ministre allemand de la coopération pour le développement. Elle a remercié l'Agence britannique pour le développement international d'avoir reconnu l'efficacité du FNUAP et de lui avoir versé une contribution supplémentaire. Elle a également remercié le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de son concours financier et de son retour parmi les donateurs du FNUAP. Elle a donné au Conseil des informations récentes sur les autres progrès réalisés par le Fonds depuis la session annuelle de 2009 dans des domaines tels que la santé maternelle, la population et les changements climatiques; sur la réforme de l'ONU et l'efficacité des programmes d'aide; et sur divers partenariats. La défense des droits des femmes était au cœur de la lutte pour les droits fondamentaux et le progrès dans le monde au XXI^e siècle, et il fallait mener une action résolue pour promouvoir le droit à la santé sexuelle et procréative et faire reculer les taux de mortalité et d'invalidité chez les femmes, qui demeuraient élevés.

6. La Directrice exécutive a donné au Conseil des informations récentes sur la réorganisation du FNUAP. Notant que des bureaux régionaux étaient en place à Bangkok, Johannesburg et Panama, elle a remercié les gouvernements des pays hôtes. Comme le Conseil en avait été informé, le Gouvernement slovaque avait retiré l'offre qu'il avait faite d'accueillir le Bureau régional du FNUAP pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale à Bratislava. Pour assurer la continuité des opérations et de l'appui aux pays de programme, le Bureau régional demeurerait à New York pendant les deux prochaines années. Le FNUAP avait engagé des discussions avec le Gouvernement slovaque sur le remboursement des dépenses, soit environ 1,3 million de dollars. S'agissant du Bureau régional pour les États arabes, qui serait situé au Caire, le FNUAP négociait l'accord avec le pays hôte par l'entremise du Bureau des affaires juridiques. La Directrice exécutive a présenté le budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 (DP/FPA/2009/10) et le rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du Fonds (DP/FPA/2009/12). Elle a indiqué que le FNUAP avait accueilli avec satisfaction le rapport favorable (DP/FPA/2009/11) du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et était fermement déterminé à poursuivre les efforts d'harmonisation et de simplification avec le PNUD et l'UNICEF et à continuer d'améliorer les méthodes de gestion et de budgétisation axées sur les résultats.

7. Les délégations ont indiqué que la session commémorative de l'Assemblée générale, le 12 octobre, offrirait une excellente occasion de mettre en relief l'existence d'un consensus international sur l'importance de la dynamique démographique, de la santé sexuelle et procréative et des droits y afférents, de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes. Elles ont noté avec satisfaction que la prise en main et le contrôle des programmes par les pays, ainsi que le renforcement des capacités, demeuraient les grands principes directeurs des travaux du FNUAP et apprécié la contribution du Fonds à la réforme de l'ONU. Elles ont souligné qu'il importait de réaffirmer l'adhésion au programme d'action de la CIPD et que les objectifs fixés lors de la Conférence occupaient une place centrale dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les délégations ont également souligné la contribution du FNUAP à la réalisation du cinquième objectif, l'amélioration de la santé maternelle, et la nécessité d'assurer l'accès universel aux services de santé procréative. Elles ont exprimé leur soutien aux travaux menés par le Fonds dans le domaine de la prévention de la violence sexuelle et se sont dites préoccupées par le phénomène de la mutilation génitale féminine. Elles se sont félicitées de l'importance accordée par le FNUAP à l'interdépendance entre les changements climatiques et la dynamique des populations, notamment la migration.

8. L'importance de s'attaquer aux inégalités entre les sexes a été soulignée. Certaines délégations ont fait allusion au rapport sur la cohérence du système et appuyé la création d'une entité composite des Nations Unies chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes afin de lutter plus efficacement contre les inégalités entre les sexes et de mieux soutenir les femmes partout dans le monde. Elles espéraient que les États Membres prendraient une décision à ce sujet à l'Assemblée générale.

9. Rappelant sa contribution de 50 millions de dollars au FNUAP, la délégation des États-Unis d'Amérique a souligné qu'elle considérait le Fonds comme un partenaire essentiel dans l'action menée pour élargir l'accès aux services de santé procréative et de planification familiale à l'échelle mondiale et indiqué que le FNUAP était investi d'une responsabilité spéciale en sa qualité d'organisation multilatérale chef de file en matière de promotion de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La délégation a souligné que son gouvernement était fermement résolu à mettre en œuvre le programme d'action de la Conférence et attachait la plus grande importance à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la santé procréative. La délégation du Royaume-Uni a indiqué qu'en reconnaissance des résultats obtenus et de l'action menée par le FNUAP en 2008, elle lui avait versé une contribution supplémentaire de 2 050 000 livres. Le Japon a annoncé qu'il ferait une contribution de 31,1 millions de dollars en 2009, au titre des ressources générales du Fonds.

10. Les délégations ont félicité le FNUAP du large processus de consultation engagé avec le Conseil d'administration pour l'élaboration du budget d'appui biennal et accueilli avec satisfaction le projet de budget prudent et modéré pour l'exercice 2010-2011. Elles se sont félicitées de la diminution de la part du budget d'appui biennal dans le montant total des ressources utilisées et de l'augmentation des fonds alloués aux programmes. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport positif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et plusieurs d'entre elles ont approuvé la recommandation tendant à

inclure dans les futurs budgets des informations sur les résultats de gestion obtenus dans le cadre de l'exécution du budget précédent.

11. Plusieurs délégations ont demandé au FNUAP de continuer à rechercher des gains d'efficacité pour compenser entièrement la hausse des dépenses statutaires liées aux postes existants. On a insisté sur la nécessité de disposer d'indicateurs de résultats plus fiables et mesurables. Une délégation a indiqué que le budget d'appui biennal devrait s'articuler autour des neuf résultats de gestion retenus dans le plan stratégique, assortis d'informations sur le coût des mesures prises pour obtenir chaque résultat, et demandé d'inclure un bref chapitre sur le recouvrement des coûts dans les futurs budgets. Certaines délégations ont préconisé d'améliorer la comparabilité des budgets des organismes des Nations Unies. On a souligné qu'il fallait harmoniser les systèmes de classification des coûts. Une délégation a jugé préoccupant le mode de financement des budgets sectoriels. Les délégations se sont dites favorables à l'adoption progressive des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et à la révision du règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP. Elles ont souhaité être périodiquement informées de l'application des normes IPSAS.

12. S'agissant du retrait par le Gouvernement slovaque de l'offre qu'il avait faite d'accueillir le bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale à Bratislava, question dont était saisi le Conseil d'administration, certaines délégations ont demandé au FNUAP de rechercher d'autres lieux d'implantation possibles dans la région.

13. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur soutien et de leurs contributions et souligné que le FNUAP était résolu à assurer l'accès universel à la santé procréative à l'horizon 2015 et s'employait à redynamiser la planification familiale dans la gamme des services de santé sexuelle et procréative. Elle a réaffirmé que le FNUAP continuerait à promouvoir la santé et les droits en matière de procréation. Elle a exprimé sa reconnaissance aux délégations pour leur action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que pour leurs observations soulignant l'interdépendance entre les changements climatiques et la dynamique démographique. Elle s'est félicitée des commentaires élogieux sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale pour commémorer le quinzième anniversaire de la CIPD, et sur la détermination du FNUAP à promouvoir la prise en main et la conduite des programmes à l'échelon national et la coopération Sud-Sud. Elle a précisé que le Fonds fournissait un appui budgétaire sectoriel aux pays qui en faisaient la demande. Elle a rappelé que l'initiative « Unis dans l'action » avait facilité l'inclusion du programme d'action de la CIPD dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle s'est félicitée de l'appui exprimé en faveur de la réorganisation du Fonds pour axer davantage ses interventions sur le terrain. Prenant acte de la réponse du Gouvernement slovaque concernant l'emplacement du bureau régional, elle a indiqué que le FNUAD suivrait les indications du Conseil d'administration et appliquerait le principe du partage des locaux. Elle a remercié les délégations de leur soutien au budget d'appui biennal et d'avoir salué les efforts menés par le Fonds pour accroître les dépenses au titre des programmes et réaliser des gains d'efficacité. Elle a rappelé que le Fonds était fermement résolu à collaborer avec d'autres organisations pour améliorer la budgétisation axée sur les résultats, mieux harmoniser les méthodes et accroître la transparence. Soulignant qu'il importait de trouver le juste milieu entre la flexibilité

et l'obligation de rendre des comptes, elle a rappelé que la flexibilité était essentielle pour faire face à l'évolution des programmes et du climat financier.

14. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion a remercié le Conseil d'administration, en indiquant que le FNUAP avait tiré profit du processus consultatif ainsi que du soutien et des orientations du Conseil. Le budget d'appui sectoriel était conforme aux principes de prudence et de modération et allouait davantage de ressources aux programmes. Réaffirmant que le Fonds était résolu à appliquer progressivement la décision du Conseil sur l'évaluation, elle a confirmé que les ressources consacrées à l'évaluation n'avaient pas diminué et que le Fonds avait simplement transféré un poste de la Division des services de contrôle interne à la Division des programmes pour renforcer l'évaluation des programmes. Tous les programmes comportaient une composante Suivi et évaluation. S'agissant de l'application des normes IPSAS, la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP permettrait de procéder de manière progressive pour parvenir à la pleine application de ces normes en 2012. La formation était essentielle et les dépenses y afférentes étaient inscrites au budget. Le FNUAP et ses partenaires continueraient d'organiser des séances d'information sur l'application des normes IPSAS à l'intention du Conseil. Convenant de la nécessité de mieux articuler le budget d'appui biennal autour des résultats en matière de développement et de gestion, la Directrice exécutive adjointe a indiqué que le FNUAP était résolu à améliorer et simplifier les indicateurs et les objectifs. Elle a souligné que le Fonds entendait collaborer avec le PNUD et l'UNICEF pour harmoniser les systèmes de classification des coûts et la présentation des budgets, en tenant compte du mandat et du modèle d'activité de chaque organisme. Elle savait gré au Conseil des indications données sur la budgétisation axée sur les résultats, prenait acte des efforts importants déployés et réaffirmait l'engagement constant du Fonds à cet égard. Elle a indiqué que le Fonds présenterait un rapport sur le recouvrement des coûts à la première session ordinaire de 2010. Tout en reconnaissant l'importance du recouvrement des coûts, elle a rappelé les difficultés en jeu, en particulier pour une organisation aux effectifs restreints, où chaque membre du personnel exécute des tâches multiples.

15. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a mis en relief les travaux menés dans le domaine de la santé maternelle, notamment les efforts particuliers déployés par le FNUAP, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale dans les 25 pays où les taux de mortalité maternelle sont les plus élevés. Le Directeur de la Division des services de gestion a précisé que le budget d'appui biennal n'était pas un simple budget de gestion et qu'il couvrait les coûts d'appui aux programmes et les ressources nécessaires pour les conseils techniques fournis aux pays par le FNUAP. Il a rappelé que la capacité d'exécution des programmes du Fonds avait doublé au cours des dernières années, sans que le nombre de postes augmente dans les mêmes proportions. Soulignant que le FNUAP soutenait pleinement et appliquait le principe des services communs et du partage des locaux, il a fait observer que le Fonds était représenté dans bon nombre de pays par un représentant résident du PNUD. Assurant le Conseil d'administration que le FNUAP collaborerait avec le PNUD et l'UNICEF au sujet de la classification des coûts, il a indiqué que les trois organismes étaient déterminés à utiliser un modèle harmonisé répondant aux besoins de chacun. S'agissant du retrait de la Slovaquie comme pays d'accueil du bureau régional, il a indiqué qu'une demande d'indemnisation avait été adressée et que si elle n'était pas réglée intégralement, le

montant serait traité comme une perte financière et apparaîtrait comme tel dans les états financiers du FNUAP, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Fonds.

16. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/26 relative au projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2010-2011 et la décision 2009/27 relative à la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du Fonds.

III. Programmes de pays et questions connexes

17. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a présenté les projets de programme de pays pour l'Ouganda (DP/FPA/DCP/UGA/7) et le Guatemala (DP/FPA/DCP/GTM/6), notant qu'ils répondaient pleinement aux besoins et aux priorités définis dans les politiques et les cadres de développement de ces pays. Les directeurs du bureau régional pour l'Afrique et du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont donné des précisions sur les programmes intéressant les régions en question.

18. Les délégations de l'Ouganda et du Guatemala ainsi que d'autres délégations se sont félicitées des consultations menées dans un esprit de participation avec un grand nombre de partenaires de développement et autres acteurs, en tenant compte des cadres, plans et priorités nationaux. Les programmes bénéficiaient de l'appui sans réserve des autorités nationales et autres parties prenantes, et traiteraient de questions essentielles telles que la mortalité maternelle, la santé procréative, la maternité sans risque, les besoins de planification familiale non couverts, la violence à l'égard des femmes, les données ventilées par sexe et l'intégration des programmes de santé procréative et des programmes de prévention du VIH. Une délégation a recommandé de joindre à chaque projet de programme l'évaluation du programme précédent.

19. Une délégation a noté qu'il importait de se pencher sur la question de la croissance démographique en Ouganda et de réintégrer la santé sexuelle et procréative et la prévention de la violence sexiste dans les mécanismes de financement de la lutte contre le VIH/sida et les institutions s'occupant de cette question. Tout en appréciant les efforts déployés par le FNUAP pour distribuer des contraceptifs, une délégation a recommandé de réviser l'indicateur utilisé pour mesurer l'accès aux méthodes de planification familiale dans les centres de santé en portant de trois à cinq le nombre de méthodes modernes disponibles.

20. La délégation du Guatemala a reconnu que l'appui du FNUAP avait un impact positif sur le « bonus démographique » du pays. Une délégation a indiqué que son pays était disposé à collaborer avec le Guatemala dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Une autre a recommandé que le programme du Guatemala réponde aux besoins des peuples autochtones dans une optique plus générale et s'est dite préoccupée par le chevauchement avec le programme de pays de l'UNICEF. Une délégation a indiqué que la planification familiale pourrait être un moyen économique de réduire la mortalité maternelle et recommandé de poursuivre les efforts visant à assurer et promouvoir la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.

21. La Directrice exécutive adjointe (Programme) et les directeurs des deux bureaux régionaux ont remercié les délégations de leurs observations constructives, répondu aux questions spécifiques posées, puis indiqué que le FNUAP examinerait les suggestions faites durant le débat.

22. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les onze programmes de pays examinés précédemment à la session annuelle en mai et juin 2009 (Afghanistan, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Équateur, Kazakhstan, Liban, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan). Également en application de la décision 2006/36, le Conseil a examiné les observations relatives aux projets de programme de pays pour l'Ouganda et le Guatemala et en a pris note. Les observations seront communiquées aux deux pays pour qu'ils puissent en tenir compte lorsqu'ils achèveront leurs programmes.

Débat consacré au PNUD

IV. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives

23. L'Administratrice a précisé ses objectifs et ses orientations pour le PNUD, en soulignant la nécessité de maintenir les niveaux de financement en dépit de la crise financière mondiale. Le PNUD comptait réaliser des gains d'efficacité qui devaient permettre d'économiser environ 50 millions de dollars.

24. Les objectifs du Millénaire pour le développement étaient le socle sur lequel reposait le plan stratégique du PNUD et il fallait redoubler d'efforts si l'on entendait réaliser les objectifs à l'horizon 2015. Même avant la crise, aucun pays de l'Afrique subsaharienne n'était en bonne voie de réaliser tous les objectifs. La récession mondiale risquait de porter un « double coup » si les progrès si difficilement accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire étaient remis en cause.

25. Le PNUD soutenait l'appel lancé par le Secrétaire général au Groupe des Huit pour qu'il tienne les promesses d'aide publique au développement faites au Sommet de Gleneagles, lesquelles avaient été réaffirmées récemment en Italie mais n'avaient pas été tenues pour la plupart. L'administratrice a rendu compte au Conseil des efforts menés par le PNUD et le Fonds monétaire international, en collaboration étroite avec les pays africains et leurs partenaires multilatéraux, pour mettre au point des « scénarios de Gleneagles » qui démontreraient les résultats de développement pouvant être escomptés si le Groupe des Huit fournissait l'aide publique au développement promise.

26. L'Administratrice a reconnu l'importance de questions transversales telles que l'égalité des sexes et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et décrit l'action menée pour aider les pays à analyser et préciser leurs besoins dans les négociations climatiques et à accroître leur capacité de financement de la lutte contre les émissions de carbone. Le PNUD continuerait d'intervenir dans les pays gravement éprouvés par des conflits en s'employant à rétablir la paix et à jeter les bases nécessaires pour un relèvement et une stabilité durables.

27. En ce qui concernait l'amélioration de la coordination entre les organismes des Nations Unies, l'Administratrice a indiqué que les fonds et programmes avaient

chacun des capacités, un mandat et des avantages comparatifs spécifiques. Elle a toutefois rappelé que les ressources consacrées au développement pourraient être utilisées de manière beaucoup plus productive si les organismes des Nations Unies coordonnaient bien leur action. Il y aurait de nombreuses possibilités de renforcer la coordination puisque, par exemple, plus de 90 pays élaboreraient de nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement entre 2010 et 2013. L'Administratrice a également appelé l'attention sur la contribution du PNUD à l'amélioration de la cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies du fait qu'il aide à financer et à gérer la fonction de coordonnateur résident, et sur sa collaboration avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement pour tirer les enseignements des projets pilotes entrepris dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

28. L'Administratrice a souligné que le PNUD risquait de ne pas atteindre les objectifs de ressources qui avaient été approuvés par le Conseil d'administration, compte tenu de la conjoncture économique et de l'instabilité des taux de change. Elle a insisté sur la nécessité d'assurer un financement prévisible; a indiqué que le PNUD examinerait les moyens d'accroître le nombre de donateurs en 2009 et en 2010; et s'est dite préoccupée par le risque d'un déséquilibre persistant entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Elle a assuré les délégations que le PNUD ne ménagerait aucun effort pour mobiliser les ressources prévues et a vivement remercié les donateurs de l'appui qu'ils continuaient d'apporter.

29. Les délégations ont remercié l'Administratrice de sa déclaration. Bon nombre d'entre elles ont noté qu'elle avait choisi l'Afrique pour sa première visite officielle en qualité de chef du PNUD, geste qu'elles jugeaient important pour préserver les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont mentionné la relation étroite qui existe entre les changements climatiques et la réduction de la pauvreté, notant que l'Afrique courait le plus grand risque si les négociations climatiques n'aboutissaient pas rapidement. Elles ont demandé au PNUD de faire une plus grande place à l'atténuation des changements climatiques et rappelé qu'il devait participer à la promotion du Pacte mondial pour l'emploi et encourager la prise en main des programmes par les pays et le renforcement des capacités nationales dans ses activités de développement. Elles ont également recommandé que le PNUD continue à renforcer son action en faveur de la réforme de l'ONU et de l'harmonisation des pratiques opérationnelles, en mettant à profit les enseignements tirés des projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » pour redynamiser les opérations sur le terrain et au Siège et en renforçant le système des coordonnateurs résidents pour améliorer les résultats sur le terrain.

30. De nombreuses délégations ont préconisé un renforcement des efforts de prévention des crises et de relèvement pour faciliter la consolidation de la paix, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. Elles ont fait observer que le PNUD apportait une « valeur ajoutée », notamment dans les domaines de la gouvernance et du renforcement des capacités. Une délégation a rappelé que le Programme devait continuer à privilégier la réduction de la pauvreté pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

31. Beaucoup de délégations ont mis l'accent sur la crise économique et financière mondiale. Elles ont souligné que le PNUD devait agir rapidement pour atténuer les effets de la récession mondiale, qui touchaient tout particulièrement les pauvres et

risquaient d'engendrer une instabilité et des conflits et de remettre en cause les avancées faites à grand prix vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a été demandé au PNUD de cibler davantage son action sur la réduction de la pauvreté. Une délégation a fait observer que les ressources consacrées par le PNUD à la réduction de la pauvreté étaient très inférieures aux besoins et devaient augmenter, surtout dans les pays les moins avancés. D'autres délégations ont indiqué qu'elles attendaient avec intérêt la conférence d'examen sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui devait se tenir en septembre 2010.

32. Les délégations ont souligné les liens qui existent entre la lutte contre les changements climatiques, la prévention des crises et le relèvement, la coordination de l'action des organismes des Nations Unies, la nécessité d'accroître l'assistance technique et le transfert de technologies, et la fourniture en temps voulu des ressources nécessaires. Certaines ont renouvelé l'appel lancé au PNUD pour qu'il prenne systématiquement en compte les changements climatiques dans ses efforts de développement. D'autres lui ont demandé de se préparer à prendre des mesures concrètes pour donner suite aux décisions issues de la conférence sur le changement climatique qui se tiendrait à Copenhague en décembre. Une délégation a demandé au PNUD de ne pas se contenter d'établir des plans d'action nationaux d'adaptation pour les pays les moins avancés, mais de les mettre en œuvre et d'aider à les incorporer dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

33. De nombreuses délégations ont fait des observations sur les questions budgétaires. Tout en approuvant dans l'ensemble la restructuration du budget, les délégations ont également insisté sur l'importance d'établir une classification des coûts, d'harmoniser l'action des organisations partenaires, d'accroître les ressources de base destinées aux pays touchés par une crise, de poursuivre la refonte du budget pour améliorer la transparence et renforcer l'obligation redditionnelle, de mettre en œuvre les normes IPSAS et de continuer à utiliser la méthode de budgétisation axée sur les résultats. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'évoluer progressivement vers un budget intégré. D'autres se sont dites préoccupées par le déséquilibre persistant entre les ressources ordinaires et les autres ressources et par la baisse prévue des ressources non préaffectées tombant à 995 millions de dollars en 2009, alors que le montant prévu dans le plan stratégique du PNUD était de 1,2 milliard de dollars.

34. Une délégation a souligné que le report de la présentation du budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 à la première session ordinaire de 2010 constituait une exception et non pas un précédent pour les années à venir. Tout en notant que l'harmonisation devrait renforcer la transparence et permettre les comparaisons, cette délégation a posé la question de savoir s'il serait possible de parvenir à une harmonisation totale, compte tenu de la nature spécifique de chaque fonds et programme des Nations Unies.

35. L'Administratrice a remercié les délégations de leur soutien à la restructuration du budget et s'est engagée à continuer d'améliorer le fonctionnement du PNUD pour accroître son efficacité. Il importait par ailleurs d'aider les pays les moins avancés à faire face aux changements climatiques; le PNUD avait contribué à une analyse de leurs incidences et s'employait à faciliter l'accès aux financements pour la réduction des émissions de carbone. Le PNUD s'employait, en collaboration avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, à permettre

aux coordonnateurs résidents de diriger les équipes de pays et recentrait ses efforts sur les programmes ayant un impact sur l'ensemble du système.

Questions financières, budgétaires et administratives

36. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la gestion a présenté l'examen annuel de la situation financière en 2008, des informations sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008, et la méthodologie et l'angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour l'exercice 2010-2011. À l'avenir le PNUD ne présenterait plus de rapport sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique mais, conformément à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, le Département des affaires économiques et sociales présenterait une analyse statistique globale. L'apport de ressources ordinaires suffisantes et prévisibles était le fondement des activités du PNUD.

37. Les délégations ont remercié le PNUD et approuvé dans l'ensemble les trois documents présentés au titre du point de l'ordre du jour. Beaucoup de délégations ont posé des questions complémentaires d'ordre technique. Une délégation a demandé qu'il lui soit laissé le temps d'étudier les propositions, compte tenu de la distribution tardive des documents dans les langues officielles. Elle était fermement convaincue que l'harmonisation ne devait pas être imposée d'office, mais basée sur les pratiques optimales et le rôle de chaque organisation. Une autre délégation a indiqué que la mobilisation de nouveaux donateurs, parallèlement à une réduction des dépenses, pourrait être une solution efficace au problème du déficit budgétaire. Elle a ajouté qu'il pourrait s'avérer nécessaire de réexaminer la validité du plan stratégique et a demandé au PNUD de revoir le plan dans le contexte de la crise financière et économique mondiale. Elle a également demandé que les recettes et les dépenses du PNUD pour 2007 et 2008 figurent dans le prochain projet de budget d'appui biennal, aux fins de comparaison.

38. Une délégation a demandé de mettre plus clairement en évidence les liens entre le budget du PNUD, son cadre intégré de résultats et son plan stratégique. Elle a demandé au PNUD de bien préciser les catégories de dépenses dans les arrangements en matière de programmation et le budget d'appui biennal, en soulignant qu'il était essentiel de pouvoir comparer les budgets. S'agissant de la catégorie de dépenses « coordination à l'échelle du système des Nations Unies », la délégation a suggéré que le PNUD se base sur son budget de 1997 pour ventiler les composantes en quatre catégories de dépenses, en indiquant qu'il pourrait également s'inspirer des budgets du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé. Elle a demandé au PNUD d'indiquer les rubriques qui avaient été réaffectées entre le budget d'appui biennal et les arrangements en matière de programmation.

39. Une autre délégation s'est enquis du ratio approprié entre les ressources ordinaires et les autres ressources, compte tenu des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, des fonds d'affectation spéciale thématique, des fonds alimentés à l'échelle du système et des fonds bilatéraux. Elle a souligné qu'il faudrait chercher à comprendre pourquoi les donateurs ne fournissaient pas davantage de ressources ordinaires, et suggéré d'utiliser de meilleurs indicateurs de résultats, tels que ceux mentionnés dans le rapport annuel de l'Administrateur, pour illustrer le lien entre les ressources ordinaires et les résultats obtenus. Elle a demandé à être informée du

déficit du budget de base et prié le PNUD de présenter un document non officiel sur ses ressources disponibles et d'indiquer quand elles pourraient être dépensées. S'agissant de l'harmonisation des budgets, elle a regretté la lenteur des progrès à cet égard. Elle a recommandé que l'on s'attache davantage à définir des indicateurs de résultats mesurables et demandé, de même qu'une autre délégation, des orientations sur la marche à suivre. Elle s'est enquis de l'utilité des 16 fonctions du budget axé sur les résultats et a demandé si la direction du PNUD les jugeait utiles et, si oui, dans quelle mesure.

40. Une délégation a prié la direction du PNUD : a) d'indiquer la ventilation des 5,6 milliards de dollars affectés à la rubrique Divers de l'actif dans la colonne des ressources ordinaires, ainsi que des informations sur les revenus réalisés et la manière dont ils étaient utilisés et présentés au Conseil; et b) de fournir des informations sur le montant des dépenses recouvrées grâce aux contributions au titre des ressources ordinaires et sur la manière dont ces recettes étaient utilisées et présentées au Conseil, et d'afficher les informations relatives au recouvrement des coûts sur le site Web du Conseil. Elle s'est enquis de l'adjonction ou la suppression de postes dans le budget d'appui et du lien entre la classification des coûts et la promotion de la gestion axée sur les résultats, en réaffirmant la nécessité d'établir une corrélation claire entre les nouvelles fonctions du budget du PNUD et les indicateurs de résultats. Elle s'est dite préoccupée par le manque de précisions sur le financement des activités de gestion essentielles – audit, éthique, investigations et évaluation – en ajoutant que leur mode de financement aurait une incidence sur l'intégrité et la qualité. S'agissant de la nouvelle méthodologie et du modèle retenus pour le budget d'appui, la délégation a demandé quel était l'intérêt de la classification des coûts pour le PNUD, comment il encouragerait la gestion axée sur les résultats et comment les activités essentielles d'évaluation et de contrôle seraient financées. Elle a demandé au PNUD d'établir un plan de ressources intégré, d'utiliser la nouvelle classification des coûts dans les rapports sur l'exécution du budget et pour la présentation des états financiers, et d'appliquer le concept de « poste entier ».

41. Une autre délégation a demandé qu'il soit dûment tenu compte des vues des pays en développement sur toutes les questions et décisions inscrites à l'ordre du jour au titre des questions administratives, budgétaires et de gestion. Elle a fait observer qu'il régnait une certaine confusion entre activités visant à l'efficacité du développement et activités de coordination du développement, à savoir : a) elle ignorait quel était le résultat final et quels étaient les moyens utilisés pour y parvenir; b) le cadre de résultats intégré présenté dans le plan stratégique incorporait les activités de programme et la coordination dans les produits de la matrice de résultats institutionnels mais leur reclassement comme activités de développement risquait de créer des incohérences entre le plan stratégique et le budget d'appui biennal; c) le reclassement de ces activités risquait en fait de porter atteinte au principe de redevabilité en matière de résultats de développement; d) il n'était peut-être ni possible ni souhaitable d'harmoniser entièrement les systèmes de classification des coûts d'institutions différentes, chacune ayant un mandat propre.

42. Une délégation a indiqué que les travaux du PNUD dans le domaine de la classification des coûts intéressaient au plus haut point les institutions bilatérales de développement qui s'efforçaient d'adopter la même approche transparente pour les dépenses de fonctionnement. Elle a indiqué que les travaux du PNUD dans ce domaine pourraient servir de modèle aux institutions bilatérales et suggéré de

procéder à un partage des connaissances pour adopter un système uniforme de classification des coûts.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/20 concernant l'examen annuel de la situation financière en 2008, la décision 2009/21 sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008, et la décision 2009/22 sur la méthodologie et l'angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour l'exercice 2010-2011.

V. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

44. La Directrice exécutive et le Directeur exécutif adjoint du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ont présenté le rapport sur les critères et la méthode d'allocation des ressources ordinaires pour la programmation.

45. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué qu'UNIFEM avait décidé d'adapter la méthodologie utilisée par le PNUD, qui alloue les ressources sur la base du revenu par habitant et du nombre d'habitants, en privilégiant les pays les moins avancés; cette approche répondait aux principes directeurs d'UNIFEM et tenait compte des disparités entre les sexes. La méthodologie offrait une garantie – un niveau de financement minimal – pour les programmes gérés par les programmes sous-régionaux d'UNIFEM recevant les parts les plus faibles des ressources.

46. Les délégations ont apprécié l'exposé. Plusieurs délégations de la région Amérique latine et Caraïbes ont noté avec préoccupation que les propositions formulées dans le rapport sur les critères d'allocation des ressources risquaient d'avoir une incidence négative sur le montant des ressources allouées à la région. Une délégation craignait que la méthodologie ne compromette le succès relatif des pays à revenu intermédiaire et n'ait des répercussions négatives sur les femmes rurales, les femmes pauvres vivant en milieu urbain et les groupes de femmes marginalisés, en particulier parmi les populations autochtones, ce qui contrevenait à la résolution 31/133 de l'Assemblée générale. La même délégation a également indiqué que les méthodes proposées dans le document n'étaient pas conformes à la Déclaration de Doha sur le financement du développement, qui reconnaît les difficultés des pays à revenu intermédiaire à éliminer la pauvreté et prévoit des dispositions spécifiques pour que le système des Nations Unies s'attaque à ces problèmes afin de préserver les progrès accomplis. Elle n'était pas d'accord avec les modifications qu'il était envisagé d'apporter aux méthodes de financement et a recommandé de poursuivre le débat en se basant sur le cadre récemment adopté pour le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

47. Une autre délégation de la région Amérique latine et Caraïbes a indiqué qu'elle souscrivait sans réserve aux observations précédentes, ajoutant que les modifications envisagées auraient des répercussions particulièrement graves pour les femmes rurales et marginalisées dans les pays à revenu intermédiaire de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que dans la région Asie et Pacifique, en réduisant les ressources. La délégation estimait que la méthodologie était inadéquate car elle ne tenait pas compte de questions transversales telles que les possibilités de coopération Sud-Sud ouvertes par l'appui aux pays à revenu intermédiaire. Elle a

également recommandé de traduire le document dans les langues officielles de l'ONU afin de permettre à tous les pays de comprendre les propositions, ajoutant qu'elle n'était pas opposée à l'idée d'un débat transparent sur les méthodes de financement mais que le moment n'était pas opportun.

48. De nombreuses délégations ont indiqué qu'elles comprenaient ces préoccupations mais qu'il importait d'adopter de solides critères d'allocation des ressources pour permettre à UNIFEM de s'acquitter de son mandat. Deux délégations ont indiqué que l'adoption de critères d'allocation infrarégionale serait particulièrement utile pour les pays de programme et recommandé de préciser ces critères dans les futurs documents. Elles souhaitaient connaître les raisons des modifications envisagées dans la méthodologie, qui est étroitement liée au rôle d'UNIFEM dans les pays de programme et à l'approche suivie pour allouer les ressources aux régions en tenant compte des disparités régionales. De nombreuses délégations estimaient que le document représentait un point de départ important pour le débat sur l'adoption de solides critères d'allocation des ressources, en tenant compte des préoccupations des pays de programme. Une délégation a ajouté que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes étaient des questions complexes mais universelles qui intéressaient tous les États Membres. Elle a souligné que les discussions devaient tenir compte notamment des écarts de revenu infrarégionaux et que les inégalités entre hommes et femmes n'étaient pas nécessairement liées au niveau de revenu. Les délégations ont encouragé UNIFEM à poursuivre les consultations avec les États Membres au cours des prochains mois.

49. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les critères et la méthode d'allocation des ressources ordinaires (DP/2009/38).

VI. Évaluation

50. La Directrice du Bureau de l'évaluation du PNUD et son homologue de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ont présenté l'évaluation finale conjointe de l'accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD (DP/2009/32). L'Administrateur assistant adjoint et Directeur adjoint du Bureau des partenariats a présenté la réponse conjointe des directions (DP/2009/33).

51. Les délégations ont remercié l'équipe d'évaluation et se sont félicitées de la relation positive entre le PNUD et l'ONUDI, notant qu'elle représentait un modèle de complémentarité et de coopération pour le système des Nations Unies. Une délégation a mentionné que la synergie entre les deux organisations avait montré à son pays comment accélérer la transformation sociale et économique de manière durable, efficace et pertinente. Une autre délégation a indiqué qu'il était fait une place trop grande au développement du secteur privé, au détriment d'autres aspects de la promotion du développement industriel par l'État. Elle a recommandé aux représentants de l'ONUDI de s'efforcer de mieux aligner leurs travaux sur les priorités gouvernementales pour gagner en efficacité et encouragé l'organisation à harmoniser ses activités au niveau national, conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a appuyé l'adoption progressive d'une approche sectorielle à l'échelle du système, tout en priant instamment les deux organisations de signer un mémorandum d'accord de façon à maintenir leurs bonnes relations. Une autre délégation, prenant note des

recommandations formulées dans le document DP/2009/32, a demandé au PNUD et à l'ONUDI d'en tenir compte dans le mémorandum d'accord.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/23 sur l'évaluation de l'accord de coopération entre l'ONUDI et le PNUD.

VII. Programmes de pays et questions connexes

53. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des partenariats a présenté au Conseil d'administration, pour examen, les points de l'ordre du jour relatifs aux programmes des pays ci-après :

Région Afrique : Ouganda

Région Amérique latine et Caraïbes : Argentine et Guatemala

Europe et Communauté d'États indépendants : Roumanie

54. Étaient également à l'examen le document relatif au projet de programme régional pour les États arabes (DP/RPD/RAS/2) et la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2009/34), qui proposait de prolonger d'un an, jusqu'en 2011, l'Initiative pour le développement humain, jusqu'en 2011. Le Conseil d'administration a été également prié de prendre note de la prorogation du programme de pays concernant la Jamahiriya arabe libyenne.

55. Les délégations dont les pays faisaient l'objet de nouveaux programmes ont exprimé leur appréciation, en mettant l'accent sur la manière dont leurs programmes de pays contribueraient à la réalisation des objectifs nationaux de développement et des objectifs du Millénaire pour le développement.

56. Les délégations ont exprimé leur soutien à ces pays en encourageant le PNUD à continuer d'œuvrer dans les domaines où il avait le plus de poids et où il était le mieux placé pour intervenir. Deux délégations ont demandé au PNUD d'éviter de trop disperser ses efforts en Ouganda, en réduisant la fragmentation de ses programmes et en coordonnant mieux ses activités. Une délégation a demandé qu'il soit plus concrètement tenu compte des enseignements tirés dans le nouveau programme. S'agissant du Guatemala, plusieurs délégations ont demandé au PNUD de continuer à mettre l'accent sur les résultats, de poursuivre son action en faveur de la gouvernance démocratique et de la coordination, d'améliorer les indicateurs de résultats dans le projet de programme et de produire des améliorations tangibles, de renforcer l'état de droit et de lutter contre la corruption, et de mettre davantage l'accent sur les femmes, les groupes minoritaires et la coopération Sud-Sud.

57. Le projet de programme régional pour les États arabes a suscité des observations de la part de nombreuses délégations, qui ont demandé que davantage de ressources ordinaires soient consacrées à la mise en œuvre du programme, compte tenu de la crise économique mondiale. Elles ont souligné que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avait certes bien progressé mais que le programme devait rester centré sur le renforcement des capacités, notamment humaines, et sur les partenariats régionaux. Les délégations ont également demandé que les questions concernant le commerce international et régional, la création d'emplois, les jeunes et l'aide aux pays les moins avancés de la région soient abordées plus clairement.

Assistance au Myanmar

58. L'Administrateur assistant et Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique et le coordonnateur résident/représentant résident du PNUD au Myanmar ont fait un exposé sur ce sujet. La délégation du Myanmar a remercié le PNUD et le Conseil d'administration ainsi que l'équipe de pays de leur assistance. Elle a réaffirmé qu'elle était résolue à répondre aux besoins de la population et a formulé l'espoir qu'un programme de pays puisse être élaboré pour le Myanmar, compte tenu des efforts encourageants déployés par le pays pour mettre en œuvre l'Initiative pour le développement humain.

59. Les délégations qui ont pris la parole se sont déclarées favorables à la prolongation d'un an, jusqu'en 2011, de l'assistance au Myanmar. Elles ont demandé instamment au PNUD de continuer à collaborer avec les autres entités des Nations Unies intervenant au Myanmar, de redoubler d'efforts dans le domaine de l'égalité des sexes et de renforcer son action sur le terrain pour faire reculer la pauvreté en accroissant l'aide fournie aux écoles et aux centres de santé.

60. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, sans présentation ni débat, conformément à la décision 2001/11, les douze programmes de pays ci-après : Afghanistan, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Burundi, Équateur, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Liban, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan. En outre, il a adopté la décision 2009/24 sur l'assistance au Myanmar.

VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies

61. Le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté un rapport oral sur la méthode de recouvrement des coûts du Fonds, en préalable au rapport officiel qui devait être présenté au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2010, sur l'application de la politique de recouvrements des coûts du Fonds.

62. Les délégations n'ont fait aucun commentaire.

IX. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

63. Le Directeur exécutif a présenté un exposé liminaire sur le plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour la période 2010-2013 et sur son rapport statistique annuel.

64. Les délégations ont remercié l'UNOPS de sa contribution au développement et accueilli favorablement le plan stratégique, en encourageant le Bureau à continuer de proposer des approches souples à l'appui des organismes des Nations Unies. Une délégation a demandé au Bureau de continuer à diversifier sa clientèle et de suppléer aux mandats des autres entités des Nations tout en évitant de chercher à élargir le sien. Une autre délégation a reconnu l'efficacité organisationnelle du Bureau face à la demande toujours plus grande de services, mais s'est dite préoccupée par la mention dans le rapport statistique annuel d'une évolution vers des achats

écologiques, laquelle n'avait pas été prescrite par l'Assemblée générale et ne devrait pas être poursuivie de manière indépendante.

65. Une délégation a encouragé l'UNOPS à respecter le principe du recouvrement intégral des coûts, en lui demandant de réviser périodiquement sa politique de recouvrement des coûts et de fixation des prix et d'en tenir le Conseil régulièrement informé. Elle a également demandé au Bureau de présenter des rapports plus complets sur les résultats et l'impact des projets, d'appliquer pleinement son cadre de contrôle interne et de gestion du risque, et de renforcer ses capacités de contrôle. De nombreuses délégations étaient d'accord avec la recommandation tendant à autoriser le Directeur exécutif à nommer des représentants au niveau national pour améliorer la communication avec les gouvernements des pays hôtes, et à signer au besoin des contrats de services directs ou des accords de pays hôte, en consultation avec le coordonnateur résident. Deux délégations se sont dites préoccupées par le recul des achats des pays en développement et ont demandé qu'il soit remédié à cette situation. Une délégation s'est félicitée des améliorations apportées au site Web de l'UNOPS et a demandé que des informations plus détaillées sur les projets y soient affichées, notamment sur les contributions du Bureau au renforcement des capacités nationales, ainsi que sur le volume d'activité prévu, les principaux clients et les activités et pratiques générant des recettes importantes. Une autre délégation a demandé pourquoi l'UNOPS ne pouvait pas fournir d'informations dans son rapport statistique sur le pays d'origine des fournitures ni sur les dépenses effectives. Une délégation a demandé au Bureau d'établir une présence dans son pays et prié le Directeur exécutif d'indiquer, le cas échéant, les mesures qui avaient été prises dans ce sens.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2009/25 concernant le plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la période 2010-2013 et pris note du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies (DP/2009/37).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

X. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

67. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement du PNUD et la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (Programme) ont présenté conjointement un rapport sur l'application des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

68. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport et demandé à tous les partenaires d'ONUSIDA de mobiliser des contributions en faveur de la prévention du VIH et des programmes de soins aux sidéens, et de défendre les droits des personnes vivant avec le VIH/sida, en particulier le droit de vivre sans être mis au ban de la société ni faire l'objet de mesures de discrimination, ainsi que leur accès aux services sur un pied d'égalité. Cinq délégations ont noté les progrès accomplis par le PNUD, la Banque mondiale et ONUSIDA en ce qui concerne le renforcement

des capacités du personnel de l'ONU dans les domaines de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et de la lutte contre le VIH/sida. Elles ont demandé de mettre à nouveau l'accent sur les stratégies de prévention efficaces et de faire en sorte que les stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida s'attaquent aux facteurs de l'épidémie sur le terrain. Le FNUAP étant l'organisme chef de file dans le domaine de la lutte contre le commerce du sexe, les cinq délégations se réjouissaient à la perspective de collaborer avec le secrétariat d'ONUSIDA, les autres partenaires et la société civile pour les questions relatives à l'égalité des sexes et au VIH/sida. Les délégations ont souligné que l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux, y compris les droits en matière de santé sexuelle et procréative, devaient être au cœur de toute action visant à lutter efficacement contre le VIH/sida. Tout en soulignant la nécessité de mettre l'accent sur les femmes et les filles, les délégations ont rappelé qu'il fallait associer les hommes et les garçons aux activités et aux programmes en faveur de l'égalité des sexes.

69. Une délégation a demandé que la suite donnée aux décisions du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA soit plus clairement mise en évidence. Elle a également demandé des précisions sur les obstacles éventuels à l'application des décisions du Conseil. Elle s'est félicitée de l'attention accordée au VIH dans les situations de crise humanitaire et s'est enquis de la manière dont les directives du Comité permanent inter organisations sur la lutte contre le VIH étaient appliquées sur le terrain. Rappelant que le FNUAP accordait la priorité à l'amélioration de l'accès aux produits de santé en matière de procréation, la délégation a demandé de plus amples informations sur les progrès réalisés dans la distribution de préservatifs féminins et sur la coopération avec les partenaires dans ce domaine. Elle a également demandé s'il était prévu de faire appel à l'Équipe mondiale mixte d'appui à l'analyse des problèmes et à la mise en œuvre de solutions pour appuyer cet effort, sachant que l'équipe était présidée par le FNUAP.

70. Certaines délégations auraient souhaité une analyse plus approfondie dans le rapport. Elles ont noté l'absence de mention du cadre d'action d'ONUSIDA pour l'accès universel des homosexuels et des transsexuels et prié le secrétariat d'en rendre compte et d'accroître les activités de sensibilisation dans le domaine de la prévention de la transmission et d'établir un lien plus étroit entre la prévention du VIH et la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs. Deux délégations se sont également enquis de la méthode d'allocation des ressources budgétaires et de ses incidences et ont demandé si le PNUD, dans ses efforts pour renforcer la capacité d'exécution nationale, faisait appel à la société civile et encourageait la coopération entre les acteurs étatiques et non étatiques. Elles ont demandé si le PNUD, le FNUAP et les autres partenaires d'ONUSIDA présenteraient une réponse conjointe des directions à la deuxième évaluation indépendante d'ONUSIDA, comme ils l'avaient fait en 2003.

71. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a remercié les délégations de leurs observations et indiqué que le Fonds examinerait et renforcerait les liens entre les décisions du Conseil de coordination du Programme et le mode de présentation au Conseil d'administration. Elle a fait observer que la question de l'établissement d'un lien entre la santé sexuelle et procréative et le VIH serait le thème de la réunion du Conseil de coordination en juin 2010 et serait examinée en profondeur. À cet égard, le FNUAP s'employait activement à mieux intégrer la santé sexuelle et procréative et la prévention du VIH. Les 3 millions de dollars de ressources supplémentaires allouées au FNUAP dans le cadre du budget-plan de

travail intégré seraient consacrés aux questions suivantes : participation des hommes en tant que partenaires; hommes et femmes en uniforme; liens entre la santé sexuelle et procréative et les programmes de prévention du VIH, en particulier dans 18 pays; et mise en œuvre des directives sur le commerce du sexe. Les coparrains présenteraient une réponse à l'évaluation d'ONUSIDA et réfléchiraient à la manière dont elle serait formulée et communiquée.

72. Le Chef du Service VIH/sida du FNUAP a remercié les délégations et précisé que le transfert des ressources financières du secrétariat aux coparrains représentait un effort délibéré pour éviter que le secrétariat d'ONUSIDA ne devienne une entité opérationnelle. Il a souligné que les coparrains avaient renforcé leur rôle de chef de file dans les domaines correspondant à leurs programmes de travail respectifs et que le FNUAP jouait donc un rôle prépondérant dans des domaines tels que la lutte contre le VIH dans les situations humanitaires et les services en uniforme; les hommes et les garçons en tant que partenaires; et l'élimination de la violence sexiste. Il a souligné que l'action menée auprès des services en uniforme était un puissant moyen d'associer plus étroitement les hommes et les garçons, de même que les femmes, aux efforts en faveur de la santé sexuelle et procréative et de la prévention du VIH. Les hommes et les femmes en uniforme devenaient souvent des personnalités influentes de leur communauté à leur retour dans la vie civile. Le FNUAP accordait la plus grande importance à la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation, notamment aux programmes de préservatifs et à la promotion des préservatifs féminins. L'engagement pris par la Directrice exécutive du FNUAP à la Conférence de Bangkok sur le sida, en 2004, avait porté ses fruits : grâce aux efforts déployés par le Fonds et ses partenaires de développement, y compris la société civile, le nombre de préservatifs féminins distribués était passé de 14 millions environ en 2005 à 33 millions en 2008. Dans le cadre de l'Initiative mondiale de distribution de préservatifs lancée avec le soutien du FNUAP, le programme de préservatifs était en place dans 65 pays. Les trois principaux défis à relever étaient les suivants : a) étudier les modes de transmission du VIH et mettre en place de programmes d'intervention appropriés; b) prendre en compte la dimension sexiste du VIH; et c) renforcer la synergie entre les mécanismes de lutte contre le VIH/sida mis en place au niveau national et les programmes des différents ministères. Une telle synergie était primordiale et il fallait éviter la programmation verticale ou parallèle.

73. Le Conseil d'administration a pris note du rapport (DP/2009/39-DP/FPA/2009/14).

XI. Audit et contrôle internes

74. Comme l'avait demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2008/37 sur l'audit et le contrôle internes, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ont présenté chacun un rapport oral sur la mise en œuvre de la décision.

Programme des Nations Unies pour le développement

75. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a présenté un rapport oral qui portait essentiellement sur le traitement des demandes de divulgation des rapports d'audit des bureaux de pays. Il a indiqué le nombre et la date des demandes, ainsi que leur répartition par région et par pays. Il a informé le Conseil

que les procédures d'obtention des rapports d'audit des bureaux de pays du PNUD étaient clairement définies pour les membres du Conseil d'administration mais qu'il n'existait pas de règles spécifiques pour les entités non membres, telles que l'Union européenne et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui s'étaient donc vu refuser l'accès aux rapports.

76. Les délégations n'ont pas fait d'observations.

Fonds des Nations Unies pour la population

77. Dans son rapport oral, le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a abordé deux sujets, à savoir l'application de la décision 2008/37 et la divulgation des rapports d'audit interne. Il a appelé l'attention sur les mesures prises par le Fonds concernant sa politique de contrôle, notamment la publication de cette politique dans le Manuel des politiques et procédures du FNUAP (évaluation et gestion des risques; responsabilité et justification des résultats; principe de l'audit unique; déclarations de situation financière; transparence; et rôles et responsabilités en matière de contrôle). Il a indiqué au Conseil d'administration que la Division des services de contrôle interne avait fait figurer le processus de divulgation dans son manuel de procédures et établi un diagramme détaillé en application des décisions 2008/37 et 2009/15. Au 7 septembre 2009, le FNUAP n'avait reçu aucune demande de divulgation et aucun rapport d'audit interne n'avait donc été communiqué.

78. Les délégations n'ont pas fait d'observations.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

79. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a indiqué au Conseil d'administration qu'aucune délégation n'avait demandé un rapport d'audit. Il a pris quelques instants pour mettre le Conseil au courant des questions de responsabilité et de déontologie à l'UNOPS et indiqué que le Bureau continuait de renforcer ses capacités d'audit interne et d'investigation.

80. Les délégations n'ont pas fait d'observations.

XII. Questions diverses

Hommage d'adieu à l'Administrateur associé du PNUD

81. L'Administrateur associé du PNUD a été invité à prendre la parole. Il a remercié le Conseil d'administration du soutien sans faille qu'il lui avait accordé dans l'exercice de ses fonctions auprès du Programme et s'est engagé à s'employer, dans son nouveau rôle de Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Iraq, à améliorer le sort des pauvres et à promouvoir le développement de l'Iraq.

82. Le Président du Conseil d'administration a donné lecture d'une déclaration félicitant l'Administrateur associé de ses nouvelles responsabilités, rendant hommage à ses contributions au PNUD et au Conseil, et lui souhaitant bonne chance dans ses futurs efforts pour promouvoir la paix et le développement en Iraq.

Débat thématique sur l'action du PNUD dans le domaine du renforcement des capacités

83. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement et le Directeur du Groupe de développement des capacités ont lancé le débat thématique. Ils ont souligné que le renforcement des capacités était l'essence même du défi posé par le développement, qu'il s'agisse de la réduction de la pauvreté, de la gouvernance démocratique, de la lutte contre le VIH/sida ou du changement climatique. Ils ont rappelé l'urgence de s'attaquer à ces problèmes complexes, notant que le paradigme du développement avait basculé d'une vision binaire simpliste Nord-Sud vers la recherche de solutions novatrices par les pays eux-mêmes et la mise en commun de ces solutions. Ils ont souligné combien il importait de définir de solides dispositifs de suivi et d'évaluation pour appliquer les pratiques optimales et mettre à profit les enseignements tirés, noté qu'il y avait une volonté plus affirmée de procéder à des évaluations réciproques aux fins de l'assurance de la qualité, et indiqué que le renforcement des capacités infranationales et les enseignements tirés à l'échelon local allaient bien au-delà des frontières nationales et avaient désormais une dimension globale dans un monde plus interconnecté que jamais. Ils ont souligné la nécessité de mettre en lumière les résultats du développement des capacités, d'établir des méthodes pour mesurer les résultats, la stabilité et l'adaptabilité, d'évaluer les résultats et de promouvoir l'adoption par le PNUD de mesures visant notamment à promouvoir des partenariats mondiaux plus solides, à modifier les profils du personnel et à inculquer une « culture d'évaluation ».

84. S'agissant du renforcement durable des capacités nationales, une délégation a demandé dans quelle mesure le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies collaboraient avec les institutions nationales à différents niveaux, et comment étaient prises les décisions concernant la marche à suivre et l'action à mener. Une autre délégation souhaitait savoir comment le PNUD s'assurait que l'appui qu'il apportait aux institutions publiques de base pour renforcer les capacités nationales était traduit en action au niveau local. Elle a également demandé quels indicateurs pourraient être utilisés pour mesurer les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités nationales.

Réunions informelles

85. Le Conseil d'administration a tenu les réunions informelles ci-après :

PNUD : a) Consultation informelle sur la méthodologie et l'angle d'approche concernant les budgets d'appui biennaux du PNUD et d'UNIFEM pour l'exercice 2010-2011; b) Mise en œuvre de la politique de recouvrement des coûts du PNUD; et c) Examen de la politique d'évaluation du PNUD.

UNOPS : Consultation informelle sur les opérations hors siège de l'UNOPS.

FNUAP : Le FNUAP a tenu une réunion d'information sur la série de recensements de 2010. Après l'exposé liminaire de la Directrice exécutive adjointe (Programme), le Ministre de la coopération internationale et régionale de la République démocratique du Congo, le Directeur de l'Office central des statistiques du Botswana et le Conseiller technique principal du FNUAP pour le recensement en Iraq ont fait chacun un exposé.

Annexe

Déclaration faite par une délégation concernant l'adoption de la décision 2009/22 – point 2 c) : Questions financières, budgétaires et administratives (PNUD)

Déclaration d'Antigua-et-Barbuda pour expliquer sa position

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de m'excuser de vous interrompre. Si vous me le permettez, j'aimerais faire une brève déclaration à propos de l'adoption de la décision concernant le point 2 c).

Ma délégation se joint avec plaisir au consensus sur l'adoption de cette décision, mais souhaiterait cependant faire la déclaration suivante.

Lorsque ce point de l'ordre du jour a été présenté au Conseil d'administration, mardi, ma délégation a fait une déclaration concernant notamment la question de l'harmonisation, à savoir que l'on ne saurait ni ne devrait chercher à assurer une harmonisation totale, celle-ci n'était peut-être ni possible ni même souhaitable, en ce qui concerne en particulier l'harmonisation des processus et méthodes d'élaboration du budget, notamment la classification des coûts. Ma délégation tient à réaffirmer ce point de vue que partagent me semble-t-il d'autres membres du Conseil.

Elle reconnaît qu'un certain degré d'harmonisation est nécessaire pour permettre les comparaisons entre organismes et tenir compte des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience des uns et des autres, qui peuvent naturellement être appliqués s'il y a lieu pour réaliser des économies et gagner en efficacité. Toutefois, l'harmonisation est un processus relatif, et il faut se garder d'y voir une fin en soi. Son seul objectif devrait être d'aider à produire des résultats concrets en matière de développement.

Cela étant, ma délégation tient à rappeler que les décisions relatives à l'harmonisation avec d'autres organismes doivent être soumises à l'examen de leurs organes directeurs respectifs afin d'obtenir l'accord nécessaire des instances intergouvernementales, mais aussi et surtout, qu'il importe de tenir compte des instructions de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation des classifications de coûts. Ma délégation considère donc qu'aucun aspect de la décision ne peut être interprété comme allant au-delà des instructions de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation, l'intégration et le regroupement des fonds, programmes et institutions des Nations Unies.

Ma délégation vous serait reconnaissante de bien vouloir faire consigner la présente déclaration dans le rapport sur les travaux de la session.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2009

Table des matières

<i>N°</i>		<i>Page</i>
	Première session ordinaire de 2009 (19-22 janvier 2009, New York)	
2009/1	Mesures proposées pour la reprise des activités de programme du PNUD en République populaire démocratique de Corée	83
2009/2	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2006-2007	83
2009/3	Rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social.	84
2009/4	Règlement financier et règles de gestion financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	85
2009/5	Opération de classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et application des résultats de l'opération	86
2009/6	Rapport oral du Conseil d'administration sur l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes au PNUD pour 2008-2011	87
2009/7	Hommage à Kemal Derviş, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 2005 à 2009	88
2009/8	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2009	89
	Session annuelle de 2009 (26 mai-3 juin 2009, New York)	
2009/9	Rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique du PNUD, 2008-2011.	91
2009/10	État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà	93
2009/11	Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD.	94
2009/12	Rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies et rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD	95
2009/13	Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et prolongation de son plan stratégique.	96
2009/14	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet	97

2009/15	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes	97
2009/16	Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique de 2008-2011	100
2009/17	Engagements financiers en faveur du FNUAP : rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà	101
2009/18	Politique d'évaluation du FNUAP	102
2009/19	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009	104
Deuxième session ordinaire de 2009		
(8-11 septembre 2009, New York)		
2009/20	Examen annuel de la situation financière pour 2008	109
2009/21	Dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008	110
2009/22	Méthodologie et angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011	110
2009/23	Évaluation de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD	113
2009/24	Assistance au Myanmar	113
2009/25	Plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 2010-2013	114
2009/26	Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011	115
2009/27	Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP	117
2009/28	Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2009	117
Session extraordinaire de 2009		
(17 novembre 2009, New York)		
2009/29	Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011	121
2009/30	Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2010-2011	121

2009/1

Mesures proposées pour la reprise des activités de programme du PNUD en République populaire démocratique de Corée

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné les propositions formulées dans le document DP/2009/8,

1. *Prend note* des mesures proposées pour la reprise des activités de programme en République populaire démocratique de Corée (DP/2009/8);
2. *Se félicite* des efforts déployés par toutes les parties pour s'assurer que les pratiques suivies en matière de gestion et d'exécution des programmes sont conformes à ses indications;
3. *Autorise* la reprise des activités de programme en République populaire démocratique de Corée selon les mesures qui sont énoncées dans le document DP/2009/8 et que le PNUD a précisées dans des exposés au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2009;
4. *Autorise* l'Administrateur à approuver, au cas par cas, d'autres projets en République populaire démocratique de Corée pour la période 2009-2010.

22 janvier 2009

2009/2

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2006-2007

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2006-2007 (DP/2009/5, DP/FPA/2009/1 et DP/2009/6 respectivement),

1. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de présenter, à la session annuelle de 2009, un exposé commun ainsi qu'un document de séance sur la préparation de la mise en œuvre, l'application et les incidences des normes comptables internationales pour le secteur public;

Concernant le PNUD :

2. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserves sur les comptes du PNUD pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007;
3. *Salue* les progrès accomplis par le PNUD en ce qui concerne les 15 grandes priorités pour l'exercice biennal 2006-2007;
4. *Exprime* son soutien aux efforts particuliers déployés par le PNUD pour tenir compte des grandes priorités d'audit pendant l'exercice 2008-2009;

5. *Prie* le PNUD de joindre aux rapports qu'il lui présentera à l'avenir un tableau, établi de façon informelle, de l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, assorti de propositions de mesures;

6. *Souligne* qu'il importe que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées promptement et intégralement, en particulier quand elles concernent les fonctions essentielles de l'organisation et, notamment les indicateurs relatifs à la gestion axée sur les résultats, la gestion de la trésorerie, les achats, la gestion des risques de l'organisation, l'étendue de l'audit des dépenses afférentes à l'exécution nationale, l'étendue de l'audit des fonctions du siège et la gestion des biens durables;

Concernant le FNUAP :

5. *Prend note* des nouvelles mesures prévues par le FNUAP pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2006-2007 et *souligne* combien il importe que ces recommandations soient appliquées promptement et intégralement;

Concernant l'UNOPS :

6. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserves sur les comptes de l'UNOPS pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2007 et *souligne* combien il importe que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes soient appliquées promptement et intégralement;

7. *Salue* les progrès satisfaisants réalisés par l'UNOPS dans le renforcement des contrôles internes et l'amélioration de sa viabilité financière depuis la publication en juin 2007 du rapport d'audit concernant l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005.

22 janvier 2009

2009/3

Rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social (E/2009/5);

2. *Souligne* qu'il importe d'appliquer intégralement la résolution 62/208 de l'Assemblée générale;

3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné (E/2009/5) au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des avis formulés par les délégations à la présente session;

4. *Prie* le PNUD et le FNUAP de faire figurer dans leurs prochains rapports une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats atteints, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés;

5. *Demande* que les prochains rapports soient établis en suivant les indications données par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208 et comprennent des recommandations visant à améliorer encore l'application de cette résolution;

6. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP d'envisager des moyens d'améliorer les rapports à venir – compte tenu des résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de son rapport E/2008/49, et de la nécessité de rationaliser l'établissement des rapports – et de le consulter en vue d'élaborer une proposition sur la question à sa deuxième session ordinaire de 2009.

22 janvier 2009

2009/4

Règlement financier et règles de gestion financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du Règlement financier et des règles de gestion financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) présentés dans le document DP/2009/4, conformément à la décision 2008/35, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (AC/1673);

2. *Prend note* de la nécessité de modifier le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNOPS afin de les adapter aux réalités de l'organisation et de faciliter l'application des normes comptables internationales pour le secteur public;

3. *Se félicite* de l'effort consciencieux qui est fait, et que concrétise le projet de règlement financier et de règles de gestion financière, pour que l'UNOPS soit davantage en mesure de fonctionner en tant qu'organisme des Nations Unies autofinancé;

4. *Approuve* le projet de règlement financier et de règles de gestion financière, qui prendront effet le 1^{er} février 2009, avec les exceptions et modifications suivantes :

a) Supprimer l'article 2.04;

b) Mettre en place un processus permettant à l'administration de consulter le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit sur tout projet de modification du règlement financier ou de suspension de son application et d'informer le Conseil d'administration de tels projets ainsi que de l'avis formulé par le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit à leur sujet, 30 jours au moins avant que les changements envisagés prennent effet;

c) Supprimer l'article 6.01 c);

d) Faire en sorte, dans l'application de l'article 22.02, qu'il soit rendu compte au Conseil d'administration de tous les prélèvements effectués sur la réserve opérationnelle;

e) Faire en sorte, dans l'application des règles 118.01 b) iii), 122.17 et 122.19, qu'en cas de dérogation aux dispositions du règlement ou des règles ou de décision contraire aux recommandations des comités des marchés et des biens, ces exceptions et décisions soient consignées par écrit;

f) Préciser, dans la règle 104.03, que le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit est un organe indépendant créé notamment pour fournir des avis au Conseil d'administration sur la viabilité des systèmes de gestion des risques de l'UNOPS;

5. *Se félicite* de la participation active de l'UNOPS aux efforts interinstitutionnels menés pour harmoniser les règlements financiers et règles de gestion financière et *recommande* à son Directeur exécutif d'examiner le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'organisation, une fois ces efforts interinstitutionnels achevés, pour assurer la plus grande harmonisation possible, et de consulter à ce sujet le Conseil d'administration;

6. *Prie* l'UNOPS de veiller, dans l'application de la règle 103.05, à ce que ses pratiques de gestion des ressources humaines ne sont pas contraires aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies;

7. *Prie* le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de lui faire rapport périodiquement sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière révisés en vue de les perfectionner;

8. *Prie instamment* l'UNOPS et ses partenaires du système des Nations Unies de continuer de tenir des consultations sur la question des fonds d'affectation spéciale et des fonds d'affectation spéciale multisources et des effets qu'ils pourraient avoir sur les activités de l'UNOPS, et de lui présenter les conclusions recommandées à sa session annuelle de 2009.

22 janvier 2009

2009/5

Opération de classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et application des résultats de l'opération

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la révision complète du classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets donnant lieu à un recrutement international et des propositions d'application des recommandations qui y figurent (DP/2009/7);

2. *Considère* que l'un des objectifs premiers des changements proposés au classement des postes est de réduire le niveau actuellement élevé d'érosion des effectifs en appliquant les normes de classement des emplois de la Commission de

la fonction publique internationale et de réduire les coûts résultant des forts taux de renouvellement du personnel;

3. *Prend note* de l'objectif visé par l'administration de l'UNOPS de parvenir, grâce à l'opération de reclassement des postes, à réduire le fort taux actuel d'érosion ainsi qu'à accroître les économies résultant à la fois de l'amélioration de la productivité et de la réduction des coûts de recrutement et de formation de nouveaux fonctionnaires, tout en sachant qu'un certain nombre de facteurs peuvent contrarier ces attentes;

4. *Approuve* tous les reclassements de poste proposés dans le document DP/2009/7 ainsi que la majoration correspondante, à concurrence de 1 045 000 dollars, du budget d'administration de l'exercice biennal 2008-2009 et *encourage* le Directeur exécutif à donner la priorité au reclassement des postes les plus susceptibles de promouvoir le changement au sein de l'organisation;

5. *Prie* l'UNOPS de lui rendre compte, dans le rapport annuel du Directeur exécutif, de la mise en œuvre des reclassements de poste, ainsi que de la productivité de l'organisation, y compris l'effet des reclassements sur le niveau d'érosion des effectifs et sur le ratio entre budget d'administration et dépenses afférentes aux programmes.

22 janvier 2009

2009/6

Rapport oral du Conseil d'administration sur l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes au PNUD pour 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport oral sur l'application de la stratégie et du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes demandé dans la décision 2006/3;

2. *Est conscient* du caractère essentiel de la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes, tel qu'il ressort de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/RES/62/208) et du plan stratégique du PNUD pour 2008-2011;

3. *Prie* l'Administrateur de lui faire, chaque année à sa première session ordinaire, un rapport oral sur l'application de la stratégie et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes exposés dans le document DP/2005/7, pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique.

22 janvier 2009

2009/7

Hommage à Kemal Derviş, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 2005 à 2009

Le Conseil d'administration,

Notant à regret que Kemal Derviş quittera le 1^{er} mars 2009 le poste d'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement qu'il occupe depuis 2005,

Prenant acte des efforts qu'a déployés M. Derviş pour renforcer le Groupe des Nations Unies pour le développement et contribuer au développement mondial,

Prenant acte également des efforts déployés et des progrès accomplis par M. Derviş pour renforcer l'efficacité et la cohérence du Système des Nations Unies pour le développement, par des initiatives de réforme comme l'initiative « Unis dans l'action », et pour donner au Groupe des Nations Unies pour le développement l'impulsion et les orientations nécessaires pour faire face aux crises et aux défis mondiaux,

Notant avec gratitude que M. Derviş a promu et appuyé la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus sur le plan international,

Constatant que, durant le mandat de M. Derviş, le PNUD a su répondre plus efficacement aux besoins des pays de programme,

Reconnaissant à cet égard que M. Derviş a renforcé la contribution du PNUD dans tous ses domaines d'activité, qui comprennent la gouvernance démocratique, la réduction de la pauvreté, l'environnement et la prévention des crises et le relèvement, et qu'il a fait de l'égalité des sexes une priorité dans tous ces domaines,

Notant avec une vive satisfaction que, grâce aux efforts de M. Derviş, les contributions volontaires versées au PNUD ont continué de croître,

1. *Décide* de rendre un hommage d'adieu à M. Kemal Derviş :

a) *En saluant* l'engagement, le dévouement et la clairvoyance dont il a fait preuve dans l'action visant à renforcer le rôle de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et à éradiquer la pauvreté;

b) *En le félicitant* de l'efficacité avec laquelle il a dirigé et administré le PNUD de 2005 à 2009;

c) *En lui exprimant sa gratitude* pour la manière remarquable dont il a mené l'organisation dans les périodes de crise survenues pendant son mandat;

2. *Adresse* à Kemal Derviş ses meilleurs vœux de santé et de réussite dans ses futures entreprises.

21 janvier 2009

2009/8
Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2009

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire en 2009, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2009 :

Président :

S. E. M. Mohammad Khazae (République islamique d'Iran)

Vice-Président :

M. William Exantus (Haïti)

Vice-Président :

M. Jeroen Steeghs (Pays-Bas)

Vice-Président :

M. Dragan Mičić (Serbie)

Vice-Président :

M. Omary Mjenga (République-Unie de Tanzanie)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2009 (DP/2009/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2008 (DP/2009/1) et son rectificatif (DP/2009/1/Corr.1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2009 (DP/2009/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2009;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2009 :

Session annuelle : 26 mai-5 juin 2009

Deuxième session ordinaire : 8-11 septembre 2009

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note du rapport sur la classification des coûts au PNUD (DP/2009/3).

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2009/1 sur les mesures proposées pour la reprise des activités de programme du PNUD en République populaire démocratique de Corée;

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Angola, Côte d'Ivoire, Kenya, Mauritanie et République du Congo;

Amérique latine et Caraïbes : Haïti et Venezuela;

Asie et Pacifique : Timor-Leste.

Point 7

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2009/4 sur le Règlement financier et les règles de gestion financière du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Adopté la décision 2009/5 sur l'opération de classement des postes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'application des résultats de l'opération.

Point 9

Égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2009/6 sur l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes au PNUD pour 2008-2011.

Point 8

Fonds d'équipement des Nations Unies

Entendu un rapport oral du Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies sur les résultats préliminaires pour 2008 et les perspectives pour 2009-2011.

Point 10

Questions diverses

Adopté la décision 2009/7 rendant hommage à Kemal Derviş, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 2005 à 2009.

Débat consacré au FNUAP

Point 6

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays suivants :

Afrique : Angola, Côte d'Ivoire, Kenya et Mauritanie;

Amérique latine et Caraïbes : Haïti et Venezuela;

Asie et Pacifique : Timor-Leste.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 4

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2009/2 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2006-2007.

Point 5

Rapport au Conseil économique et social

Adopté la décision 2009/3 sur le rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social.

Point 10

Questions diverses

PNUD : Tenu des consultations officieuses sur l'application de la décision 2008/37 relative à l'audit et aux contrôles;

FNUAP : Fait un rapport oral sur l'élaboration de la politique d'évaluation du FNUAP;

UNOPS : Tenu une séance d'information sur la stratégie de l'UNOPS.

Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 23 et 26 janvier 2009, au cours de laquelle les points ci-après ont été examinés : a) croissance de la population et urbanisation rapide; b) instabilité des prix des produits alimentaires et influence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle; et c) harmonisation entre les fonds et programmes des Nations Unies (pratiques de fonctionnement et renforcement des capacités nationales).

22 janvier 2009

2009/9

Rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique du PNUD, 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique 2008-2011 (DP/2009/11);

2. *Rappelle* la résolution 63/232 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement, dans laquelle l'Assemblée a notamment décidé de remplacer l'examen triennal par un examen quadriennal complet des activités opérationnelles de façon à mieux orienter l'action des fonds, programmes et

institutions spécialisées des Nations Unies et a invité instamment les fonds et programmes à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet, y compris, le cas échéant, en réalisant des examens à mi-parcours;

3. *Rappelle* sa décision 2008/15 et *rappelle également* sa décision 2008/14, dans lesquelles il a notamment engagé instamment le PNUD à placer au premier rang de ses priorités la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'élimination de la pauvreté humaine et a prié le PNUD d'inclure dans ses prochains rapports annuels de l'Administrateur une analyse comparative détaillée des dépenses consacrées à la coordination et à la programmation de l'action des organismes des Nations Unies;

4. *Constate avec préoccupation* que les ressources « préaffectées » sont restées nettement supérieures aux ressources générales du PNUD et que les ressources de base, en raison de leur caractère non lié, constituent l'assise financière du PNUD;

5. *Prie* l'Administrateur d'inclure dans les futurs rapports : a) des informations sur les difficultés d'application de la vision stratégique et des grands axes connexes du plan stratégique 2008-2013 et les moyens envisagés par le PNUD pour résoudre ces difficultés; b) des informations sur les conséquences et les mesures à prévoir pour atteindre les objectifs fixés; c) des informations détaillées sur la contribution du PNUD à la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation du système des Nations Unies pour le développement et du système des coordonnateurs résidents, y compris le cloisonnement des fonctions dans le système des coordonnateurs résidents; et d) un tableau récapitulatif énumérant les évaluations des projets et des résultats faites durant l'année précédente;

6. *Prie instamment* le PNUD de continuer de renforcer son rapport annuel, en commençant, en 2010, par intégrer des informations sur ses contributions aux résultats de développement du plan stratégique et, à cet égard, appuie le plan du PNUD visant à fournir des analyses plus approfondies, en commençant par les domaines de programme les plus demandés;

7. *Prolonge* jusqu'en 2013 le plan stratégique du PNUD 2008-2011, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes pertinents mondiaux et régionaux du PNUD;

8. *Demande* à l'Administrateur de soumettre au Conseil d'administration, à sa session annuelle en 2011, un examen à mi-parcours de la prolongation du plan stratégique, 2008-2013, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes mondiaux et régionaux pertinents du PNUD;

9. *Demande également* à l'Administrateur de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2013, une étude synthétique du plan stratégique étendu, 2008-2013, avant la présentation à la session annuelle de 2013 d'un projet de plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, et en avance sur sa présentation officielle à la deuxième session ordinaire de 2013.

2 juin 2009

2009/10
État des engagements de financement au titre
des ressources ordinaires du Programme
des Nations Unies pour le développement
et de ses fonds et programmes associés
pour 2009 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà (DP/2009/12);

2. *Prend note* du fait que le PNUD a atteint le premier objectif de financement annuel (2008) pour les ressources ordinaires (de base) tel que défini dans son plan stratégique pour 2008-2011;

3. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, *réaffirme* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD et *demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre de ces ressources pour 2009;

4. *Note aussi* avec préoccupation que selon les prévisions actuelles du PNUD et sans préjuger des fluctuations des taux de change, il est à craindre que le montant des contributions à ses ressources ordinaires décline pour tomber du niveau de 2008 à 965 millions de dollars, et qu'elles n'atteignent donc pas l'objectif fixé à 1 milliard 250 millions de dollars pour 2009, sans compter qu'il est extrêmement difficile de prédire leur montant en 2010, et *invite* le PNUD à tenir des consultations informelles avec le Conseil pour établir une stratégie visant à réduire l'écart de financement prévu;

5. *Souligne* que la crise financière ne devrait pas diminuer la capacité du PNUD d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement; et *considère* que le renforcement du rôle et de la capacité du PNUD d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement exige un accroissement de ses ressources en proportion avec les projections calculées dans son plan stratégique 2008-2011 et un élargissement constant, plus prévisible et sûr de sa base de ressources, ainsi qu'une amélioration continue de son efficacité, de sa productivité, de sa cohérence et de son impact;

6. *Souligne* qu'il est important de maintenir une base de ressources ordinaires stable prévisible et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle, si cela leur est matériellement possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces contributions annoncées et à cet échéancier.

2 juin 2009

2009/11

Rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/2009/13);

2. *Se félicite* des informations et de l'analyse complémentaires sur les fonctions et les activités d'évaluation du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et du programme des Volontaires des Nations Unies, ainsi que de leurs actions visant à renforcer cette activité par les services exclusivement chargés de l'évaluation, par la mise au point d'outils et de directives en la matière et par leur attention au suivi des activités d'évaluation;

3. *Se félicite également* de l'amélioration et de l'harmonisation des méthodes d'évaluation des résultats des activités de développement, dont la portée plus étendue et la plus grande régularité augmentent leur valeur pour la planification de nouveaux programmes de pays;

4. *Reconnaît* que le PNUD a consolidé le contrôle en matière d'évaluation par la publication des directives visant à renforcer les rôles et responsabilités des bureaux régionaux et des bureaux de pays et par l'intégration au tableau de bord d'un indicateur de la conformité de la réponse de l'administration;

5. *Prie* le PNUD de régler les problèmes mis au jour par les évaluations;

6. *Prend note* de la baisse du nombre total d'évaluations décentralisées et, à cet égard, *prie* le PNUD de renforcer les capacités d'évaluation décentralisée, à suivre et à évaluer des programmes au niveau des pays et d'utiliser davantage ces évaluations comme base des décisions à prendre pour les améliorations futures, compte tenu de la nécessité d'appuyer les régions et les domaines d'intervention où les évaluations menées sont les moins nombreuses et les niveaux de ressource les plus élevés;

7. *Constate* que les programmes de pays ont de plus en plus de mal à se conformer à la conduite d'évaluation des résultats et *prie* le PNUD d'améliorer le respect de cette obligation en établissant des plans d'évaluation de programmes de pays réalisables et convenablement financés, notamment en affectant des ressources programmées aux évaluations de résultats décentralisées;

8. *Prend acte* du défi permanent que pose la qualité des évaluations décentralisées et *souligne* la nécessité pour le PNUD d'améliorer la planification des programmes et la gestion axée sur les résultats pour mieux développer la conception et la méthodologie des évaluations décentralisées;

9. *Prend acte* de l'augmentation en 2008 du nombre de spécialistes chargés du suivi et de l'évaluation et *encourage* le PNUD à continuer de professionnaliser la fonction en perfectionnant les personnels spécialisés et leur capacité à gérer le fait que certains services chargés des programmes ne disposent pas d'une telle expertise;

10. *Prend acte* de la légère amélioration enregistrée au niveau des réponses présentées par l'administration aux évaluations décentralisées et *encourage* le PNUD à pousser plus loin l'amélioration et le suivi des réponses de l'administration

afin d'améliorer la responsabilisation et la transparence en matière de suivi des évaluations;

11. *Prie également* le PNUD de contribuer au perfectionnement des capacités nationales en matière d'évaluation;

12. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, qui encourage l'intensification des activités d'évaluation, s'agissant en particulier des résultats obtenus en matière de développement, notamment en favorisant la collaboration en matière d'évaluation, y compris les évaluations communes; et, à cet égard, *encourage* le PNUD à continuer d'évaluer conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies l'efficacité en matière de développement tout en continuant de privilégier la responsabilisation du PNUD;

13. *Approuve* le programme de travail du Bureau de l'évaluation pour 2009-2010.

2 juin 2009

2009/12

Rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies et rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel présenté par le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2009/19) et *note* les résultats ayant trait au programme et aux activités opérationnelles qui y figurent;

2. *Accueille avec satisfaction* les contributions concrètes et évolutives du FENU en vue d'une adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement au contexte local en fournissant des fonds d'investissement et une assistance technique en vue de contribuer au développement local et de promouvoir des services inclusifs de microfinancement qui profitent aux ménages pauvres et aux petites et microentreprises;

3. *Renouvelle* son appui aux arrangements relatifs à la programmation et au financement du FENU proposés pour 2008-2011, présentés à la première session ordinaire de 2008, et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à contribuer au budget ordinaire du FENU ou de verser les contributions thématiques pluriannuelles au niveau nécessaire pour permettre au FENU d'exécuter son plan d'investissement pour 2008-2011, ce qui permettrait au FENU d'élargir ses services et son appui aux investissements de 38 à 45 pays les moins avancés;

4. *Recommande* que le PNUD et le FENU renforcent davantage leur partenariat stratégique tel qu'il est défini dans le document DP/2009/20, et les *prie* de faire rapport au Conseil régulièrement, notamment à sa session annuelle de 2011, sur les défis à relever et les enseignements tirés de l'expérience.

2 juin 2009

2009/13

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et prolongation de son plan stratégique

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) (DP/2009/21) et de son rectificatif (DP/2009/21/Corr.1/Rev.1), et des informations relatives à son plan stratégique 2008-2011, qui y figurent;

2. *Reconnaît* l'appui apporté par UNIFEM aux pays de programme qui s'emploient à atteindre les objectifs prioritaires en matière de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et à avancer sur des fronts connexes tels que le Programme d'action de Beijing et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

3. *Prie* UNIFEM d'inclure dans son rapport annuel au Conseil d'administration des données qualitatives et quantitatives sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées pour réaliser les objectifs et les résultats de son plan stratégique, en utilisant des indicateurs définis dans le plan;

4. *Reconnaît* les efforts faits par UNIFEM pour suivre avec plus d'efficacité les résultats, les progrès et les lacunes et *prie* la Directrice exécutive de continuer d'améliorer la relation entre les produits et les résultats dans son rapport annuel de façon à mieux mettre en lumière l'impact des activités d'UNIFEM;

5. *Se félicite* de ce qu'UNIFEM ait dépassé les objectifs de mobilisation de ressources fixés en 2008 et établi de nouveaux partenariats avec des donateurs bilatéraux, des organisations de la société civile et des partenaires du secteur privé, et *encourage* le Fonds à continuer d'élargir le cercle de ses donateurs et à constituer des partenariats plus solides pour atteindre les objectifs de mobilisation de fonds fixés dans son plan stratégique, en attachant une attention particulière à ses ressources de base;

6. *Prend acte* de la note d'informations sur les critères et la méthodologie retenus pour l'affectation des ressources ordinaires (de base) (DP/2009/21, annexe 3) ainsi que de la lettre du 27 mai 2009, adressée à l'Administrateur du PNUD par la présidence du Comité consultatif d'UNIFEM (DP/2009/21, annexe 2) et après consultation avec les États Membres, *décide* de les examiner à sa deuxième session ordinaire de 2009;

7. *Encourage* UNIFEM à continuer de s'employer, en collaboration avec toutes les entités compétentes des Nations Unies, à promouvoir davantage encore l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;

8. *Prolonge* jusqu'en 2013 le plan stratégique d'UNIFEM, 2008-2011, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources financières;

9. *Demande* à la Directrice exécutive de présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2011, un examen à mi-parcours de la prolongation du plan

stratégique, 2008-2013, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes mondiaux et régionaux pertinents d'UNIFEM;

10. *Demande également* à la Directrice exécutive de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2013, une étude synthétique de la prolongation du plan stratégique, 2018-2013, avant la présentation à la session annuelle de 2013 du projet de plan stratégique pour 2014-2017 d'UNIFEM, et en avance sur sa présentation officielle à la deuxième session ordinaire de 2013.

2 juin 2009

2009/14

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui au projet (UNOPS) (DP/2009/22);

2. *Se félicite* des progrès qu'a réalisés le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en vue d'améliorer l'efficacité et la productivité de ses modalités de travail;

3. *Prend note* des apports de l'UNOPS aux activités et résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies, souvent dans des conditions très difficiles;

4. *Prend note également* de la demande croissante des services de l'UNOPS, prouvée par les nouveaux contrats, et des signes de son professionnalisme croissant, manifestés par les tendances positives des enquêtes récentes et par la satisfaction de sa clientèle;

5. *Encourage* l'UNOPS à intégrer dans ses futurs rapports des informations et des analyses complémentaires sur les enquêtes de satisfaction de sa clientèle.

29 mai 2009

2009/15

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* : a) du rapport du PNUD sur l'audit et le contrôle internes (DP/2009/23); b) du rapport du Bureau de la déontologie (DP/2009/25); c) du rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2008 (DP/FPA/2009/5); et d) du rapport du Bureau de l'audit interne du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur les services d'audit interne fournis à l'Organisation en 2008 (DP/2009/24);

2. *Se félicite* de l'importance accordée aux grandes questions administratives récurrentes, de la clarté et du mode de présentation des

recommandations ainsi que de la planification des audits axée sur les risques dans les rapports d'audit interne;

3. *Se félicite* de l'inclusion dans les rapports sur l'audit et le contrôle internes respectifs des principales conclusions, des recommandations non appliquées et des explications concernant les conclusions restées sans suite pendant 18 mois ou plus;

4. *Rappelle* sa décision 2008/13 sur la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, *prend note* des actions menées par le PNUD et le FNUAP pour renforcer la modalité d'exécution nationale et la maîtrise locale des initiatives et *prie* le PNUD et le FNUAP de régler toutes les questions opérationnelles identifiées dans les rapports d'audit, en s'attachant particulièrement au renforcement des capacités;

5. *Rappelle* la décision 2008/37, qui stipule entre autres les procédures à suivre lors de la diffusion des rapports d'audit interne, et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS :

a) D'inclure dans leurs futurs rapports annuels des informations exhaustives sur la diffusion desdits rapports, en incluant le nombre de rapports d'audit interne diffusés et leurs titres; et

b) De donner aux gouvernements concernés le temps nécessaire pour examiner les rapports d'audit interne et présenter leurs observations, avant de les diffuser;

6. *Approuve* la décision du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de différer à 2012 l'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et *prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de s'engager, à titre prioritaire, à adopter les normes IPSAS au plus tard en 2012 et à présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2013, les états financiers établis conformément à ces normes pour l'année 2012;

7. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'afficher sur leurs sites Web respectifs leurs plans pour la mise en application des normes IPSAS et de tenir régulièrement le Conseil au courant jusqu'à la présentation des états financiers, à la deuxième session ordinaire de 2013;

8. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'inclure dans leurs futurs rapports des comparaisons pluriannuelles des tendances en matière d'audit;

9. *Partage* les préoccupations de la direction du PNUD et du FNUAP concernant les problèmes récurrents exposés dans les documents DP/2009/23 et DP/FPA/2009/5 concernant la gestion des projets, la gestion des programmes et le suivi et l'évaluation, *salue* les efforts constants que déploie la direction du PNUD et du FNUAP pour remédier aux faiblesses structurelles et *attend avec intérêt* des progrès notables dans les résultats d'audit ayant trait à ces domaines d'ici à 2010, qui feront l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2011, dans le cadre des rapports d'audit interne du PNUD et du FNUAP;

10. *Prie* la direction du PNUD et la direction du FNUAP de tenir le Conseil informé des stratégies et activités qu'ils ont mis en œuvre pour remédier aux

problèmes constatés de façon récurrente dans les conclusions d'audit figurant dans les documents DP/2009/23 et DP/FPA/2009/5;

En ce qui concerne le PNUD :

11. *Se félicite* de la progression constante des audits internes portant sur les bureaux de pays et les services du siège du PNUD, *encourage* le PNUD à élargir la portée de ses audits des services du siège et *note avec préoccupation* le nombre d'audits de bureaux de pays dont la notation a mérité la mention « insuffisant »;

12. *Note* que le nombre de recommandations d'audit restées sans suite depuis 18 mois ou plus a diminué et *prie* le PNUD de poursuivre ses efforts de suivi pour donner suite à ces recommandations;

13. *Note avec satisfaction* les progrès importants réalisés dans la présentation en temps voulu des rapports d'audit couvrant des projets réalisés par des organisations non gouvernementales et/ou des gouvernements nationaux;

14. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2008;

15. En liaison avec le paragraphe 9 ci-dessus, *se félicite* des progrès réalisés pour remédier aux problèmes récurrents que posent les questions d'audit identifiées dans le document DP/2009/23, notamment les irrégularités au niveau de la passation des marchés, de la gestion des avoirs et des ressources financières, et *prie* le PNUD de s'attaquer à ces questions en priorité et dans les futurs efforts de planification dans les bureaux de pays et au siège;

S'agissant du FNUAP :

16. *Se félicite* du renforcement constant des processus de responsabilisation et d'assurance au FNUAP, et *exhorte* la Directrice exécutive à continuer de renforcer la planification des audits axée sur les risques, à adopter un dispositif de contrôle interne conforme aux pratiques ayant fait leurs preuves au niveau international, à mettre en place une stratégie de gestion globale des risques, à pourvoir les postes vacants à la Division des services de contrôle interne afin que les audits aient l'étendue voulue, et à veiller à ce que le niveau des ressources mises à la disposition de la Division soit conforme aux recommandations faites par le Corps commun d'inspection dans son rapport JIU/REP/2006/2;

17. *Rappelle* les dispositions de l'article XII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies relatif à la vérification externe des comptes et en particulier l'article 12.6, et *souligne* que tous les accords de financement doivent être conformes aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions du Conseil d'administration;

18. *Prie à nouveau* la Directrice exécutive de prendre les mesures voulues pour veiller à ce que les opérations menées soient conformes aux politiques, règles et règlements du FNUAP;

S'agissant de l'UNOPS :

19. *Salue* les progrès réalisés pour renforcer les capacités d'audit interne au sein de l'organisation;

20. *Se félicite* de l'élargissement de la portée de l'audit interne en 2008;

21. *Prend acte* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2008 et *fait sien* le mandat révisé de ce dernier qui y figure, sous réserve des modifications ci-après :

a) Avant d'être nommés, les membres du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit doivent faire l'objet d'une enquête pour éviter tout conflit d'intérêts, conformément à la décision 2008/37;

b) En nommant les futurs membres du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit, le Directeur exécutif veille à ce qu'au moins une majorité simple des membres ait une expérience concrète, pertinente et récente du contrôle financier ou interne;

c) Lorsqu'il s'acquitte de son rôle consultatif en matière de contrôle, le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit peut exercer à son gré toutes les fonctions principales énumérées au chapitre 5.

3 juin 2009

2009/16

Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique de 2008-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui composent le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : DP/FPA/2009/2 (Part I), DP/FPA/2009/2 (Part I, Add.1 et son rectificatif, Part I, Add.1/Corr.1), et DP/FPA/2009/2 (Part II), et prend note également des progrès continus que le FNUAP a réalisés dans l'harmonisation de sa programmation avec son plan stratégique pour 2008-2011, l'objectif étant de tenir compte des priorités nationales des pays de programme;

2. *Rappelle* la résolution 63/232 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement, qui, entre autres, invite instamment les fonds et programmes à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet, y compris, le cas échéant, en réalisant des examens à mi-parcours;

3. *Prolonge* à 2013 le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011, y compris le cadre intégré d'allocations des ressources et les programmes mondiaux et régionaux du FNUAP, 2008-2011;

4. *Demande* à la Directrice exécutive de faire mention, dans ses futurs rapports annuels, des valeurs de référence et des objectifs retenus pour les résultats et les produits du plan stratégique 2008-2011, afin de mesurer avec précision les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs et résultats;

5. *Demande* à la Directrice exécutive de soumettre au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2011, un examen à mi-parcours de la prolongation du plan stratégique, 2008-2013, y compris le cadre intégré d'allocation des ressources et les programmes mondiaux et régionaux du FNUAP;

6. *Demande également* à la Directrice exécutive de soumettre au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2013, une étude synthétique de la prolongation du plan stratégique, 2008-2013, avant la présentation, à la session annuelle de 2013, d'un projet de plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, et en avance sur sa présentation officielle à la deuxième session ordinaire de 2013.

3 juin 2009

2009/17

Engagements financiers en faveur du FNUAP : rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà (DP/FPA/2009/3);

2. *Accueille avec satisfaction* la progression des ressources ordinaires du Fonds en 2008 ainsi que l'augmentation des recettes au titre du cofinancement et *accueille également avec satisfaction* les contributions versées par les pays de programme;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son action et *encourage* le FNUAP à continuer de mobiliser des ressources ordinaires tout en continuant à mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds thématiques et ses programmes;

4. *Souligne* que la crise financière ne devrait pas diminuer la capacité du FNUAP d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement; et *reconnait* que le renforcement du rôle et des capacités du FNUAP d'aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement exige un accroissement de ses ressources en proportion avec les projections calculées dans son plan stratégique, 2008-2011, et un élargissement constant, plus prévisible et sûr de sa base de ressources, ainsi qu'une amélioration continue des rapports produits par le FNUAP sur son efficacité, sa productivité, sa cohérence et son impact;

5. *Constate* que le maintien et l'amélioration du niveau de financement du FNUAP exigeront que les pays qui sont en mesure de le faire augmentent leur financement durant la période du plan stratégique du FNUAP;

6. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à fournir des contributions en les versant tôt dans l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

7. *Souligne* qu'il faut au FNUAP un appui politique énergique et un soutien financier accru ainsi qu'une augmentation de ses ressources de base, versées de manière prévisible, afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays et d'intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres nationaux de développement.

2 juin 2009

2009/18 Politique d'évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2007/40 relative au plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011, le cadre de responsabilisation du FNUAP ainsi que la décision 2008/37 sur la politique de surveillance du FNUAP et *reconnaît* que ces documents jettent les bases d'une politique d'évaluation du FNUAP;

2. *Accueille avec satisfaction* la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2009/4) en tant qu'étape importante sur la voie de la création d'un cadre institutionnel commun permettant d'améliorer la transparence, la cohérence et l'efficacité dans la production et l'utilisation des évaluations aux fins de l'apprentissage institutionnel et d'une gestion effective axée sur les résultats, pour appuyer l'effort de responsabilisation et assurer l'impartialité;

3. *Accueille avec satisfaction* l'accent mis par la politique d'évaluation sur le renforcement des capacités d'évaluation des pays de programme, conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, et *invite* le FNUAP à continuer de mener des évaluations d'opérations au niveau des pays, en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux, et à les aider à développer leurs capacités nationales d'évaluation;

4. *Salue* les efforts constants du FNUAP pour aligner la politique d'évaluation sur les normes et règles d'évaluation à l'intention du système des Nations Unies, adoptées par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation;

5. *Approuve* la politique d'évaluation du FNUAP, telle qu'elle est présentée dans le document DP/FPA/2009/4, sous réserve des dispositions de la présente décision, et *note* que la fonction d'évaluation a pour objet d'évaluer l'efficacité et l'efficacité des programmes du Fonds ainsi que leurs résultats;

6. *Réaffirme* que, conformément aux paragraphes 39 et 40 de la politique de surveillance du FNUAP (DP/FPA/2008/14), le Conseil d'administration reçoit des informations sur les résultats des évaluations et formule des orientations en conséquence;

7. *Rappelle* sa décision 2008/37 et exhorte la Directrice exécutive à veiller à ce que les fonctions d'évaluation du FNUAP et les évaluations qu'il mène en consultation avec les gouvernements nationaux, conformément à la politique d'évaluation, soient indépendantes et impartiales;

8. *Prie* la Directrice exécutive :

a) De garantir la qualité, l'impartialité et l'indépendance de la fonction d'évaluation et des évaluations réalisées au FNUAP;

b) De nommer le Directeur de la Division des services de contrôle interne et le Chef du Service de l'évaluation de la Division des services de contrôle interne, en limitant la durée de leur mandat à cinq et quatre ans respectivement, renouvelable une fois, sans réintégration possible au FNUAP;

c) De veiller à ce que le Directeur de la Division des services de contrôle interne ait l'indépendance voulue pour faire rapport directement au Conseil

d'administration sur les évaluations menées par la Division des services de contrôle interne et pour assurer le suivi des réponses données par l'administration à la suite des évaluations;

d) De veiller à ce que le Chef du Service de l'évaluation de la Division des services de contrôle interne ait toute autorité, en dernier ressort, quant au contenu des rapports d'évaluation publiés par la Division des services de contrôle interne;

e) De fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour l'évaluation aux niveaux mondial, régional et de pays, et de renforcer une fonction d'évaluation indépendante, crédible et utile;

f) De veiller à ce que tous les programmes, en particulier les programmes de pays, soient évalués au moins une fois durant leur cycle, que des réponses de l'administration soient préparées pour tous les rapports d'évaluation, que les recommandations soient appliquées et que les leçons tirées de l'expérience soient intégrées dans les politiques, programmes et opérations à venir;

g) De présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2010, un plan d'évaluation biennal aux fins d'information, en gardant à l'esprit l'importance des rapprochements entre l'évaluation et le plan stratégique du FNUAP 2008-2011;

h) De fournir une réponse de l'administration distincte pour les questions essentielles et récurrentes recensées dans le rapport biennal de la Division des services de contrôle interne;

i) D'assurer la diffusion transparente des résultats de l'évaluation, notamment en rendant les rapports largement accessibles au Conseil d'administration et au public, à l'exception des cas exigeant une protection raisonnable de certaines parties prenantes et l'application des principes régissant la confidentialité;

9. *Demande* que les rapports biennaux du Directeur de la Division des services de contrôle interne au Conseil d'administration traite de la fonction, des constatations et des recommandations des évaluations, de la conformité aux normes, de la qualité des évaluations, de l'analyse des facteurs agissant sur la qualité et du suivi des évaluations menées par le FNUAP;

10. *Rappelant* que le FNUAP a la responsabilité de servir ses bénéficiaires et d'ajouter de la valeur aux plans et priorités nationaux de développement, conformément à la résolution 49/128 de l'Assemblée générale sur le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, et *reconnaissant* les liens qui existent entre une méthode reposant sur des données probantes et destinée à améliorer la programmation, la gestion axée sur les résultats et l'évaluation, *prie* la Directrice exécutive de mettre au point des directives sur la méthode reposant sur des données probantes et destinée à améliorer la programmation, de renforcer la gestion axée sur les résultats et de consacrer à ces questions une partie des réponses que l'administration réservera au rapport présenté par la Division des services de contrôle interne, à la session annuelle de 2010;

11. *Encourage* le FNUAP à clarifier les rôles et responsabilités qui incombent à la Division des services de contrôle interne et à d'autres divisions au FNUAP en ce qui concerne la planification, l'exécution, le contrôle, l'assurance de qualité et le suivi, à expliciter comment la fonction d'évaluation se distingue des

autres mécanismes de contrôle et à préciser en quoi les évaluations diffèrent des examens internes;

12. *Prie* la Directrice exécutive de présenter au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2012, un examen de la politique d'évaluation du FNUAP.

3 juin 2009

2009/19

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2009

Le Conseil d'administration

Rappelle que lors de sa session annuelle de 2009, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2009 (DP/2009/L.2);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2009 (DP/2009/9);

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2009 :

Deuxième session ordinaire de 2009 : 8-11 septembre 2009;

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2009;

Pris une décision orale de reporter, de sa deuxième session ordinaire de 2009 à sa première session ordinaire de 2010, l'examen des budgets d'appui biennaux du PNUD et d'UNIFEM, 2010-2011, et l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation du PNUD pour la période 2008-2011.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2009/9 sur le rapport annuel de l'Administrateur, y compris la mise en œuvre opérationnelle et la prolongation du plan stratégique du PNUD, 2008-2011;

Pris acte du rapport du PNUD au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection en 2008 (DP/2009/11/Add.1), de l'annexe statistique (DP/2009/11/Add.2) et de son rectificatif (DP/2009/11/Add.2/Corr.1).

Point 3

Engagements de financement envers le PNUD

Adopté la décision 2009/10 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2009 et au-delà.

Point 4
Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2009/11 relative au rapport annuel d'évaluation du PNUD;

Pris note des documents ci-après :

- a) Évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2006-2009) (DP/2009/14);
- b) Réponse de la direction au résumé de l'évaluation du troisième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2006-2009) (DP/2009/15);
- c) Examen des mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations, y compris les évaluations décentralisées (DP/2009/16).

Point 5
Rapport sur le développement humain

Pris note de l'état des consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2009/17).

Point 6
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Pris note de la première prorogation d'un an des programmes de pays pour l'Azerbaïdjan, le Chili, l'Iran (République islamique d'), la Serbie, la Somalie et le Zimbabwe (DP/2009/18, tableau 1);

Approuvé la deuxième prorogation d'un an du programme de pays pour les îles Turques et Caïques (DP/2009/18, tableau 2);

Approuvé la première prorogation de deux ans des programmes de pays pour la Barbade et l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le Mozambique et les Philippines (DP/2009/18, tableau 2);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Botswana (DP/DCP/BWA/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/DCP/BDI/2);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Équateur (DP/DCP/ECU/1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan (DP/DCP/AFG/2);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Liban (DP/DCP/LBN/1);

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arménie (DP/DCP/ARM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/DCP/MKD/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan (DP/DCP/UZB/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tadjikistan (DP/DCP/TJK/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Turkménistan (DP/DCP/TKM/1).

Point 7

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2009/12 relative au rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et au rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place du partenariat stratégique entre le FENU et le PNUD.

Point 8

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2009/13 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la prolongation de son plan stratégique.

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Point 9

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2009/14 sur le rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2009/16 relative au rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2008 : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique, 2008-2011.

Point 13**Engagements financiers en faveur du FNUAP**

Adopté la décision 2009/17 sur les engagements financiers en faveur du FNUAP : rapport sur les contributions des États Membres aux ressources ordinaires et arrangements de cofinancement pour 2009 et au-delà.

Point 14**Programmes de pays du FNUAP et questions connexes**

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquelles ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Botswana (DP/FPA/DCP/BWA/5)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/FPA/DCP/BDI/7)

Approuvé la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Mozambique (DP/FPA/2009/6);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Équateur (DP/FPA/DCP/ECU/5);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan (DP/FPA/DCP/AFG/3)

Approuvé la prorogation de deux ans du programme de pays pour les Philippines (DP/FPA/2009/8, tableau 2)

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée (DP/FPA/2009/8, tableau 1)

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour l'Iran (République islamique d') (DP/FPA/2009/8, tableau 1);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Liban (DP/FPA/DCP/LBN/3)

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour le territoire palestinien occupé (DP/FPA/2009/7) et son rectificatif (DP/FPA/2009/7/Corr.1);

Europe orientale et Asie centrale

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arménie (DP/FPA/DCP/ARM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine (DP/FPA/DCP/BIH/1) et son rectificatif (DP/FPA/DCP/BIH/1/Corr.1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kazakhstan
(DP/FPA/DCP/KAZ/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan
(DP/FPA/DCP/UZB/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tadjikistan
(DP/FPA/DCP/TJK/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Turkménistan
(DP/FPA/DCP/TKM/3)

Pris note de la prorogation d'un an du programme de pays pour l'Azerbaïdjan
(DP/FPA/2009/9, tableau 1)

Approuvé la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Kirghizistan (DP/FPA/2009/9, tableau 2).

Point 15
Évaluation (FNUAP)

Adopté la décision 2009/18 sur la politique du FNUAP en matière d'évaluation.

Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS

Point 10
Audit et contrôle internes (PNUD, FNUAP et UNOPS)

Adopté la décision 2009/15 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes.

Point 11
Missions de visite

Pris note des rapports ci-après :

a) Rapport sur la mission de visite commune au Cambodge (DP-FPA/2009/CRP.1) et son rectificatif (DP-FPA/2009/CRP.1/Corr.1);

b) Rapport sur la mission de visite PNUD/FNUAP au Népal (DP/2009/CRP.2-DP/FPA/2009/CRP.1).

Point 16
Questions diverses

Tenu les manifestations et les consultations ci-après :

PNUD

a) Réunion d'information sur la consolidation de la paix et les premières activités de relèvement;

b) Consultations informelles sur le budget d'appui biennal du PNUD et l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation;

FNUAP

- a) Manifestation spéciale de remise du Prix 2009 des Nations Unies en matière de population;
- b) Consultations informelles sur la politique d'évaluation du FNUAP;
- c) Réunion d'information sur la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et les préservatifs féminins et sur le programme conjoint FNUAP-UNICEF contre la mutilation génitale féminine;

PNUD/FNUAP

Déjeuner-débat sur la crise financière et économique mondiale;

PNUD/FNUAP/UNOPS

Réunion d'information conjointe sur la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public.

3 juin 2009

2009/20**Examen annuel de la situation financière pour 2008***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière pour 2008 (DP/2009/28 et Corr.1) et des informations détaillées contenues dans son additif (DP/2009/28/Add.1);
2. *Invite* l'ensemble des États Membres à aider le PNUD à réaliser les objectifs concernant les ressources, fixés dans le plan stratégique et réaffirmés dans la décision 2007/32, et à s'engager dans les meilleurs délais à verser leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2009 et au-delà, si possible dans le cadre d'annonces de contributions pluriannuelles;
3. *Prend acte* de l'importance de la prévisibilité des ressources aux fins de la planification efficace des programmes du PNUD, sachant qu'il est essentiel que les contributions soient versées en temps opportun pour éviter les problèmes de liquidités;
4. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et *réaffirme* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du PNUD;
5. *Insiste* sur la nécessité de réaliser les objectifs fixés en matière de ressources dans le plan stratégique pour 2008-2011, et *reconnaît* que d'autres ressources, notamment les ressources locales, bilatérales et multilatérales et celles provenant des fonds de l'ensemble du système, contribuent pour beaucoup à la réalisation du plan stratégique;
6. *Demande* au PNUD de faire figurer dans ses prochains rapports sur la situation financière un tableau comparatif mettant en regard les résultats financiers obtenus et ceux prévus au budget, tels qu'énoncés dans le plan stratégique, ainsi que des informations supplémentaires sur la politique de recouvrement des coûts;

7. *Rappelle* ses décisions 2003/22 et 2007/18, *réaffirme* que le recouvrement des coûts devrait couvrir les coûts d'appui aux activités financées sur d'autres ressources, *reconnaît* que les données financières présentées dans les rapports financiers constituent une partie essentielle des informations nécessaires pour évaluer la situation financière du PNUD et en rendre compte de manière efficace, et *demande* à ce dernier de faire figurer des informations sur les recettes et dépenses liées au recouvrement des coûts dans ses prochains rapports sur l'examen annuel de sa situation financière.

11 septembre 2009

2009/21

Dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008 (DP/2009/29) et de son additif statistique (DP/2009/29/Add.1);

2. *Encourage* l'inclusion des informations figurant dans le rapport et dans son additif statistique dans le rapport sur l'analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, conformément aux dispositions de la résolution 63/232 de l'Assemblée générale;

3. *Prend acte* du fait que, à partir de 2010, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU appliquera la résolution 63/232 et procédera à une analyse statistique globale du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

11 septembre 2009

2009/22

Méthodologie et angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la méthodologie et l'angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011 (DP/2009/30);

2. *Approuve* l'approche proposée concernant le budget d'appui biennal pour 2010-2011, conformément aux dispositions énoncées dans la présente décision, qui vise à obtenir les meilleurs rapports coût-efficacité, à investir dans l'organisation et à améliorer la responsabilisation et la transparence;

3. Aux fins de l'amélioration de la transparence, *approuve* quatre grandes catégories d'activités et de dépenses : a) développement, b) gestion, c) coordination des initiatives de développement des Nations Unies, et d) fins spéciales;

4. À cet égard, *prie* le PNUD de présenter des propositions quant à la manière de traiter les dépenses ayant trait à la coordination des initiatives de

développement des Nations Unies en tant que catégorie de dépenses distincte dans ses instruments budgétaires;

5. Aux fins de l'amélioration de la transparence, de la responsabilisation et de l'harmonisation, *approuve* la décision du PNUD tendant à fonder la classification des dépenses afférentes aux postes sur l'approche intégrale (selon laquelle chaque poste relève d'une seule catégorie de dépenses) pour tous les postes imputés sur les catégories et fonctions budgétaires du ou des instrument(s) budgétaire(s) de l'organisation, à l'exception des postes ayant trait à la coordination des initiatives de développement des Nations Unies;

6. *Souligne* que la présente décision devrait s'inscrire dans le cadre des efforts déployés pour limiter les dépenses de gestion, et *prie* le PNUD de lui présenter, dans son rapport annuel, des informations sur les études portant sur la charge de travail ayant trait à la fonction de coordination des initiatives de développement des Nations Unies et aux dépenses connexes;

7. *Souligne également* que, lors de l'élaboration des budgets et de la méthodologie budgétaire, il importe de préserver la qualité et l'intégrité des fonctions de contrôle de la gestion de l'organisation, notamment en donnant aux organes de contrôle les ressources dont ils ont besoin pour exécuter leur plan de travail;

8. S'agissant des activités et dépenses relatives au développement, *approuve* deux sous-catégories d'activités et de dépenses : a) programmes et b) efficacité de l'aide au développement;

9. En ce qui concerne les programmes et les activités et dépenses visant à l'efficacité de l'aide au développement, *approuve*, à la lumière des définitions proposées, la distinction entre les activités et dépenses qu'il y aurait lieu de considérer comme relevant de « programmes », et celles qu'il serait plus juste de considérer comme liées à l'« efficacité de l'aide au développement »;

10. S'agissant des activités et dépenses visant à l'efficacité de l'aide au développement, *approuve* deux catégories d'activités et de dépenses : a) élaboration et mise en œuvre du programme, et b) services consultatifs relatifs à l'élaboration du programme;

11. En ce qui concerne les dépenses et activités à des fins spéciales, *approuve* trois sous-catégories d'activités et de dépenses : a) activités prescrites par l'Assemblée générale, b) dépenses d'équipement, et c) opérations gérées par le PNUD mais ne relevant pas du Programme;

12. *Demande* au PNUD, dans le cadre de l'application de la présente décision, de renforcer l'harmonisation en coopération entre le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);

13. *Souligne* que ces changements n'entraîneront aucune réduction du montant des ressources allouées aux activités relatives aux programmes, et *insiste* sur la nécessité d'établir clairement les dépenses liées aux sous-catégories passées d'un instrument budgétaire à l'autre;

14. *Demande* au PNUD de s'engager activement dans un processus de consultation officieux avec le Conseil d'administration en vue de se prononcer sur le

budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011, à sa première session ordinaire de 2010;

15. *Prie* l'Administrateur de continuer à améliorer la méthode de budgétisation en collaboration avec le FNUAP et l'UNICEF, en vue de la présentation par chaque organisation d'un budget unique intégré qui comprenne toutes les catégories budgétaires pour compléter le prochain plan stratégique et, à cet égard, *demande* qu'on lui présente une note d'information préliminaire commune sur les mesures prises et les progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2011, ainsi qu'un rapport commun à la session annuelle de 2012;

16. *Prie également* l'Administrateur de collaborer avec le FNUAP et l'UNICEF aux fins d'améliorer l'harmonisation dans le budget d'appui biennal du PNUD pour 2012-2013 et, à la deuxième session ordinaire de 2010, de présenter un rapport commun sur :

a) L'importance accordée aux résultats et le resserrement des liens avec les résultats attendus en matière de gestion, tels que définis dans le plan stratégique;

b) L'harmonisation des méthodes budgétaires, notamment la répartition des dépenses entre le budget-programme et le budget d'appui, et la définition d'une méthode commune pour le traitement d'articles du même coût entre et dans les différents budgets et cadres de financement, compte tenu des différences existant entre les modèles d'activité du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

17. *Prie en outre* l'Administrateur d'améliorer le budget d'appui biennal du PNUD pour 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le PNUD :

a) En améliorant les liens entre les ressources et les résultats du budget d'appui biennal;

b) En communiquant des renseignements, sous forme de récapitulatif, expliquant les modifications qu'il est proposé d'apporter au budget, notamment pour savoir si elles sont imputables à une évolution du volume des dépenses, du montant nominal ou des dépenses statutaires;

c) En donnant des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, notamment des informations actualisées sur les coûts variables indirects des activités du PNUD pour que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

18. *Souligne* la nécessité de fournir des informations sur l'exécution du budget dans les rapports sur l'examen financier annuel, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan des ressources dans le budget d'appui biennal;

19. *Insiste* sur la nécessité de mener des consultations avec les membres du Conseil d'administration aux fins d'apporter des améliorations au budget d'appui biennal du PNUD pour 2012-2013 et au budget unique intégré pour chaque organisation à compter de 2014 et, à cet égard, *prie* le PNUD, en collaboration avec le FNUAP et l'UNICEF, de présenter une note décrivant une feuille de campagne aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la présente décision, à la première session ordinaire de 2010.

11 septembre 2009

2009/23**Évaluation de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'évaluation finale conjointe de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le PNUD (DP/2009/32);
2. *Félicite* les bureaux de l'évaluation du PNUD et de l'ONUDI pour leur collaboration;
3. *Demande* au PNUD d'appliquer les recommandations relatives à l'évaluation, en tenant compte des délibérations de la Conférence générale de l'ONUDI de décembre 2009;
4. *Encourage* le PNUD à remplacer l'accord de partenariat actuel avec l'ONUDI par un mémorandum d'accord qui décrive les domaines thématiques d'intérêt et simplifie et normalise la coopération, notamment les arrangements administratifs, pour assurer un appui souple et adapté à l'accomplissement des priorités nationales.

*11 septembre 2009***2009/24****Assistance au Myanmar***Le Conseil d'administration*

1. *Prend acte* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar et du rapport présenté par la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, et en particulier des problèmes stratégiques dont ils font état et des recommandations qui y sont formulées;
2. *Demande* à l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission et d'y donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain;
3. *Approuve* la prolongation d'un an (jusqu'en 2011) proposée pour la phase 4 de l'Initiative;
4. *Autorise* l'Administrateur à allouer pour la période révisée (2008-2011) un montant estimé à 38,9 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires (« de base ») et à compléter par un montant additionnel à prélever sur les autres ressources (« ressources à des fins spéciales ») à hauteur de 65 millions de dollars. Les deux montants englobent les 24,1 millions de dollars de ressources de base et les 24,9 millions de dollars de ressources à des fins spéciales autorisés dans la décision 2007/36.

11 septembre 2009

2009/25
Plan stratégique du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets, 2010-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du processus de consultation mené dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour les années 2010-2013 (DP/2009/36);
2. *Fait sien* le plan stratégique proposé par le Directeur exécutif de l'UNOPS dans le document DP/2009/36;
3. *Réaffirme* le mandat de l'UNOPS consistant, aux fins de la cohérence et de la poursuite des objectifs des Nations Unies, à faire office de prestataire de services destinés aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux institutions financières internationales et régionales, aux organisations intergouvernementales, aux gouvernements donateurs et bénéficiaires et aux organisations non gouvernementales;
4. *Réaffirme également* que l'UNOPS joue un rôle central au sein du système des Nations Unies dans les domaines de la passation et de la gestion des marchés, ainsi que des travaux de génie civil et du développement de l'infrastructure matérielle, y compris en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités;
5. *Reconnaît* que l'UNOPS peut apporter une valeur ajoutée en fournissant à moindres frais des services efficaces aux partenaires de développement dans les domaines de la gestion de projets, des ressources humaines, de la gestion financière et des services communs ou partagés;
6. *Autorise* le Directeur exécutif à signer, en consultation avec le coordonnateur résident ou le coordonnateur des opérations humanitaires, selon qu'il convient, des accords de services directs avec les gouvernements;
7. *Autorise également* le Directeur exécutif à nommer des représentants de l'UNOPS et, lorsque l'UNOPS n'est pas lié par un accord-cadre établi par un autre organisme des Nations Unies, à signer au nom de l'Organisation des Nations Unies des accords avec le pays hôte au sujet des activités du Bureau dans le pays en question, après en avoir informé le coordonnateur résident ou le coordonnateur des opérations humanitaires, selon qu'il convient;
8. *Prie* le Directeur exécutif de l'informer, dans son rapport annuel, de l'utilisation qui aura été faite de l'autorité accordée au paragraphe 7;
9. *Prend note avec satisfaction* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies (DP/2009/37) et *se félicite* de la présentation et de l'analyse des données qui y figurent.

11 septembre 2009

2009/26 Projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des fonctions, produits concernant la gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans les estimations du projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2010-2011 figurant dans le document DP/FPA/2009/10;

2. *Prend note également* des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, telles qu'elles figurent dans le document DP/FPA/2009/11;

3. *Demande* au FNUAP d'améliorer encore les indicateurs utilisés pour le budget d'appui biennal pour 2010-2011, en vue de les rendre plus spécifiques et plus mesurables et, à cet égard, de réviser et améliorer les indicateurs pertinents d'ici à la première session ordinaire de 2010, en présentant, pour information, un correctif concernant la matrice de résultats;

4. *Rappelle* sa décision 2007/15, dans laquelle il demandait un bilan de la politique du FNUAP concernant le recouvrement des coûts indirects et, à cet égard, prie le FNUAP de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2010, un rapport sur le recouvrement effectif des coûts en 2007 et 2008, et sur le montant des coûts indirects variables;

5. *Approuve* les ressources d'un montant brut de 274,5 millions de dollars, représentant le budget total d'appui biennal pour 2010-2011, et *note* que le montant total net des crédits à ouvrir est de 236,3 millions de dollars;

6. *Décide* que le crédit ouvert doit être affecté aux 16 fonctions précisées dans le document DP/FPA/2009/10 pour réaliser les produits attendus en matière de gestion, comme indiqué dans le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

7. *Autorise* l'inscription de dépenses supplémentaires d'un montant de 5,7 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour la poursuite de la mise en œuvre du projet consacré au système de planification des ressources (Atlas), y compris l'application des normes internationales de comptabilité pour le secteur public;

8. *Autorise également* l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 5,8 millions de dollars au titre des ressources ordinaires afin de reconstituer la réserve au titre de la sécurité;

9. *Autorise en outre* l'ouverture d'un crédit supplémentaire d'un montant de 5,9 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les dépenses non renouvelables occasionnées par le déménagement du siège du FNUAP et *demande* qu'un rapport informel lui soit présenté une fois le déménagement achevé;

10. *Autorise* une réduction de 4 millions de dollars (décision 2008/6) des dépenses non renouvelables approuvées au titre de la nouvelle structure organisationnelle du FNUAP, soit un montant total révisé de 24,4 millions de dollars;

11. *Note* que l'installation de plusieurs des locaux permanents des bureaux régionaux peut être étendue jusqu'à 2010. Dans ce cas, le FNUAP reportera pour 2010 un montant correspondant des dépenses approuvées non renouvelables;

12. *Prie* la Directrice exécutive de continuer à améliorer la méthode de budgétisation en collaboration avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en vue de la présentation par chaque organisation d'un budget unique intégré qui comprenne toutes les catégories budgétaires pour compléter le prochain plan stratégique et, à cet égard, *demande* qu'on lui présente une note d'information préliminaire commune sur les mesures prises et les progrès accomplis à la deuxième session ordinaire de 2011, ainsi qu'un rapport commun à la session annuelle de 2012;

13. *Prie également* la Directrice exécutive de collaborer avec le PNUD et l'UNICEF aux fins d'améliorer l'harmonisation dans le budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013 et, à la deuxième session ordinaire de 2010, de présenter un rapport commun sur :

a) L'importance accordée aux résultats et le resserrement des liens avec les résultats attendus en matière de gestion, tels que définis dans le plan stratégique;

b) L'harmonisation des méthodes budgétaires, notamment la répartition des coûts entre le budget-programme et le budget d'appui, et la définition d'une méthode commune pour le traitement d'articles du même coût entre et dans les différents budgets et cadres de financement, compte tenu des différences qui existent entre les modèles d'activité du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

14. *Prie en outre* la Directrice exécutive d'améliorer le budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013, en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le Fonds :

a) En améliorant les liens entre les ressources et les résultats;

b) En communiquant des renseignements, sous forme de récapitulatif, expliquant les modifications qu'il est proposé d'apporter au budget, notamment pour savoir si elles sont imputables à une évolution du volume des dépenses, du montant nominal ou des dépenses statutaires;

c) En donnant des indications sur le recouvrement des coûts grâce à une description du calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, notamment des informations actualisées sur les coûts variables indirects des activités du FNUAP pour que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

15. *Souligne* la nécessité de fournir des informations sur l'exécution du budget dans les rapports sur l'examen financier annuel, qui seraient présentées sous une forme similaire à celle du plan des ressources dans le budget d'appui;

16. *Souligne également* la nécessité de mener des consultations avec les membres du Conseil d'administration aux fins d'apporter des améliorations au budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013 et au budget unique intégré pour chaque organisation à compter de 2014 et, à cet égard, *prie* le Fonds, en collaboration avec le PNUD et l'UNICEF, de présenter une note décrivant une feuille de campagne aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans la présente décision, à la première session ordinaire de 2010.

11 septembre 2009

2009/27**Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2009/12);
2. *Approuve* les modifications apportées au Règlement financier du FNUAP, telles qu'énoncées dans le document DP/FPA/2009/12, en tenant compte des dispositions de la présente décision;
3. *Demande*, dans un souci de clarté et de précision, que dans la version en langue anglaise du Règlement financier, à l'article 2.2, les définitions des termes « commitment » et « obligation » soit modifiées, l'expression « shall mean an engagement, such as [...] » étant remplacée par l'expression « shall mean an engagement arising from »;
4. *Prend note* des modifications apportées aux règles de gestion financières;
5. *Insiste* sur le rôle que le Conseil d'administration joue dans la gouvernance et le contrôle de la gestion du FNUAP;
6. *Réitère* la demande formulée dans ses décisions 2000/8 et 2002/6 tendant à ce que le FNUAP évalue sa participation à des approches sectorielles, lui fasse part des enseignements tirés et lui rende compte des progrès accomplis dans son rapport annuel.

*11 septembre 2009***2009/28****Rappel des décisions adoptées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP à sa deuxième session ordinaire de 2009***Le Conseil d'administration*

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2009, il a :

Point 1**Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2009 (DP/2009/L.3);

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2009 (DP/2009/26);

Approuvé le calendrier ci-après de ses sessions de 2010 :

Élection du Bureau pour 2010 : 6 ou 11 janvier 2010

Première session ordinaire de 2010 : 11-14 janvier *ou* 19-22 janvier 2010Réunion conjointe des conseils
d'administration du PNUD/FNUAP,
de l'UNICEF et du PAM : 15 et 18 janvier 2010

Session annuelle de 2010 : 21 juin-2 juillet 2010 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2010 : 13-16 septembre 2010

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives (PNUD)

Adopté la décision 2009/20 sur l'examen annuel de la situation financière pour 2008;

Adopté la décision 2009/21 sur les dépenses engagées par le système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 2008;

Adopté la décision 2009/22 sur la méthodologie et l'angle d'approche concernant le budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011.

Point 3

Évaluation au PNUD

Adopté la décision 2009/23 sur l'évaluation de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD.

Point 4

Programmes de pays et questions connexes (PNUD)

Adopté la décision 2009/24 sur l'assistance au Myanmar;

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

Afrique : Botswana et Burundi;

Amérique latine et Caraïbes : Équateur;

Asie et Pacifique : Afghanistan;

États arabes : Liban;

Europe et Communauté d'États indépendants : Arménie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan;

Pris note de la prorogation d'un an des programmes pour la Jamahiriya arabe libyenne;

Pris note des documents relatifs aux projets de programme régionaux et des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour l'Ouganda (DP/DCP/UGA/2);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour l'Argentine (DP/DCP/ARG/2)

Projet de descriptif de programme pour le Guatemala (DP/DCP/GTM/2);

États arabes

Document relatif au projet de programme régional pour les États arabes (DP/RPD/RAS/2);

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme pour la Roumanie (DP/DCP/ROU/1).

Point 5

Fonds d'équipement des Nations Unies

Entendu un rapport oral sur le système de recouvrement des coûts du Fonds d'équipement des Nations Unies.

Point 6

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2009/25 sur le plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, 2010-2013;

Pris note du rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/2009/37).

Point 7

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Pris note du rapport sur les critères et la méthode d'allocation des ressources ordinaires du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/2009/38).

Débat consacré conjointement au PNUD et au FNUAP

Point 8

Suivi de la réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2009/39-DP/FPA/2009/14).

Point 9

Audit et contrôle internes

Entendu des rapports oraux du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application de la décision 2008/37 relative aux activités d'audit et de contrôle internes.

Débat consacré au FNUAP

Point 10

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2009/26 sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011;

Adopté la décision 2009/27 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/2009/11) sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/FPA/2009/13) sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP.

Point 11

Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à sa décision 2006/36 :

Afrique : Botswana et Burundi;

Amérique latine et Caraïbes : Équateur;

Asie et Pacifique : Afghanistan;

États arabes : Liban;

Europe de l'Est et Asie centrale : Arménie, Bosnie-Herzégovine, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays énumérés ci-après et des observations auxquels ils ont donné lieu :

Afrique

Projet de descriptif de programme pour l'Ouganda (DP/FPA/DCP/UGA/7);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme pour le Guatemala (DP/FPA/DCP/GTM/6).

Point 12

Questions diverses

Tenu les séances d'information et consultations officielles suivantes :

PNUD

Tenu des consultations officielles sur la méthodologie et l'angle d'approche concernant les budgets d'appui biennaux du PNUD et d'UNIFEM pour 2010-2011 et sur l'application de la politique du PNUD en matière de recouvrement des coûts;

Tenu des consultations officielles sur la politique d'évaluation du PNUD;

Tenu un débat thématique sur l'appui du PNUD au développement des capacités nationales.

FNUAP

Tenu une séance d'information sur la série de recensements de 2010.

UNOPS

Tenu des consultations officielles sur les opérations menées sur le terrain par l'UNOPS.

11 septembre 2009

2009/29

**Allocation de crédit par anticipation au titre
du budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011**

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation pour janvier 2010, d'un montant de 38,1 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du PNUD pour 2010-2011;

2. *Décide* que ce crédit par anticipation sera intégré au budget d'appui biennal pour 2010-2011 et n'en constituera pas un complément.

17 novembre 2009

2009/30

**Allocation de crédit par anticipation au titre du budget
d'appui biennal d'UNIFEM pour 2010-2011**

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation pour janvier 2010, d'un montant de 1,2 million de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal d'UNIFEM pour 2010-2011;

2. *Décide* que ce crédit par anticipation sera intégré au budget d'appui biennal pour 2010-2011 et n'en constituera pas un complément.

17 novembre 2009

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2009

(Mandat expirant le dernier jour de l'année indiquée)

États d'Afrique : Angola (2009); Malawi (2009); Mauritanie (2011); République centrafricaine (2009); République-Unie de Tanzanie (2010); Sénégal (2009); Sierra Leone (2011); Somalie (2009).

États d'Asie et du Pacifique : Bhoutan (2009); Chine (2009); Inde (2009); Iran (République islamique d') (2011); République de Corée (2010); République populaire démocratique lao (2010); Yémen (2011).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2009); Colombie (2010); Cuba (2011); Haïti (2010); Mexique (2011).

États d'Europe de l'Est et autres États : Azerbaïdjan (2010); Fédération de Russie (2011)*; Serbie (2009); Slovaquie (2010).

États d'Europe occidentale et autres États** : Allemagne; Autriche; Danemark; États-Unis d'Amérique; Finlande; France; Nouvelle-Zélande; Norvège; Pays-Bas; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Suède; Turquie.

*Réélu.

** Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

